



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

ROYAUME DU MAROC
ADMINISTRATION
DES DOUANES ET
IMPÔTS INDIRECTS



المملكة المغربية
إدارة الجمارك
والضرائب
غير المباشرة

2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPÔTS INDIRECTS

EXTRAIT DU DISCOURS DE SA MAJESTÉ

[...]

Nous rendons grâce à Dieu pour les nombreux acquis que Nous avons accumulés au fil de ces années et pour les multiples réalisations que Nous avons accomplies en matière de réformes politiques et institutionnelles et en ce qui concerne la consolidation de l'identité marocaine.

Nous avons également lancé bon nombre de projets économiques et développementaux et de programmes sociaux qui visent à garantir la cohésion sociale et à assurer l'accès des citoyens aux services de base.

[...]

Certes, ce que Nous avons d'ores et déjà réalisé nous donne de l'assurance pour aborder l'avenir avec optimisme.

Mais les défis auxquels est confronté notre pays nous commandent de redoubler d'efforts et de vigilance, de concevoir des solutions innovantes, de subordonner les modèles de gestion aux règles de bonne gouvernance.

[...]

Concourir à l'essor de la Nation, à la défense de ses intérêts supérieurs et de ses Causes justes est une responsabilité qui échoit à l'ensemble des citoyennes et des citoyens.

À ce propos, Nous tenons à exprimer la fierté que Nous inspirent les efforts déployés par toutes les forces vives de la Nation et les acteurs nationaux, publics et privés, pour assurer au pays progrès et développement.

[...]

**EXTRAIT DU DISCOURS PRONONCÉ PAR SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI, QUE DIEU LE GLORIFIE, À L'OCCASION
DU 25^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA FÊTE DU TRÔNE**

RABAT, LE 29 JUILLET 2024



MOT DE ABDELLATIF AMRANI DIRECTEUR GÉNÉRAL



La Douane a enregistré en 2024 des résultats positifs dans plusieurs domaines d'activité. En termes de recettes douanières, un nouveau record de 144,8 MMDH a été atteint marquant une croissance de 9,2% par rapport à l'an passé. Parallèlement, le délai de dédouanement a été sensiblement réduit, avec un gain d'une heure et vingt-six minutes à l'import. 64% des déclarations en douane ont ainsi obtenu leur mainlevée en moins de 4 heures et ce, en dépit de l'augmentation du volume des échanges matérialisée par une progression du nombre des déclarations de 7,1% dépassant pour la première fois la barre des 2 millions.

L'ADII a également apporté sa contribution active, aux côtés des autres parties prenantes, au bon déroulement de l'opération Marhaba 2024. Elle a assuré, dans ce cadre, l'accueil de près de 3,7 millions de nos concitoyens marocains résidant à l'étranger et voyageurs et traité 447 670 véhicules à l'entrée aux différents points de passage du Royaume.

Ces chiffres révélateurs sont le reflet de nos choix et orientations stratégiques mais également de nos efforts soutenus dans les diverses missions qui nous sont dévolues.

Au plan de la fiscalité douanière, l'ADII a mis en œuvre une série de dispositions tarifaires et fiscales qui tiennent compte des préoccupations nationales en termes d'atténuation des effets de la sécheresse, de la préservation du pouvoir d'achat des ménages et de la santé du consommateur mais également de soutien des secteurs producteurs et à valeur ajoutée au service de la croissance de l'économie nationale.

La Douane a également appliqué l'adaptation progressive de la TVA et ce, en parfaite cohérence avec la réforme initiée par l'Etat dans le domaine fiscal et s'est attelée à explorer les voies d'institution d'une taxe carbone en collaboration étroite avec le secteur privé, les départements publics et institutions internationales concernés.

Le bilan 2024 de la Douane, c'est effectivement aussi l'environnement des affaires -opérateurs économiques et investisseurs- pour lesquels la simplification douanière a été au rendez-vous.

Dans le domaine de la facilitation, l'ADII a poursuivi la digitalisation des démarches administratives, entre autres, les demandes des certificats d'origine en faveur des exportateurs, la gestion des agréments pour les régimes d'entrepôt et la déclaration des ouvrages en métaux précieux pour les professionnels du secteur, en plus de l'optimisation des processus internes réduisant ainsi les déplacements, les coûts et délais pour l'entreprise et lui permettant d'opérer dans les meilleures conditions de transparence et de compétitivité.

De même, un accompagnement personnalisé, des procédures adaptées et une organisation adéquate ont été assurés aux projets d'infrastructures logistiques nouvellement créées, notamment les zones d'accélération

industrielle. Le partenariat a été également renforcé avec les partenaires institutionnels, en particulier, à travers l'enrichissement des circuits d'échange informatisé et sécurisé des données.

Les efforts en matière de contrôle se sont traduits en 2024 par des résultats exceptionnels au titre des recettes additionnelles qui ont dépassé 6,2 milliards de DH et ce, grâce au recours au renseignement et à l'analyse de risque, la vigilance des équipes et l'efficacité des dispositifs d'intervention basés sur les nouvelles technologies. La DATA a été également exploitée en s'appuyant sur les données douanières ainsi que celles échangées avec nos partenaires nationaux et internationaux.

L'action des services opérationnels en matière de lutte contre la contrebande et les trafics illicites a abouti à la saisie de marchandises d'une valeur de 284 MDH, en plus de saisies importantes de stupéfiants et de produits de tabacs (750 kg de drogues dures, 38 tonnes de chira, 5,64 tonnes de muassel, 1,8 tonne de tabac en feuilles,...), en nette augmentation par rapport l'année passée.

Sur ce même registre du contrôle, la Douane a agi avec intensité contre le trafic des devises et le blanchiment d'argent moyennant le renforcement des capacités des opérationnels et la coordination plus active avec les autres services de sécurité aux frontières. Sa dynamique pour juguler les mouvements irréguliers a conduit à la saisie de 167 MDH de devises contre 105 MDH en 2023.

2024 a également été l'année du lancement d'un nouveau plan stratégique plaçant la Douane dans de nouvelles et larges perspectives de développement à l'horizon 2028. Une importante mobilisation collective a été créée autour de ce plan bâti sur un diagnostic interne et externe en plus d'un benchmark à l'international.

Au centre de ces projets et réalisations, le capital humain douanier a été entouré d'une attention toute particulière. Recrutement, formation et encadrement sont les maîtres-mots qui ont animé notre gestion des ressources humaines. Parallèlement, l'ADII a actionné les leviers de l'efficacité tels la motivation, la reconnaissance et la récompense du mérite, l'évolution dans la carrière sans oublier l'amélioration et l'enrichissement des prestations sociales et ce, aux fins d'asseoir un environnement de travail et un quotidien professionnel propices et favorables à la productivité, à même de propulser la performance collective au sein de l'institution.

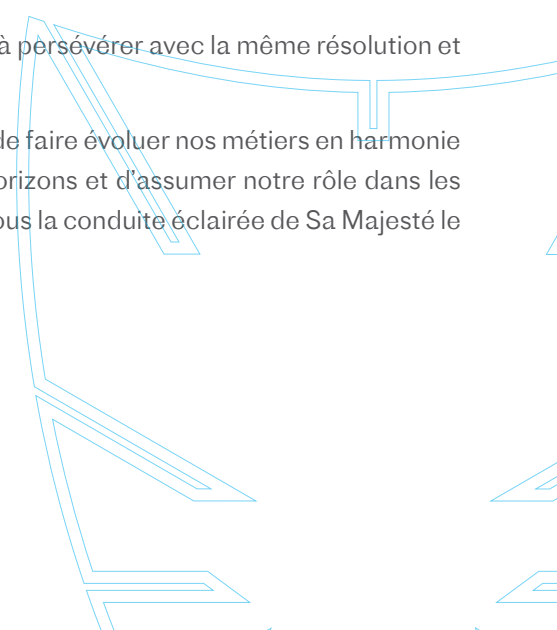
Ces réalisations et tant d'autres, confortent pleinement notre mission à la fois économique et sociale. Elles réaffirment également le rôle de l'Administration des Douanes en tant qu'acteur engagé dans la dynamique de développement du pays.

Ce bilan riche par ses contenus et résultats, que je vous invite à découvrir, est le fruit de l'engagement de plus de 6.300 douaniers, femmes et hommes accomplissant leur devoir avec énergie et abnégation, en tout temps et toute circonstance, pour contribuer à la protection de l'économie et des citoyens, accompagner les opérateurs économiques et assister les voyageurs aux frontières.

A ces forces vives, je témoigne ici ma gratitude la plus sincère et les exhorte à persévérer avec la même résolution et pour la même ambition qui nous guide et nous unit.

L'année 2025 sera amorcée sous le sceau de la même détermination, celle de faire évoluer nos métiers en harmonie avec les défis contemporains, de développer nos capacités, d'élargir nos horizons et d'assumer notre rôle dans les chantiers de développement économique et social portés par le Royaume sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'assiste.

Bonne lecture.



SOMMAIRE

- CHIFFRES-CLÉS
2024
10
- PANORAMA DES FAITS
ET ÉVÉNEMENTS
MARQUANTS 2024
12
- CONTRÔLE
BASÉ SUR LES
TECHNOLOGIES
18
- LUTTE CONTRE
LES TRAFICS
ILLICITES
24



● FACILITATION ET
ACCOMPAGNEMENT
30

● NOUVEAUTÉS
LÉGISLATIVES ET
RÉGLEMENTAIRES
40

● RELATIONS
INTERNATIONALES
52

● GOUVERNANCE ET
RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS
60

● STRATÉGIE
2024-2028
72

● ZOOM SUR LES
RÉGIONS
80

● DOUANE
EN CHIFFRES
104



CHIFFRES CLÉS 2024

RECETTES



RECETTES DOUANIÈRES

144,8 MMDH

+9,2%

par rapport à 2023



RECETTES ADDITIONNELLES

6,24 MMDH

suite aux différents contrôles
douaniers

+36%

par rapport à 2023

DÉDOUANEMENT

IMPORT

EXPORT

DÉLAI DE
DÉDOUANEMENT



2024

2023

6H16

7H42

-1H26

2024

2023

1H13

1H16

-3 MIN

DUM
ENREGISTRÉES



PLUS DE **2 MILLIONS**

DUM enregistrées

soit **+7,1%**

par rapport à 2023

VISITES
PHYSIQUES



2024

2023

20%

19%

2024

2023

9%

10%

MAINLEVÉE
EN -4H



64%

des DUM ont obtenu la
mainlevée en **moins de 4h**

CONTENTIEUX



AFFAIRES CONTENTIEUSES CONSTATÉES

43 976

hors affaires des admissions
temporaires des véhicules



+4%

par rapport à 2023

RELATION - CLIENTS



1,44 jour

DÉLAI moyen de
traitement des
REQUÊTES



79,5% Taux de
SATISFACTION des
usagers



66 sociétés
LABELLISÉES OEA
soit un total de **681**

RESSOURCES HUMAINES



6 379

AGENTS
au 31.12.2024



7,8 Jours/AGENT

Durée moyenne de
formation continue



26% de
FEMMES



58 RÉCOMPENSES
décernées

PANORAMA DES FAITS ET ÉVÈNEMENTS MARQUANTS 2024



LE 28^{ème} CONTINGENT DOUANIER REND LES HONNEURS À SA MAJESTÉ LE ROI

À l'occasion de la célébration du 25^{ème} anniversaire de l'accession de Sa Majesté le Roi au Trône, 113 douanières et douaniers ont solennellement prêté serment devant le Chef Suprême et Chef d'État-Major Général des Forces Armées Royales, lors de la cérémonie de prestation de serment qui a eu lieu le 31 juillet 2024 à Tétouan.

Portant la fierté d'appartenir à une promotion baptisée par Sa Majesté le Roi du nom de feu

« Son Altesse Royale la Princesse Lalla Latifa », ce contingent a rendu les honneurs au Souverain aux côtés des Officiers lauréats des grandes Ecoles et Instituts militaires et paramilitaires ainsi que des Officiers issus des rangs.

À leur retour, les nouveaux prestataires ont été accueillis à l'Institut de Formation Douanière de Benslimane selon une tradition désormais bien établie. Ce moment solennel, hautement symbolique, incarne l'attachement indéfectible aux valeurs de devoir, de loyauté et de discipline, telles que réaffirmées dans le discours du Souverain prononcé à l'occasion de la cérémonie de prestation de serment.

UNE ACTIVITÉ DOUANIÈRE EN CROISSANCE CONTINUE

2024

2021

2022

2023

2019

En enregistrant 144,8 milliards de DH de recettes en 2024 contre 132,6 MMDH en 2023, la Douane pulvérise tous ses records en matière de recouvrement et affiche un taux de croissance de 9,2%.

Au cours de la même année, le nombre total de déclarations douanières a franchi pour la première fois le seuil des 2 millions de DUM, enregistrant une hausse de 7,1% par rapport à 2023. Cette performance est portée par une hausse significative des déclarations à l'import (+7,3%) et à l'export (+7,2%), illustrant l'intensification des échanges commerciaux.

Baptisé «Pour une douane professionnelle et citoyenne», le plan stratégique 2024-2028 de l'ADII repose sur sept objectifs stratégiques qui guideront son action au cours des cinq prochaines années.

L'un des axes majeurs de ce plan vise à appuyer la politique économique nationale en contribuant à l'amélioration du climat des affaires et au renforcement de la compétitivité économique du pays. La Douane entend ainsi poursuivre sa stratégie proactive de facilitation des procédures et d'accompagnement des entreprises en apportant des solutions adaptées et innovantes.

L'ADII DÉVOILE SA FEUILLE DE ROUTE À L'HORIZON 2028



MISE EN SERVICE DE DEUX CENTRES RÉGIONAUX DE TÉLÉ-CONTRÔLE À TANGER ET À CASABLANCA

Le 1^{er} août 2024, l'Administration des Douanes acte la mise en place d'un Centre Régional de Télé-contrôle basé à sa Direction Préfectorale de Tanger. Une expérience concluante au Nord qui sera quelques mois plus tard étendue au Grand Casablanca.

La création de ces deux centres a pour objectif de renforcer la transparence, réduire les délais de traitement, optimiser les coûts logistiques aux opérateurs économiques en leur évitant des déplacements inutiles. Elle vise également à améliorer la qualité du service offert par les structures douanières.

Ce dispositif consiste à regrouper les opérations de télé-contrôle des déclarations d'importation ou de transit de la région au niveau d'un seul centre qui héberge une équipe d'inspecteurs vérificateurs chargés du contrôle à distance desdites déclarations.



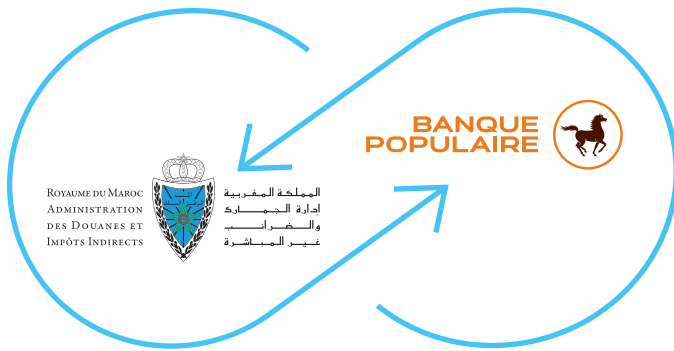
LE CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ DES CIGARETTES À DE NOUVELLES NORMES : UNE MISSION DOUANIÈRE

De nouvelles normes relatives à la composition des cigarettes sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Établies par décret pour protéger la santé publique et réduire les risques associés à la consommation de tabac, elles définissent les seuils maximaux en goudron (10 mg), nicotine (1 mg) et monoxyde de carbone (10 g) contenus dans les cigarettes commercialisées sur le marché marocain.

Désormais, toute mise à la consommation de cigarettes importées ou produites localement devra obligatoirement être accompagnée de résultats d'analyses effectuées par des laboratoires agréés.

Les services douaniers sont investis de cette nouvelle mission de contrôle et de vérification de la conformité de ces produits aux normes en vigueur.





NOUVEAU DISPOSITIF DE GARANTIE DES CRÉANCES DOUANIÈRES INHÉRENTES AUX OPÉRATIONS DE TRANSIT DE MARCHANDISES

La Douane et la Banque Centrale Populaire (BCP) ont conjointement mis en place un dispositif de paiement instantané au profit des personnes physiques non résidentes au Maroc leur permettant de garantir les droits et taxes douaniers relatifs à leurs opérations de transit de marchandises via le Maroc.

Fruit d'un partenariat stratégique scellé en octobre

2024 entre les deux parties, ce nouveau système accessible à travers le réseau d'agences de la BCP, étendu jusqu'au poste frontalier El Guergarate et le port de Tanger Med, donne la possibilité aux dites personnes de verser auprès de ces agences le montant à garantir (en dirham marocain) à l'entrée du territoire national pour le récupérer au bureau douanier de sortie, une fois les engagements honorés.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX

L'ADII mène une lutte active contre le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites. Sur le terrain, ses services renforcent continuellement leurs mécanismes de contrôle et de surveillance.

Affaires notables de 2024 : de l'argent liquide, des lingots d'or et d'argent, des pierres précieuses, des montres de luxe et des bijoux saisis par les services douaniers.



L'ADII PILOTE LES TRAVAUX D'INSTITUTION D'UNE TAXE CARBONE AU MAROC

En préparation à la mise en place d'une taxe carbone au Maroc, et en tant que représentant du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), la Douane a été désignée pour piloter le projet d'institution de cet impôt environnemental aux côtés des membres d'une commission constituée de représentants des départements ministériels concernés et du MEF. Lequel projet est conduit conformément aux dispositions de la loi cadre sur la fiscalité, de l'accord sur la facilité et la résilience, conclu entre le Gouvernement et le FMI et aux objectifs de Développement Durable inscrits dans le cadre des deux Stratégies Nationales du Développement Durable 2030 (SNDD) et Bas Carbone (SNBC).



Fondée sur le principe du «pollueur-payeur», ladite taxe vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le pays, baisser la facture pétrolière de l'État moyennant l'incitation des industriels marocains et producteurs à forte intensité carbone à s'orienter vers des ressources renouvelables, moins polluantes, moins coûteuses et plus durables ; un choix qui leur permettra de gagner en compétitivité sur les marchés internationaux respectueux de l'environnement.



L'ADII RENFORCE SES CAPACITÉS ET BÉTONNE LA VOIE POUR L'AVENIR

Ils étaient environ 1000 nouvelles recrues venues renforcer en 2024 les rangs du corps douanier. Cette opération de recrutement sur concours a permis à la Douane d' étoffer ses effectifs en y intégrant différents profils dont des ingénieurs, inspecteurs et gardiens des Douanes de différents grades.

Elle s'inscrit dans un plan de recrutement sur plusieurs années qui vise le renforcement des

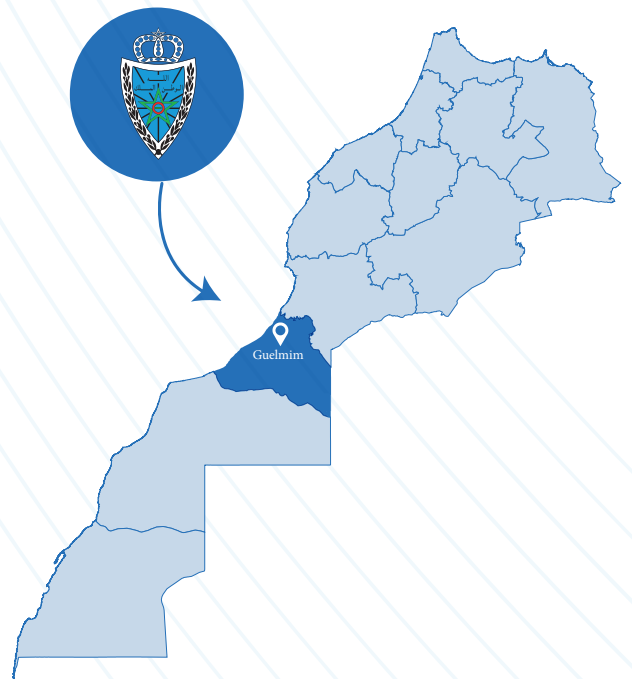
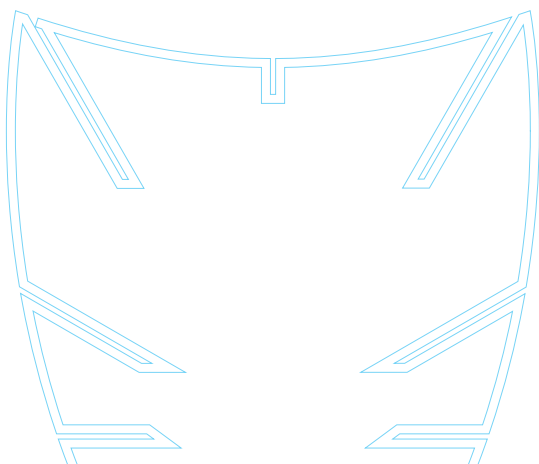
capacités du potentiel humain dont l'objectif est de permettre, entre autres, de combler les départs à la retraite, accompagner l'évolution des infrastructures aéroportuaires et des zones économiques et d'accélération industrielle, faire face à la charge de travail induite par l'augmentation du volume des échanges commerciaux et anticiper le flux des voyageurs attendus lors de la Coupe du Monde 2030.

RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DÉCENTRALISÉE DANS LA RÉGION DU SUD



RESTRUCTURATION DE LA DIRECTION RÉGIONALE DU SUD

Dans la continuité des projets stratégiques gouvernementaux engagés dans la région du Sud, une dynamique économique en plein essor s'est développée stimulant l'expansion des échanges commerciaux. Pour accompagner cette évolution qui influe directement sur l'activité douanière, la Direction Régionale du Sud a été réorganisée et scindée en deux entités : la Direction Régionale de Dakhla-Oued Eddahab et la Direction Régionale de Laâyoune-Sakia Al Hamra.



OUVERTURE D'UN NOUVEAU SERVICE DOUANIER À GUELMIM- OUED NOUN

Dans le cadre de son rapprochement avec les usagers, opérateurs économiques et citoyens de la région de Guelmim-Oued Noun, l'ADII a procédé le 17 juillet 2024 à l'ouverture d'une nouvelle structure douanière à Guelmim. Cette initiative vise à soutenir le développement économique de la région et à offrir un service de proximité, en particulier pour les démarches relatives à l'admission temporaire et au dédouanement des véhicules au profit des Marocains Résidant à l'Étranger séjournant dans la région.

CONTRÔLE BASÉ SUR LES TECHNOLOGIES

A mesure que les menaces deviennent de plus en plus complexes, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects poursuit son virage technologique pour moderniser et renforcer ses capacités de contrôle. Grâce à l'exploitation de la donnée, à l'automatisation des processus et à l'interconnexion avec ses partenaires nationaux et internationaux, l'ADII développe une approche intelligente et prédictive du contrôle douanier.

Cette stratégie a permis de cibler avec précision les opérations à risque, sécuriser les flux et garantir un meilleur équilibre entre fluidité des échanges et exigence de conformité.





ANALYSE PRÉDICTIVE ET CIBLAGE INTELLIGENT

Le ciblage technologique des opérations commerciales, basé sur l'exploitation des données en masse et le croisement des tendances récentes des courants de fraude, a permis de détecter en 2024 près de 34 millions de dirhams (MDH) de droits et taxes éludés, contre 24 MDH l'année précédente, dont 20 MDH ont été recouvrés et 14 MDH perçus sous forme d'amendes transactionnelles.

Ces résultats démontrent la capacité du système à ajuster les contrôles en fonction des comportements frauduleux émergents, tout en facilitant le passage des envois jugés fiables.



SYSTÈMES INTELLIGENTS D'ÉVALUATION ET DÉTECTION AUTOMATISÉE DE LA SOUS-FACTURATION



Dans une logique de transparence commerciale et afin de renforcer la lutte contre les pratiques frauduleuses, l'ADII a mobilisé des outils d'analyse économique avancée et misé sur une approche technologique de veille pour contrer la sous-facturation. Grâce à des bases de données dynamiques et régulièrement actualisées, les écarts de valeurs sont détectés à partir d'algorithmes de comparaison sectorielle.

En 2024, 64 études sectorielles ont été menées, aboutissant à 336 révisions des indicateurs d'appréciation de la valeur. L'analyse automatisée des fluctuations des marchés et la concertation avec les secteurs professionnels ont permis une actualisation fine et réaliste des valeurs de référence. Ce mécanisme technologique assure une vigilance constante sur les pratiques de minoration de prix et une plus grande équité entre opérateurs.

RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION DE LA DATA EN 2024

5,39 MMDH

de recettes additionnelles en droits et taxes redressées au titre de la valeur en 2024, contre 4,07 MMDH en 2023

206 MDH

de recettes additionnelles payées par les opérateurs au titre des droits et taxes sur les royalties en 2024, contre 243 MDH en 2023

1540

avis de fraude traités en 2024 grâce aux fonctionnalités informatiques offertes par le système BADR, contre 1173 en 2023

UN MOTEUR DE RÈGLES AUTOMATISÉ POUR LA SÉLECTIVITÉ DES CONTRÔLES

Au cœur du traitement des renseignements douaniers, le moteur de règles intégré au système BADR a été alimenté en 2024 par 434 nouvelles règles (dont 111 règles de sélectivité, 64 annotations et 259 surveillances), avec 199 mises à jour ou suppressions.

Ce système expert permet un traitement différencié et évolutif des opérations douanières, basé sur des historiques de contentieux ou de comportements suspects et d'ajuster en temps réel la sélection des déclarations douanières.



Ainsi, le taux de sélectivité à l'import a atteint 20,4 % et celui à l'export 8,9% en 2024, traduisant une meilleure répartition des efforts de contrôle, avec un recours renforcé au circuit rouge pour les régimes économiques. Cette approche repose sur des logiques algorithmiques en constante adaptation.

STATISTIQUES DE LA SÉLECTIVITÉ À L'IMPORT EN 2024

7%

de déclarations sélectionnées au circuit vert sans contrôle documentaire

73%

de déclarations sélectionnées au circuit orange avec contrôle documentaire

16%

de déclarations sélectionnées au circuit rouge initial (contrôle documentaire et visite physique)

4%

de déclarations resélectionnées du circuit orange vers le circuit rouge, suite à des doutes résultant de l'étude documentaire

DIGITALISATION DU CONTRÔLE DES VOYAGEURS

La modernisation du contrôle des voyageurs s'est accélérée en 2024, avec la dématérialisation de la majorité des documents de travail des inspecteurs chargés de cette partie de service, l'objectif étant de garantir un traitement plus rapide des voyageurs et de leurs bagages et un contrôle optimisé, ayant permis de générer de meilleurs résultats.



BILAN DU CONTRÔLE DES VOYAGEURS EN 2024

13017

affaires constatées lors du contrôle des voyageurs en 2024, contre 13861 en 2023

137,77 MDH

payés par les voyageurs au titre des droits et taxes en 2024, contre 97,6 en 2023

82,7 MDH

collectés au titre des amendes en 2024, contre 57,8 en 2023

PLATEFORMES INTERCONNECTÉES ET RENSEIGNEMENT AUTOMATISÉ

Au cours de l'année 2024, la coopération numérique avec les partenaires nationaux et internationaux s'est intensifiée grâce à des plateformes intégrées et systèmes interconnectés, assurant une fluidité et une fiabilité accrues des renseignements échangés. Le traitement de 617 demandes d'assistance internationale (dont 566 émises par l'ADII) et plus de 3000 requêtes nationales s'est fait à travers des plateformes partagées avec les institutions partenaires (BAM, ANCFCC, etc.).

Ces interfaces informatisées renforcent l'efficacité des échanges, accélèrent les vérifications croisées et assurent une traçabilité complète des demandes.

Grâce au système BADR, 1540 avis de fraude ont été traités de manière numérique. 260 réquisitions et 42 demandes d'informations ont quant à elles été traitées grâce à l'accès aux bases de données nationales (DQSN, Gendarmerie Royale...) et internationales (Interpol).

Ces chiffres illustrent la montée en puissance du renseignement douanier digitalisé, qui permet de mieux tracer les transactions suspectes, les flux de biens et les acteurs impliqués et une réaction rapide et documentée des services douaniers face aux menaces identifiées.

STATISTIQUES DES ÉCHANGES D'INFORMATION AVEC LES PARTENAIRES EN 2024

Corps sécuritaires: DGSN, Gendarmerie Royale

260 Requisitions reçues portant sur plus de **650** individus, **280** sociétés et **40** véhicules



INTERPOL

42 demandes d'information concernant les véhicules volés adressées



1053 Demandes de renseignement se rapportant à **15818** redevables adressées dans le cadre de la recherche des RIB



Administrations douanières étrangères

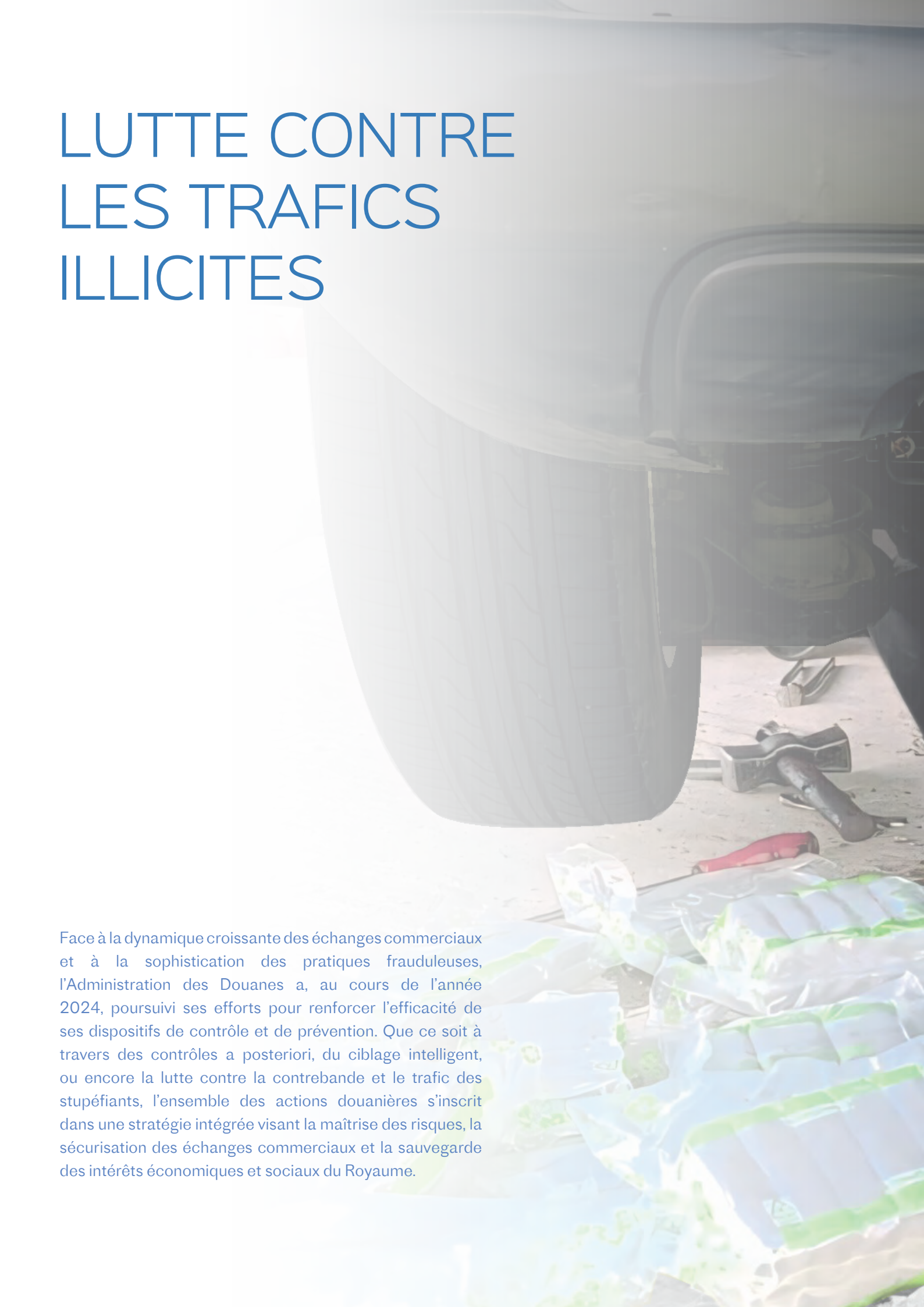
566 Demandes d'assistance administrative mutuelle internationales émises et **51** reçues



1604 Demandes de renseignement concernant plus **17151** redevables formulées dans le cadre de la recherche des biens immobiliers



LUTTE CONTRE LES TRAFICS ILLICITES



Face à la dynamique croissante des échanges commerciaux et à la sophistication des pratiques frauduleuses, l'Administration des Douanes a, au cours de l'année 2024, poursuivi ses efforts pour renforcer l'efficacité de ses dispositifs de contrôle et de prévention. Que ce soit à travers des contrôles a posteriori, du ciblage intelligent, ou encore la lutte contre la contrebande et le trafic des stupéfiants, l'ensemble des actions douanières s'inscrit dans une stratégie intégrée visant la maîtrise des risques, la sécurisation des échanges commerciaux et la sauvegarde des intérêts économiques et sociaux du Royaume.



LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS ET DE CIGARETTES

En 2024, les saisies de cigarettes de contrebande ont enregistré une baisse significative de près de 58% (254 388 unités en 2024 contre 438 784 en 2023).

Cette baisse témoigne de l'efficacité des mesures dissuasives mises en œuvre par l'ADII, en collaboration étroite avec les différents acteurs concernés, pour lutter contre ce trafic. Cette tendance baissière se trouve corroborée par les conclusions de la 11^{ème} étude de prévalence des cigarettes de contrebande, laquelle a révélé un taux de pénétration pondéré de ces produits sur le marché national de seulement 1,04 % en 2024, poursuivant ainsi la baisse observée au cours de ces dernières années (1,85 % en 2023 et 2,81 % en 2022).

En matière de lutte contre les trafics illicites de stupéfiants, les saisies réalisées par les services douaniers durant cette année ont enregistré une nette augmentation par rapport à l'an passé. Ainsi, les saisies de chira ont presque doublé (38 tonnes contre 21 tonnes), traduisant un renforcement des opérations de contrôle menées par la Douane aux côtés de ses partenaires aux frontières. Les saisies de cocaïne et des autres drogues dures ont également augmenté, atteignant 750 kg contre 261 kg en 2023, soulignant une vigilance renforcée face aux filières de trafic international.

SAISIES DE PRODUITS STUPÉFIANTS EN 2024

RÉSINE DE CANNABIS

38 TONNES de résine de cannabis contre 21 tonnes en 2023

DROQUES DURES

750 KG de drogues dures contre 261 KG en 2023

COMPRIMÉS PSYCHOTROPES

454 386 UNITÉS de comprimés psychotropes contre 361 572 en 2023



SAISIES DE PRODUITS DU TABAC EN 2024

1 042 KG

Tabac moulu (Kif)

1 778 KG

Tabac en feuilles

5 640 KG

Muassel



LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE

Afin de contrer les activités de la contrebande et protéger les intérêts économiques du pays et la santé des citoyens, la Douane s'attache à accroître la surveillance et l'efficacité de ses interventions sur le terrain.

Ainsi, en 2024, la valeur des marchandises de contrebande saisies par les services douaniers s'est établie à 284 MDH, contre 262 MDH en 2023, soit une hausse modérée de 7,74%.

Cette progression des saisies témoigne d'un ralentissement significatif de l'activité de contrebande, résultant notamment du renforcement du renseignement opérationnel, de la mobilisation des unités mobiles, de l'intensification des opérations de contrôles aléatoires et ciblées et d'une meilleure synergie avec les structures nationales telles que la Brigade Nationale des Douanes et les services des enquêtes et de l'analyse du risque.



LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

En 2024, l'ADII a enregistré 746 demandes de suspension, soit une hausse de plus de 9,38 % par rapport à 2023 (682 demandes). Cette dynamique est notamment due à une meilleure sensibilisation des titulaires de droits et à la simplification des procédures. Cette évolution reflète également l'intérêt croissant pour le recours au mécanisme douanier de protection des droits de propriété intellectuelle.

En revanche, les interceptions effectives de contrefaçon ont connu un recul en 2024, avec 82 suspensions réalisées contre 97 en 2023 et environ 1,15 million d'articles suspendus, soit une baisse de 42 %.

Cette diminution est à mettre à l'actif d'une meilleure dissuasion auprès des importateurs d'articles contrefaits et du renforcement de la coopération et de l'échange d'informations avec les partenaires concernés.

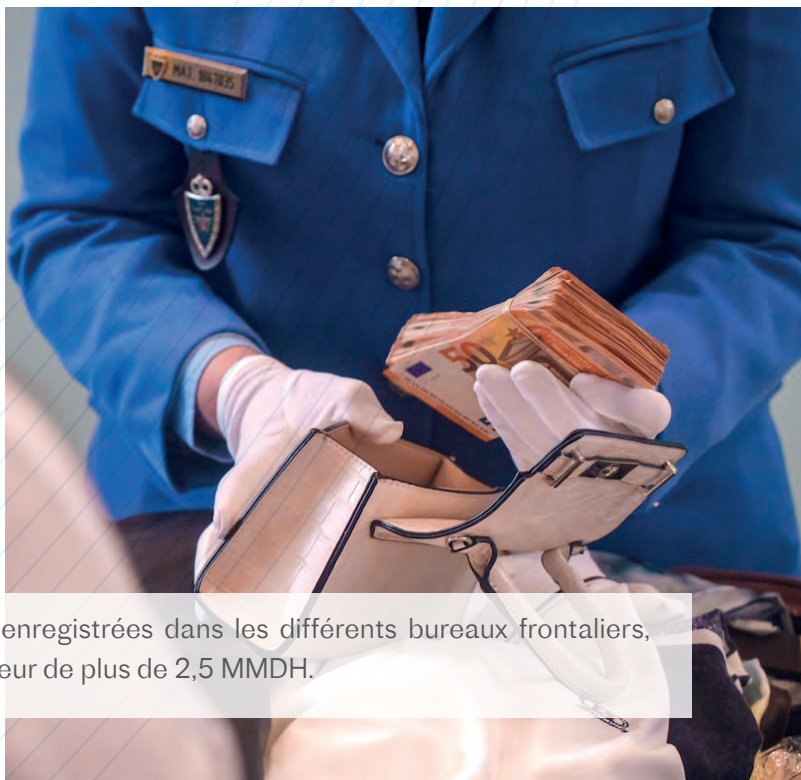


LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE DEVISES ET LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Durant 2024, l'ADII a intensifié ses efforts en matière de contrôle des mouvements de devises et de prévention du blanchiment d'argent, à travers le renforcement des capacités des brigades douanières, l'organisation de formations spécialisées dans le domaine et l'amélioration de la coordination avec les autres services de sécurité.

Cette dynamique a permis d'aboutir, lors du contrôle des voyageurs, à la saisie de 167 MDH de devises contre 105 MDH en 2023. Une progression qui s'explique par une surveillance renforcée au niveau des points de passage frontaliers, un meilleur ciblage des profils à risque ainsi qu'une collaboration plus active avec les services de renseignement.

Parallèlement, 15 572 déclarations de devises ont été enregistrées dans les différents bureaux frontaliers, contre 12 515 déclarations en 2023, pour une contre-valeur de plus de 2,5 MMDH.



PRINCIPAUX CHIFFRES RELATIFS AUX DEVISES EN 2024

	2023	2024	Var (%)
Nombre de déclarations de devises effectuées par les voyageurs	12 515	15 572	+ 24%
Montant global de devises déclarées par les voyageurs	2 MMDH	2,5 MMDH	+ 25%
Montant global de devises saisies lors du contrôle des voyageurs	105 MDH	167,4 MDH	+ 59%

CONTRÔLE A POSTERIORI

Face à l'augmentation des échanges commerciaux et à la nécessité d'assurer des contrôles efficaces sans compromettre la célérité des opérations commerciales, la Douane a poursuivi le déploiement du contrôle a posteriori en 2024.

Ainsi, les services douaniers ont mené plusieurs missions de vérification dans les entreprises, entrepôts et zones logistiques qui ont permis d'enregistrer un montant global de droits et taxes éludés de 592,69 MDH.

De même, les recettes additionnelles perçues suite

au contrôle a posteriori ont atteint un montant de 455,77 MDH en 2024 dont 238,69 MDH de droits et taxes et 117,08 MDH d'amendes.

Ces résultats sont le fruit d'un renforcement des capacités d'analyse et de traitement des données, une coordination plus étroite entre les services centraux et régionaux et une mobilisation accrue autour des régimes économiques douaniers, qui a permis lors de deux grandes opérations liées aux Entrepôts Privés Particuliers, le recouvrement de 42 MDH.

Par ailleurs, la répartition des résultats par Direction Régionale souligne l'implication des structures déconcentrées dans ce dispositif. Certaines Directions, comme la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et la Direction Régionale de Casablanca-Settat, ont contribué de manière significative aux résultats nationaux, en générant respectivement 135,83 MDH et 132,20 MDH de droits et taxes éludés, sur un total de 592,69 MDH. Ces performances illustrent l'importance d'un ancrage territorial renforcé dans la lutte contre la fraude.

LE CONTRÔLE A POSTERIORI EN 2024

592,69 MDH

droits et taxes éludés

117,08 MDH

amendes perçues

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

En application de la loi 77-15 interdisant la fabrication, l'importation, l'exportation, la commercialisation et l'utilisation des sacs en matières plastiques, la Douane a poursuivi en 2024 ses efforts de lutte contre ce fléau environnemental.

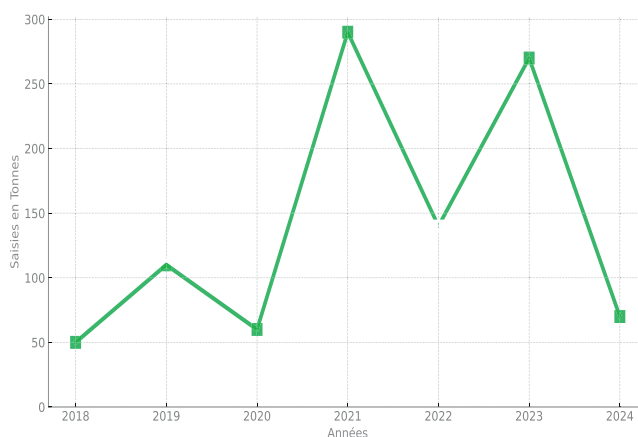
Cette année, les services douaniers ont saisi 64 tonnes de sacs en plastique, contre 269 tonnes en 2023, enregistrant ainsi une baisse significative de 76%. Une diminution a également été observée au niveau des saisies de granulés plastiques, passant de 115 tonnes saisies en 2023 à 96 tonnes en 2024.

Cette baisse s'explique par le renforcement des opérations ciblées pour démanteler les réseaux de contrebande, perturbant ainsi les circuits d'approvisionnement, ainsi que par la pression amplifiée sur les unités clandestines de fabrication, notamment via les contrôles réalisés dans les entrepôts et zones industrielles, ce qui a limité la production illicite à l'échelle nationale.

A titre d'illustration, l'évolution pluriannuelle des saisies entre 2016 et 2024 montre des pics correspondant à des périodes d'intensification des contrôles, suivis de baisses durables, traduisant l'effet dissuasif de l'action douanière. Le pic de 2021 (283 tonnes saisies) a été suivi d'une tendance globalement décroissante.



ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DES SAISIES ENTRE 2018 ET 2024



FACILITATION ET ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre de sa mission à dimension économique, la Douane œuvre constamment à conjuguer « Facilitation » et « Accompagnement », deux leviers complémentaires et évolutifs qu'elle adapte et met au service de la compétitivité de l'entreprise et de la dynamique de développement économique du pays.

Sa démarche proactive en faveur du soutien des filières productives et de la conduite des stratégies sectorielles et des projets structurants s'est une nouvelle fois illustrée en 2024, à travers des mesures concertées avec l'ensemble des parties prenantes, en réponse à leurs attentes et exigences spécifiques ainsi que des simplifications procédurales s'appuyant sur le digital, allégeant les formalités douanières et réduisant les coûts et les délais aux opérateurs économiques.



DÉMATÉRIALISER POUR MIEUX SIMPLIFIER

Le circuit de l'état de chargement simplifié et 100% numérique



L'état de chargement est un support déclaratif établi par le transporteur, généralement un exploitant de Magasin et Aire de Dédouanement (MEAD), pour couvrir l'acheminement des marchandises en groupage sous couvert de plusieurs déclarations d'exportation, du bureau de dédouanement vers celui d'exportation.

Afin de simplifier les formalités douanières pour les opérations d'exportation, la Loi de Finances 2024 a conféré à ce document la valeur de déclaration simplifiée de transit pour les expéditions à l'exportation en groupage en libérant les opérateurs de l'obligation de déclaration complémentaire.

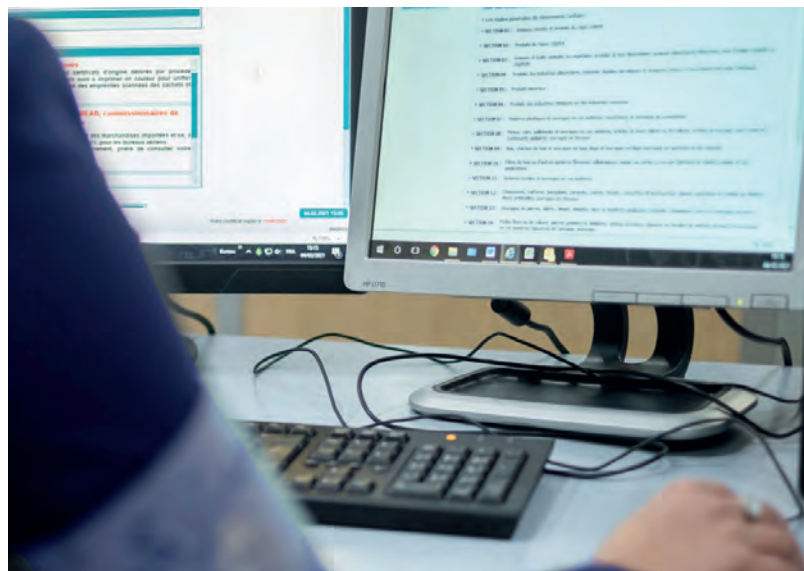
L'ADII a dès lors intégré cette nouvelle disposition parmi les fonctionnalités de son système de dédouanement en ligne BADR ; une refonte qui a permis la dématérialisation totale du circuit en question, depuis le dépôt de l'état de chargement initial jusqu'à l'apurement final au bureau de douane d'exportation, et l'amélioration des conditions de traitement des opérations de transit.

Cette transition numérique est de nature à alléger les démarches douanières à l'export, à réduire les coûts et délais de dédouanement, à fluidifier les échanges et partant, à contribuer au renforcement de la compétitivité des exportations nationales.

Le drawback-énergie partie intégrante du système BADR

Le drawback-énergie est un régime économique mis en place par l'ADII pour permettre aux opérateurs actifs dans les secteurs de l'industrie et du textile-habillement de bénéficier du remboursement des droits d'importation ainsi que des taxes de consommation afférentes à l'énergie consommée dans le processus de production, acquittés pour des marchandises importées et destinées à être réexportées. Auparavant réalisée à l'aide d'une application externe, la gestion des dossiers de drawback, incluant leur création, modification et édition par le déclarant, est désormais possible à partir de la plateforme de dédouanement en ligne BADR via un module dédié.

Cette évolution permet aux services douaniers de traiter les dossiers de manière plus fluide et efficiente, réduisant ainsi les délais de remboursement.





Ce nouveau dispositif s'applique aux demandes de remboursement relatives aux exportations effectuées à compter de janvier 2024. Les dossiers antérieurs continuent, quant à eux, d'être traités via l'ancienne application externe jusqu'à leur apurement définitif.

Extension de la dématérialisation de la demande de certificats d'origine

En 2021, un processus consistant en la dématérialisation de la délivrance des certificats d'origine (CO) couvrant les exportations des produits originaires, échangés dans un cadre préférentiel avec l'UE, le RU, l'AELE, la Ligue Arabe, les Emirats Arabes Unis, la Turquie et les pays signataires de l'Accord d'Agadir a été déployé. Cette évolution rend désormais possible, pour l'exportateur, l'édition du certificat d'origine préalablement accepté et attesté par la Douane. L'authentification de ces certificats se fait à distance sur le portail internet de l'ADII.

En 2024, l'ADII a élargi le périmètre de cette facilité qui vise à simplifier les échanges commerciaux et à renforcer la traçabilité des transactions. Désormais, celle-ci s'applique aux exportations marocaines à destination des Etats membres de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf)

et du Système de Préférences Commerciales de l'Organisation de Coopération Islamique (SPC-OCI). Ainsi, à travers le système BADR, les exportateurs marocains ou leurs représentants habilités peuvent soumettre en ligne leurs demandes de certificats d'origine de la ZLECAf ou du SPC-OCI lors de l'établissement de la déclaration d'exportation.

Certaines informations sont automatiquement préremplies à partir des éléments préalablement déclarés, tandis que d'autres sont renseignées manuellement. Dans l'attente d'une dématérialisation complète de la procédure de délivrance de ce document, les informations saisies sur système seront reproduites sur l'original du certificat, conformément au modèle conventionnel prévu et signé par l'exportateur ou son représentant légal.

PHASE

01

2019

Dématérialisation des demandes des certificats d'origine dans le cadre du SPC, des accords conclus dans la zone pan euro méditerranéenne et avec les pays arabes

PHASE

02

2021

Dématérialisation de la délivrance des certificats d'origine avec l'UE, le RU, l'AELE, la Ligue Arabe, les Emirats Arabes Unis, la Turquie et les pays signataires de l'Accord d'Agadir

PHASE

03

2024

Dématérialisation des demandes des certificats d'origine dans le cadre de la ZLECAf et du SPC/OCI

Digitalisation de la gestion des agréments pour les régimes d'entrepôt

Le système BADR a été enrichi d'un nouveau module dédié à la gestion dématérialisée des agréments délivrés par les services douaniers aux entreprises les autorisant à opérer sous les régimes de l'entrepôt de stockage et de l'entrepôt industriel franc. Ainsi, depuis juin 2024, l'ensemble des décisions accordées dans ce cadre est intégré et traité via BADR.

D'un point de vue opérationnel, les décisions d'agrément sont insérées sur le système BADR. Le déclarant est tenu, lors de la saisie de la déclaration en détail souscrite sous l'un de deux régimes, de renseigner les données relatives à l'agrément accordé.



DÉMATÉRIALISATION INTÉGRALE DE LA DÉCLARATION DES OUVRAGES EN MÉTAUX PRÉCIEUX

Depuis fin 2023, la soumission par les professionnels du support déclaratif physique dénommé « D19 » des ouvrages en or, platine ou argent produits localement, présentés à l'essai et à la marque, a été supplantée par une opération digitalisée initiée par le service douanier de la garantie pour le compte desdits professionnels via le système BADR.

Dans le prolongement de ses efforts visant d'une part à optimiser le délai de dédouanement desdits ouvrages et à contribuer, d'autre part, à la mise à niveau du secteur, l'ADII a habilité, depuis janvier 2024, l'ensemble des opérateurs de la filière de la bijouterie-joaillerie, artisans, industriels et transitaires, à souscrire par leur propre soin la déclaration D19 sur BADR et ce, préalablement à sa

présentation au bureau douanier de la garantie pour finaliser le circuit de la déclaration sur ledit système.

Pour accompagner ce changement, une phase transitoire a été accordée aux opérateurs concernés afin qu'ils entreprennent les démarches nécessaires auprès des services douaniers pour la mise en place des prérequis à l'accès au système BADR.

La digitalisation de la déclaration D19 a également ouvert la voie au passage intégral desdits opérateurs au paiement multicanal des droits d'essai applicables aux ouvrages en métaux précieux, garantissant ainsi plus de traçabilité et de sécurité à leurs transactions en douane.

A FIN NOVEMBRE 2024

60 004

déclarations
souscrites
sur BADR

+ 65%

par rapport
à la même
période de
2023



TIR : un nouveau référentiel pour davantage de fluidité en douane

Après la digitalisation en 2019 des supports déclaratifs « D17 » et « D20 » au profit des professionnels du transport routier international (TIR), l'ADII a instauré en juillet 2024 un nouveau référentiel dédié aux moyens de transport et aux conducteurs qui assure une gestion plus rationnelle et sécurisée des opérations TIR et une meilleure fluidité de leur passage en douane.

Préalablement à l'adoption de cette nouveauté, et de concert avec les représentants de l'Association Marocaine des Transports Routiers Intercontinentaux (AMTRI) et l'Association des Freight Forwarders du Maroc (AFFM), les professionnels du secteur ont été invités à alimenter le nouveau référentiel en renseignant les données de leur parc de véhicules et de chauffeurs (numéros de châssis, plaques d'immatriculation et documents d'identité des conducteurs ...).

Par ailleurs, l'Administration des Douanes a rendu obligatoire, au moment de l'enregistrement de la déclaration en détail sur BADR, la saisie par le transporteur ou son mandataire des données relatives aux moyens de transport utilisés à l'importation et à l'exportation des marchandises.

Transport Routier international processus dématérialisés

2019



Supports déclaratifs

Abandon de la version
papier des déclarations
«D17» et «D20»

Saisie via le système informatique BADR

Parc véhicules et conducteurs

Référentiel d'identification
des moyens de transport &
chauffeurs

2024





Ces données, qui sont de nature à améliorer les traitements opérés par les services douaniers, permettent d'automatiser le circuit des déclarations d'admission et d'exportation temporaires de véhicules à usage commercial et de faciliter et fluidifier, in fine, le processus de dédouanement des opérations du secteur, un maillon important pour la chaîne logistique.

SIMPLIFIER POUR FLUIDIFIER LE DÉDOUANEMENT

Simplification du régime de mutation de marchandises d'un entrepôt vers un autre

En 2024, l'ADII a franchi une nouvelle étape dans la simplification des formalités douanières en dispensant l'opération de mutation des marchandises d'un entrepôt de stockage à un autre, quelle que soit sa catégorie (privé particulier, privé banal ou public), de l'obligation de souscrire un acquit à caution de transit.

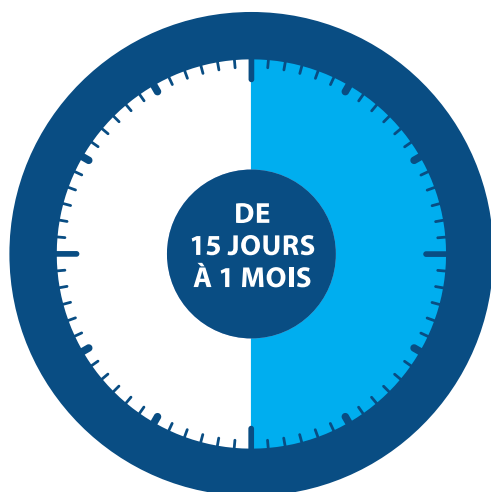
Ceci étant, les opérateurs économiques restent tenus de couvrir les marchandises à transférer par tous documents attestant leur détention légale. Ces documents doivent comporter les éléments nécessaires permettant leur identification ainsi que les numéros d'agrément des entrepôts de départ et de destination.



De nouveaux modes de régularisation des marchandises admises sous le régime de l'entrepôt

Limitée par le passé aux marchandises admises sous les régimes de l'admission temporaire et de l'admission temporaire pour perfectionnement actif, la possibilité de régulariser les marchandises par leur abandon au profit de la Douane ou leur destruction sous contrôle douanier a été étendue en 2024 aux marchandises admises sous le régime de l'entrepôt; les deux alternatives s'effectuant en exonération des droits et taxes exigibles, aspect contentieux mis à part.

Néanmoins, le recours à l'un de ces deux modes de régularisation demeure subordonné à la justification, par le soumissionnaire, de son incapacité, pour des raisons commerciales, à procéder à l'exportation, à la cession ou à la mise à la consommation des marchandises entreposées sous ce régime.



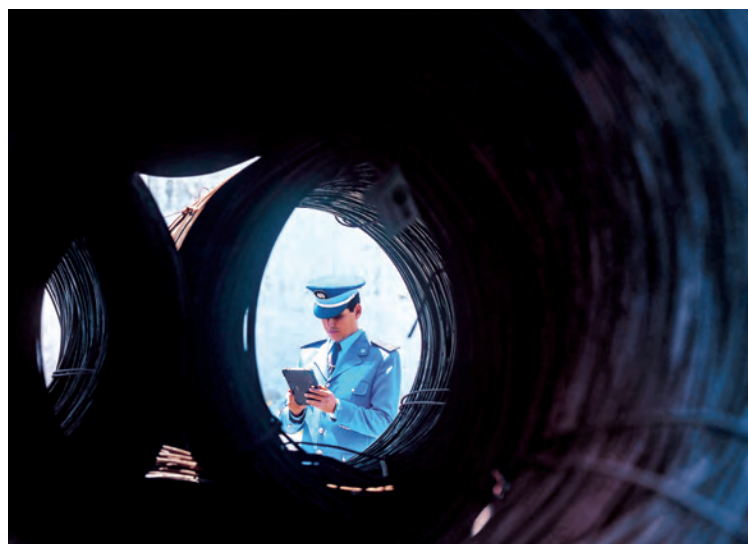
Marchandises soumises à TIC : le délai de dépôt de la déclaration simplifiée rallongé

Depuis juin 2024, les producteurs des marchandises soumises à la Taxe Intérieure de Consommation (TIC) sont autorisés à réaliser leurs opérations de mise à la consommation sous le couvert d'une déclaration simplifiée mensuelle et non plus selon un dépôt par quinzaine.

Octroyée à la demande de l'opérateur après étude de son éligibilité, cette facilité est un plus qui enrichit le package des solutions qui s'adapte aux contraintes du secteur et apporte une réponse à ses sollicitations en termes de souplesse.

La fibre d'acier éligible au régime du drawback-énergie

Dans le but de soutenir la compétitivité à l'international de certaines unités industrielles locales dont le processus de production fait appel à l'énergie, une nouvelle mesure a été instituée en 2024 étendant le bénéfice du régime du drawback-énergie à la fibre d'acier destinée à l'export et ce, à titre d'encouragement de l'activité du secteur de la sidérurgie et d'accompagnement de sa croissance.



L'admission temporaire : un régime économique au service également de l'art et de la culture

Levier de diversification de l'offre touristique nationale, le tourisme culturel constitue une des préoccupations majeures du Royaume qui interpelle plusieurs acteurs nationaux pour réunir les conditions de son essor.

Intégrant cette dimension, la Douane a introduit en 2024 une mesure qui élargit le bénéfice du régime de l'admission temporaire aux objets et œuvres d'art, de collection et d'antiquité. Ces derniers peuvent désormais être introduits sur le territoire national, en suspension des droits et taxes exigibles à l'importation, pour être présentés dans une exposition, à but non lucratif, organisée par les organismes et institutions spécialisés, pour une période allant jusqu'à deux (02) années.

Cette simplification apporte une réponse aux besoins des activités culturelles et artistiques des musées et des galeries d'art qui ont connu, ces dernières années, un élan remarquable.



Le statut de l'exportateur agréé : des atouts commerciaux et économiques

Label douanier conçu, depuis plus de dix ans, pour booster l'activité d'opérateurs orientés vers les marchés internationaux et promouvoir les exportations marocaines, le statut de l'exportateur agréé continue de séduire les sociétés exportatrices grâce aux efforts de promotion déployés par les services de l'ADII au profit de celles-ci.

14 unités exportatrices ont ainsi obtenu en 2024 ledit statut pour la certification de l'origine préférentielle prévue dans le cadre des accords conclus par le Maroc avec l'UE, l'AELE, la Turquie, le Royaume-Uni et les pays signataires de l'accord d'Agadir.

Ces sociétés bénéficiaires peuvent, moyennant un processus dématérialisé, auto-certifier l'origine de leurs marchandises couvertes par lesdits accords sans être contraintes, à l'occasion de chaque exportation, de fournir un certificat EUR.1 ou EUR-MED.

Outre l'économie de temps et de coûts assurée grâce à la célérité de la procédure, le statut procure des atouts commerciaux notamment l'amélioration de la réactivité et la compétitivité de ses bénéficiaires auprès des clients et opérateurs étrangers.



Le statut de l'opérateur économique agréé

Conforter l'entreprise dans sa quête de compétitivité à l'international est une finalité également du statut de l'opérateur économique agréé. Cette labélisation a évolué au fil du temps conférant à son bénéficiaire, outre un package de simplifications douanières, des atouts au niveau du marché mondial en termes de conformité aux conditions de transparence et de fiabilité, mais surtout aux normes de sécurisation de la chaîne logistique des échanges internationaux.

Au travers de l'action et de l'accompagnement assurés en 2024 par les services de l'ADII, de nouveaux opérateurs se sont vus octroyés les deux labels « Simplifications Douanières » et « Sécurité et Sûreté ».

A fin 2024, le total des entreprises agréées pour lesdits labels est de 681 dont 15 statuts d'opérateurs Sécurité et Sûreté.



681

Opérateurs
économiques agréés

Echange de données avec les partenaires : une dynamique qui se poursuit

Dans la continuité de sa volonté de lever, par la dématérialisation, les contraintes de délais, de coûts et de déplacements aux opérateurs économiques, l'ADII a enrichi en 2024 les circuits d'échange électronique avec ses différents partenaires intervenant dans le processus de dédouanement, par la mise en service de nouveaux messages du résultat de contrôle principalement avec le Département de l'Artisanat du Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire et l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNUR).



NOUVEAUTÉS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES



DI



En matière de fiscalité douanière, une série de mesures ont été mises en œuvre en 2024. Celles-ci convergent vers les objectifs tracés par le Gouvernement pour mobiliser des ressources à même de consolider les finances publiques, accompagner les stratégies sectorielles, atténuer les effets de la sécheresse et soutenir le pouvoir d'achat des ménages.



TAXES



TVA

TIC



MESURES SPÉCIFIQUES AU PROFIT DE L'APPROVISIONNEMENT DU MARCHÉ LOCAL

Bovins et ovins domestiques : Prise en charge par le Budget Général de l'Etat de la taxe sur la valeur ajoutée et suspension du droit d'importation

Dans la continuité des mesures prises en 2023 par le Gouvernement pour garantir un approvisionnement régulier du marché national en viandes rouges et stabiliser les prix correspondants, il a été décidé d'une part, de la prise en charge par le Budget Général de l'Etat des montants dus au titre de la TVA à l'importation applicables aux bovins domestiques et d'autre part, de la suspension du droit d'importation appliqué auxdits ruminants dans la limite d'un contingent fixé par décret et ce de janvier à décembre 2024.

Il en a été de même, à compter d'octobre 2024, pour les ovins domestiques, les viandes et abats des animaux domestiques de l'espèce bovine, ovine, caprine et camélidé également dans la limite du quota déterminé.

Huile d'olive : Un avantage préférentiel en soutien à la demande locale

La suspension de la perception du droit d'importation a profité également aux opérations d'importation d'huile d'olive de qualité vierge et extra vierge dans le cadre d'un quota de 10.000 tonnes fixé par l'Etat.

Cette mesure a été instaurée en octobre 2024 pour un effet prolongé jusqu'au 31 décembre 2024 au regard du faible niveau de la production des olives et de la nécessité de satisfaire la demande locale.



Le mois suivant, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts et le Ministère de l'Industrie et du Commerce ont convenu de reconduire les mesures précitées au profit des bovins et ovins domestiques en élevant les contingents à 200 000 têtes pour chaque espèce.

Pisciculture : Un régime fiscal de faveur

Courant 2024, le secteur de la pisciculture s'est vu accordé, dans le cadre de la Loi de Finances, le bénéfice d'un avantage tarifaire consistant en la prorogation, jusqu'au 31 décembre 2026, de l'application du taux minimum du droit d'importation de 2,5% aux aliments de poissons dans la limite des quotas annuels de 15.000 tonnes définis par le gouvernement.

Ce régime fiscal de faveur vise à encourager les professionnels de l'élevage de poissons et à accompagner le développement du secteur.

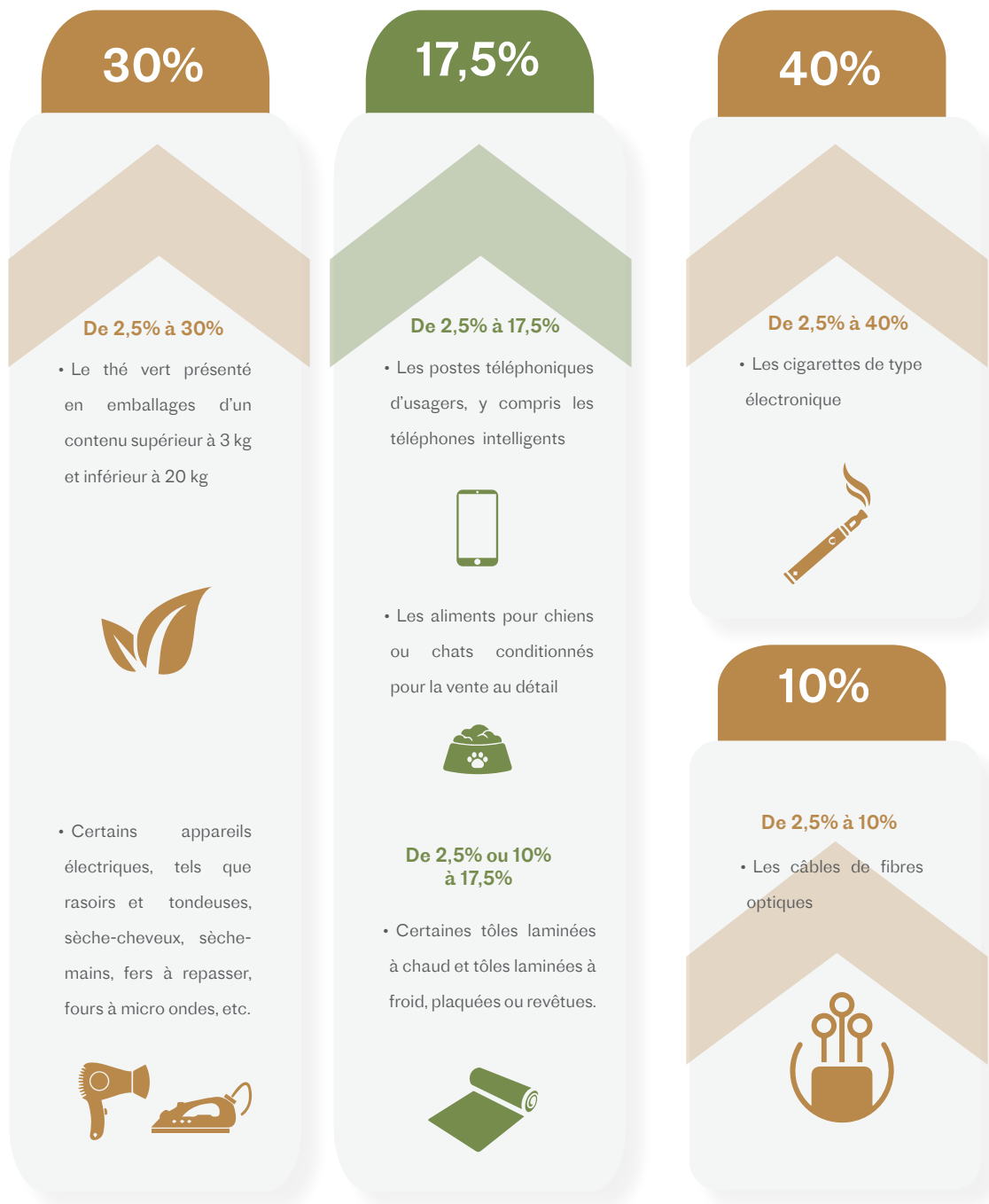


RÉVISION DU TARIF DOUANIER

Dans le cadre de la Loi de Finances 2024, de nouveaux amendements au tarif douanier ont été introduits, se traduisant selon le cas par une augmentation ou une réduction de la quotité du droit d'importation applicable à certains intrants ou produits finis.

Cette révision des taux du droit d'importation a été entreprise dans l'objectif de préserver l'intérêt et le pouvoir d'achat des ménages en facilitant l'accès à certaines marchandises et d'aider les industries locales à produire et opérer dans de meilleures conditions de compétitivité.

Relèvement du droit d'importation



Réduction du droit d'importation

30%

**De 40 à 30%
pour l'ensemble des
produits soumis au
taux de 40%**

- A l'exclusion des produits relevant du chapitre 24 et des produits qui étaient soumis au taux de 40% avant l'entrée en vigueur de la Loi de Finances rectificative 2020



17,5%

**De 40 à 17,5%
pour le thon**

- Thon en miettes



2,5%

**De 40 à 2,5%
pour les vis et ressorts**

- Destinés à la fabrication des filtres pour véhicules



2,5%

**De 40 à 2,5%
pour les tracteurs
routiers**

- Pour semi remorques, fonctionnant à l'énergie électrique



30%

**De 32,5% à 30%
pour le thé vert
(non fermenté)**

- Présenté en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg



2,5%

**De 17,5% à 2,5%
pour les joints**

- Joints circulaires en caoutchouc d'un diamètre maximum de 160 mm et les composants en plastiques, utilisés dans la fabrication des filtres de véhicules



2,5%

**De 17,5% à 2,5%
pour les cellules en
lithium**



2,5%

**De 10% à 2,5%
pour les substituts de
laits en poudre**

- Pour l'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge, conditionnés pour la vente au détail



ADAPTATION DES IMPÔTS INDIRECTS

La Taxe Intérieure de Consommation

Comme pour le droit d'importation, la Loi de Finances 2024 a apporté des changements à la Taxe Intérieure de Consommation (TIC) en vue de la simplifier, la rationaliser ou encore de rééquilibrer les niveaux de ses quotités.

La TIC sur les boissons non alcoolisées simplifiée

L'une des nouveautés de 2024 a consisté en l'harmonisation et la simplification de l'imposition de la TIC sur les eaux aromatisées et limonades pour parer à toute distorsion dans les modalités de taxation. Désormais, la TIC ne s'applique plus qu'aux

boissons aromatisées contenant moins de 10% de jus de fruits, quel que soit le type de fruit.

Les autres boissons ayant une teneur de 10% ou plus en jus de fruits étant soumis à la TIC sur les produits contenant du sucre.

La TIC sur des produits contenant du sucre augmentée et étendue à de nouveaux produits

Dans un souci de protection de la santé publique, la TIC sur certains produits contenant du sucre a été augmentée dans le cadre de la Loi de Finances 2024 et touche désormais de nouvelles catégories de produits dont la taxation se référera aux seuils de sucre ajouté prévus par la norme établie par l'Institut Marocain de Normalisation (IMANOR).

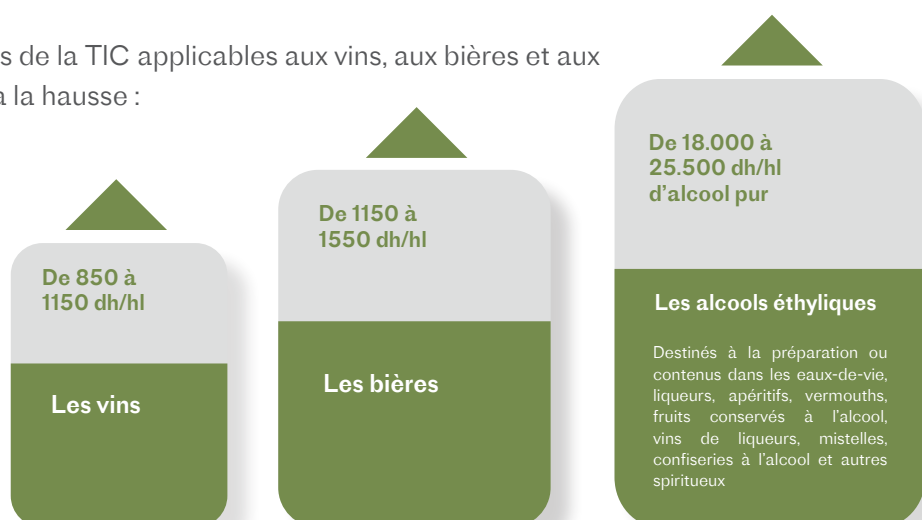
Cette taxation au titre de la TIC est instituée selon un schéma graduel pour les deux années 2024 et 2025. Elle contribue à atteindre à terme un objectif double : celui d'inciter les industriels à réduire le taux de sucre dans les produits alimentaires et de protéger la population des maladies liées à l'obésité, le diabète et d'autres maladies chroniques et coûteuses tant pour le citoyen que pour l'Etat, majoritairement dues à la consommation des boissons et aliments sucrés.



La TIC sur les boissons alcoolisées augmentée

Une des réformes apportées par la Loi de Finances 2024 a concerné les boissons alcoolisées.

C'est ainsi que les quotités de la TIC applicables aux vins, aux bières et aux spiritueux ont été revues à la hausse :



■ La TIC sur les cigarettes : La réforme se poursuit

La réforme de la fiscalité sur les cigarettes a été entamée en 2022 selon un schéma de taxation progressive d'une durée de cinq ans.

Arrivée en 2024 à sa troisième année de mise en œuvre, cette réforme a été traduite par l'application aux cigarettes des quotités suivantes :

■ 275 dirhams au lieu de 175 dirhams , les 1000 cigarettes pour la composante spécifique de la TIC	■ 64% au lieu de 66% pour la composante ad-valorem de la TIC	■ 826,7 dirhams au lieu de 782,1 dirhams , les 1000 cigarettes pour le minimum de perception
--	---	--



■ La TIC sur les pneumatiques également relevée

Mise en place en 2021 pour alimenter le Fonds d'Appui à la Protection Sociale et à la Cohésion Sociale, la TIC appliquée aux pneumatiques, même montés sur jantes, a vu sa quotité passer en 2024 de 3 à 4 DH/kg. Le but en est de renflouer les recettes de ce fond et contribuer aux efforts de financement de programmes destinés à venir en aide aux classes et groupes sociaux vulnérables.



Le marquage fiscal étendu à d'autres produits

La prescription du marquage fiscal des boissons alcoolisées ou non et des tabacs manufacturés a contribué à l'amélioration de la perception de la TIC et à la prévention et la lutte contre la fraude et la contrebande, mais également à la protection des consommateurs en ayant assuré la traçabilité et un meilleur contrôle à l'importation desdits produits.

Au vu de ses résultats probants notamment en termes de recettes pour le budget de l'Etat, l'obligation du marquage fiscal sera étendue au gasoil et au supercarburant à partir du 1^{er} janvier 2026. De même pour les produits contenant du sucre quand leur teneur en cette matière justifie leur taxation.



Outre son apport financier, cette obligation permettra de mieux cerner la mise à la consommation de ces produits pétroliers notamment lorsqu'ils sont destinés à des secteurs bénéficiant de l'exonération tels que la pêche maritime, la production d'électricité, l'avitaillement des navires, etc.

La taxe sur la valeur ajoutée à l'importation

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi-cadre n°69-19 portant réforme fiscale et conformément aux recommandations des assises nationales de la fiscalité visant à asseoir un système fiscal équitable, stable et simplifié offrant davantage de visibilité à l'ensemble de ses acteurs, la Loi de Finances 2024 a introduit une réforme progressive de la Taxe sur la Valeur Ajoutée étalée sur trois ans (de 2024 à 2026).

Ce chantier mené par la Direction Générale des Impôts retiendra, à l'horizon 2026, uniquement deux taux de base (10% et 20%), en remplacement des quatre taux de 7%, 10%, 14%, et 20%. Ces changements de taux concernent également la TVA à l'importation.

Exonération au profit de produits de consommation

Dans le but de soutenir le pouvoir d'achat des ménages, la réforme de la TVA a étendu l'exonération de la TVA à l'importation à certains produits de large consommation à savoir :

■ Le beurre

dérivé du
lait d'origine
animale

■ Les conserves

de sardines

■ Le lait

en poudre

■ Le savon

de ménage (en
morceaux ou en
pain)

■ Les fournitures scolaires et les produits et matières entrant dans leur composition

Cet avantage fiscal a profité également au domaine de la santé. Il a été en ce sens généralisé aux produits pharmaceutiques incluant tous les médicaments anticancéreux et antiviraux des hépatites B et C et ceux destinés au traitement du diabète, de l'asthme, etc.

Il couvre également les biens d'équipement, matériels et outillages acquis par la Fondation Mohamed VI des Sciences et de la Santé dans le cadre des missions qui lui sont dévolues.

Cette suppression de la TVA appliquée aux médicaments s'inscrit dans le cadre de la politique nationale visant à faciliter l'accès du consommateur aux produits de la santé et à réduire le coût des traitements.



Exonération en faveur des biens d'investissement

■ Réinstauration de l'obligation de conservation des biens d'investissement inscrits dans un compte d'immobilisation pendant cinq (5) ans

La Loi de Finances pour l'année 2017 avait supprimé l'obligation de conservation des biens meubles d'investissement, prévue à l'article 102 du CGI et à laquelle était soumise toute entreprise ayant acquis ces biens, ainsi que la régularisation pour défaut de conservation prévue à l'article 104 (II-2°) du CGI.

Compte tenu des pratiques frauduleuses relevées dans ce cadre, la LF 2024 a réinstauré ce dispositif en prescrivant l'obligation de conservation, pendant une période de 60 mois, des biens meubles ayant

bénéficié de l'importation en exonération de la TVA.

Le défaut de conservation des biens ouvrant droit à déduction, inscrits dans un compte d'immobilisation pendant le délai de 60 mois, donne lieu à une régularisation égale au montant de la taxe ayant fait l'objet d'exonération au titre de ces biens, diminuée d'un soixantième par mois ou fraction de mois écoulé depuis la date d'importation de ces biens.

■ Conditions pour l'octroi de l'exonération de la TVA aux importations des biens d'investissement

Outre l'obligation de conservation des biens d'investissement susvisée, l'article 6 de la LF 2024, subordonne le bénéfice de l'exonération de la TVA à l'importation de ces biens, à la présentation par les assujettis, de garanties suffisantes, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur. Au plan douanier, le bénéfice de l'exonération de la TVA à l'importation des biens d'investissement est subordonné à la présentation par l'importateur d'une attestation d'importation en exonération de la TVA à l'importation délivrée par les services compétents de la DGI.

Cette condition s'applique également, aux :

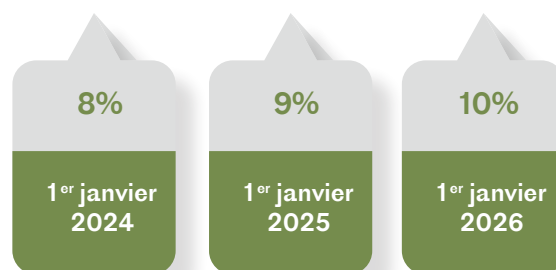
- ◉ Biens d'équipement destinés à l'enseignement privé ou à la formation professionnelle, acquis par les établissements privés d'enseignement ou de formation professionnelle, à l'exclusion des véhicules automobiles autres que ceux réservés au transport scolaire collectif et aménagés spécialement à cet effet;
- ◉ Biens d'équipement, matériels ou outillages neufs ou d'occasion, dont l'importation est autorisée par l'Administration, importés par les diplômés de la formation professionnelle; et aux
- ◉ Autocars, camions et biens d'équipement y afférents, acquis par les entreprises de transport international routier.

Augmentation de la TVA à l'importation

■ Au taux de 10%

Dans le cadre de la réforme fiscale ayant introduit des ajustements de taux de la TVA, la voiture automobile dite "Voiture économique" ainsi que les produits et matières entrant dans sa fabrication voient leur taux passer de 7% à 10%. Le sucre raffiné ou aggloméré se verra appliqué quant à lui une progression graduelle atteignant un taux de TVA de 10% en 2026 comme mentionné ci-dessous.

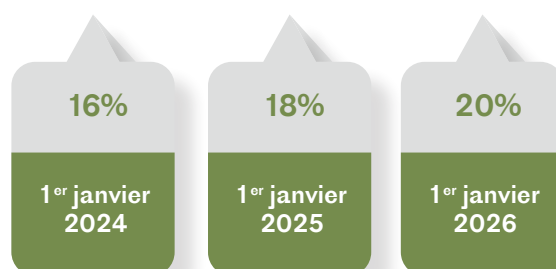
Dans le même sillage et afin de mieux cadrer les opérations d'importation du secteur de la pêche maritime, la Loi de Finances 2024 a défini et précisé la liste des engins et filets de pêche éligibles au taux de 10% dont bénéficient les professionnels dudit secteur.



■ Au taux de 20%

L'alignement des taux de TVA a également concerné les matières premières et produits entrant intégralement ou en partie dans la composition des produits pharmaceutiques, ainsi que les emballages non récupérables de ces derniers et les produits et matières entrant dans leur fabrication dont les taux passent de 14% à 20%.

De même pour « l'énergie électrique ». Le taux de TVA qui lui est appliqué sera progressivement aligné sur le taux de 20%, sur une période de trois ans.



DÉFENSE COMMERCIALE ET SOUTIEN DE LA CONCURRENCE LOYALE

Parallèlement aux actions menées sur le plan fiscal et tarifaire, la Douane a contribué à l'instauration de mesures correctives commerciales notamment contre le dumping. Le but en est de protéger des branches d'activité de pratiques illégales et de dommages causés par certaines importations massives de marchandises et de produits concurrents.

MESURES ANTIDUMPING

■ Fours électriques

originaires de Turquie

Un droit antidumping provisoire pour une durée de six mois à compter du 25 juin 2024, au taux de 34,05% pour l'exportateur ITIMAT MAKINA SANAYI VE TICARET A.S. et 62,07% pour les autres exportateurs

■ Conserves de tomates

originaires d'Egypte

Un droit antidumping définitif sur les importations au taux de 29,93% pour une durée de cinq ans à compter du 24 décembre 2024

■ Polychlorure de vinyle

originaire des Etats-Unis d'Amérique

Maintien provisoire du droit antidumping à hauteur d'un taux unique de 5,5% appliqué à tous les exportateurs et ce, en attendant les résultats de l'enquête de réexamen

■ Cahiers

originaires de Tunisie

Maintien provisoire du droit antidumping appliqué aux importations à compter du 04 janvier 2024



RELATIONS INTERNATIONALES



Dans un environnement mondial de plus en plus interconnecté et en permanente évolution, l'ADII s'engage activement au sein de la communauté douanière à l'échelle régionale, continentale et mondiale.

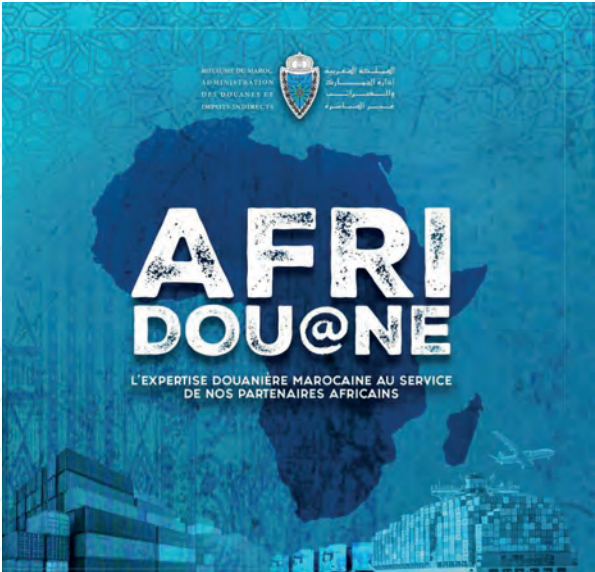


L'ACTION DOUANIÈRE AU SERVICE DE LA COOPÉRATION SUD-SUD

Lancement du programme Afridou@ne

L'Administration des Douanes et Impôts Indirects a lancé en décembre AfriDou@ne, un programme de coopération internationale inscrit dans son Plan Stratégique 2024-2028. Il a pour objectif de favoriser le partage d'expériences et de bonnes pratiques à l'endroit des administrations douanières africaines, en harmonie avec la politique de coopération sud-sud prônée et promue par le Maroc.

Le programme prend appui sur la dynamique de coopération douanière africaine déjà en cours depuis plusieurs années, consistant notamment en des visites de terrain effectuées auprès de l'ADII par des délégations africaines et des missions d'experts douaniers marocains dans le continent. Ainsi, l'année 2024 a vu la réalisation des actions visées ci-dessous.



Visites à l'Administration des Douanes et Impôts Indirects de délégations douanières africaines

PAYS PARTENAIRES	DÉLÉGATION	OBJET DE LA VISITE	DATES
Bénin	Délégation du Ministère du Cadre de Vie et des Transports	Mise en œuvre douanière de l'accord routier bilatéral	2 avril
Union des Comores	Délégation conduite par le Directeur Général des Douanes, accompagné de son Conseiller technique ainsi que de Son Excellence l'Ambassadeur de l'Union des Comores au Maroc	S'enquérir de l'expérience de l'ADII en matière de modernisation et de formation.	Le 25 avril
République Démocratique du Congo (RDC)	Délégation de la Direction Générale des Douanes et Accises de la RDC	Programme de l'Opérateur Économique Agréé	Du 18 au 20 septembre
Côte d'Ivoire	Délégation du Ministère des Finances et du Budget	S'enquérir de l'expérience marocaine en matière de systèmes d'information et d'audit et d'inspection	Les 2 et 16 octobre

Visite d'une délégation comorienne conduite par le Directeur Général des douanes

Cette rencontre s'inscrit dans une dynamique de consolidation des relations de coopération et marque une nouvelle étape dans l'intensification des relations entre les deux institutions douanières.

A l'agenda de cette visite, des réunions de travail sur les perspectives de coopération bilatérale dans des domaines d'intérêt commun. S'en est suivi un programme riche en activités comprenant notamment un déplacement à l'Institut de Formation Douanière (IFD) où les discussions se sont poursuivies au sujet du renforcement des capacités des agents moyennant des formations continues et le partage d'expertise. La délégation a également effectué une visite au Salon International de l'Agriculture à Meknès et au centre de vacances

douanier d'Imouzzer, illustrant ainsi la diversité des domaines de coopération explorés.

À l'issue d'un échange fructueux, un projet de plan d'action a été élaboré, articulé autour de deux axes stratégiques majeurs :

- **Partenariat et échanges d'expertises:** Mise en place d'initiatives visant à capitaliser sur l'expérience marocaine en matière de modernisation douanière.
- **Formation et perfectionnement :** Renforcement des compétences des douaniers comoriens à travers des stages et des programmes de perfectionnement dispensés par l'IFD.

Missions d'experts douaniers marocains dans le continent africain

PAYS PARTENAIRES	ACTION DE COOPERATION
Madagascar	- Appui à la modernisation des procédures douanières et à l'implémentation de la gestion des risques (12-23 février) - Programme sur l'application des contrôles aux échanges de nature stratégique (12-14 août)
République Démocratique du Congo	- Atelier national sur le programme des opérateurs économiques agréés (19-23 février) - Formation des agents sur les techniques de ciblage et d'analyse des flux (18-29 mars)
Côte d'Ivoire	- Assistance dans l'amélioration des contrôles douaniers et l'optimisation des systèmes de dédouanement (8-19 avril) - Atelier avancé sur la promotion de l'égalité des genres et de la diversité en douane (1^{er} -5 juillet) - Missions de diagnostic en matière d'OEA de l'OMD (8-12 juillet et 2-6 septembre)
Togo	- Renforcement des capacités en matière de lutte contre la fraude et les infractions douanières (13-24 mai) - Appui aux missions de suivi sur l'égalité des genres et diversité (16-20 septembre)
Bénin	- Accompagnement dans l'intégration des normes de l'OMD sur la facilitation des échanges et l'évaluation en douane (10-21 juin) - Appui aux missions de suivi sur l'égalité des genres et diversité (23-24 septembre)
Égypte	- Assistance technique pour la mise en place d'un programme d'Opérateur Économique Agréé (OEA) et harmonisation avec les standards internationaux (15-26 juillet) - Ateliers de formation sur les règles d'origine dans le cadre du Programme Origine en Afrique (11-15 et 18-22 février)
Burundi	Mission de planification de la mise en œuvre du programme des OEA de IOMD en appui à l'Office Burundais des Recettes (28 octobre-1^{er} novembre)

MISE EN ŒUVRE SUR LE PLAN DOUANIER DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE (ZLECAF)

Sur le plan douanier, la mise en œuvre de l'accord portant création de la ZLECAF a été actée en janvier 2024. Elle porte sur le protocole du commerce des marchandises qui vise la création d'un marché africain libéralisé par l'élimination progressive des tarifs douaniers.

Le 22 janvier, l'ADII a publié la circulaire de mise en œuvre sur le plan douanier de la ZLECAF sur la base des données juridiques et commerciales notifiées par les Départements des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur. Cette étape marque, pour le Royaume, le démarrage effectif des échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAF.



En lien avec le sujet, l'ADII a pris part à différents ateliers et rencontres durant l'exercice 2024.

ATELIER – RENCONTRE	LIEU – DATE
Atelier sur l'initiative africaine du commerce guidé organisé par la DGC et l'ASMEX	Casablanca, le 16 février
Préparatifs aux lancement du Comité National de la Mise en œuvre de la ZLECAF	Rabat, le 4 juin
Forum ZLECAF Morocco 2024, sous le thème «Commerce intra-africain, perspectives et opportunités»	Casablanca, le 5 novembre

ACTION AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DOUANIÈRE INTERNATIONALE

Réunions institutionnelles régionales et mondiales

OBJET	LIEU – DATE
143/144 ^{ème} Sessions du Conseil de l'OMD	Bruxelles, du 27 au 29 juin
44 ^{ème} réunion des Directeurs Généraux des Douanes arabes	Le Caire, le 28 février
8 ^{ème} réunion des Directeurs Généraux des Douanes africaines	Accra, le 9 août
59 ^{ème} réunion des Directeurs Généraux des Douanes de la région MENA de l'OMD	Le Caire, le 27 février
60 ^{ème} réunion des Directeurs Généraux des Douanes de la région MENA de l'OMD	Bruxelles, le 26 juin
Comité de coopération douanière arabe	Le Caire, le 13 août
7 ^{ème} réunion du Sous-Comité africain sur la Facilitation des Échanges, la Coopération Douanière et le Transit	En ligne, février
8 ^{ème} réunion du Sous-Comité africain sur la Facilitation des Échanges, la Coopération Douanière et le Transit	Accra, du 6 au 8 août
Session extraordinaire du Comité Technique Spécialisé en charge du commerce, consacrée notamment à l'évaluation de l'état de préparation à l'Union Douanière Africaine et au Marché Commun	Addis-Abeba, du 11 au 13 décembre

Réunions communautaires techniques

Par ailleurs, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects a pris part en 2024 à divers comités spécialisés de l'Organisation Mondiale des Douanes, notamment les suivants:

OBJET	LIEU – DATE
15 ème Session du Comité du Renforcement des Capacités	Bruxelles, du 21 au 23 février
Sessions 243 à 246 du Comité Technique Permanent	En ligne, 23-26 avril et 23-25 octobre
59 ème Session du Comité technique de l'évaluation en douane	Bruxelles, du 14 au 18 octobre

DIVERSIFICATION DES PARTENARIATS DOUANIERS

Coopération avec la Corée sur les technologies de pointe

Avec un projet structurant portant sur l'intelligence artificielle, le Big data et la gouvernance des données, l'ADII a été sélectionnée pour intégrer l'initiative coréenne «Modernisation des douanes 2026». Une délégation du Service Coréen des Douanes a effectué une visite de travail auprès de l'ADII, du 25 au 28 novembre 2024, afin de sceller ce partenariat.

Le programme de la visite a inclus une rencontre avec M. le Directeur Général, des réunions avec des responsables douaniers ainsi qu'une visite au Port de Tanger-Med. La mise en œuvre du projet «Modernisation des douanes 2026» devrait s'étaler de janvier à août 2026.



Rencontre avec la douane chinoise au niveau des Directeurs Généraux



Une délégation de la Douane chinoise présidée par M. Lingjun WANG, Vice-Ministre de l'Administration Générale des Douanes de la Chine, a été reçue par l'ADII du 28 juin au 1^{er} juillet 2024.

Les échanges entre les deux Administrations ont permis d'identifier plusieurs domaines d'intérêt commun, en lien notamment avec les nouvelles technologies appliquées au contrôle douanier.

INSTRUMENTS JURIDIQUES DE COOPÉRATION DOUANIÈRE INTERNATIONALE

Au cours de l'année, l'ADII a œuvré conjointement avec les douanes partenaires à finaliser les discussions autour de plusieurs projets d'instruments juridiques qui constituent le socle de toute coopération douanière. Ainsi, l'année écoulée a vu la signature ou la finalisation des cadres juridiques repris ci-après.

OBJET	PAYS PARTENAIRE	ACTION
Assistance Administrative Mutuelle Internationale en matière douanière (AAMI)	Guinée-Bissau	Signature le 16 juillet, lors de la 3 ^{ème} Session de la Commission mixte tenue à Laâyoune
	Gambie	Signature le 25 janvier, lors de la 3 ^{ème} Session de la Commission mixte tenue à Dakhla
Reconnaissance Mutuelle des programmes OEA (RM OEA)	Arabie Saoudite	Projet de texte finalisé entre les deux parties le 21 novembre
	Qatar	Le projet de texte est en cours de finalisation
	Inde	Sur proposition indienne du 10 juin, l'ADII a émis un avis favorable. Les discussions sont engagées entre les deux administrations douanières
	Chine	Deux visites de terrain ont lieu, en Chine du 24 au 27 juin, et au Maroc du 13 au 17 juillet. Les discussions sont à un stade avancé

AUTRES CONTRIBUTIONS DE LA DOUANE

Parallèlement à la coopération douane-douane, l'ADII a apporté courant 2024 sa contribution dans plusieurs cadres de coopération intéressant le Maroc, dont notamment :

8^{ème} session du comité conjoint Maroc-USA

L'ADII a pris part à cette session, les 1^{er} et 2 juillet 2024, à Washington, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de l'Accord bilatéral de libre-échange. Le volet douanier a concerné, notamment, la mise en place d'un échange automatisé des données douanières et le projet de partenariat entre les douanes marocaine et américaine autour de l'initiative CSI.



PARTENARIAT ECONOMIQUE GLOBAL AVEC LES ÉMIRATS ARABES UNIS

En 2024, l'ADII a participé aux trois rounds de négociations visant la conclusion d'un Accord de Partenariat Économique Global avec les EAU. La contribution de l'ADII a porté, notamment, sur les procédures douanières et les aspects douaniers du commerce des marchandises et des règles d'origine.

GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

La gouvernance au sein de l'Administration des Douanes est tournée principalement vers la performance du service rendu au public. Elle s'appuie sur une démarche évolutive et structurée de renforcement des capacités, considérée comme un levier essentiel de progrès. En investissant dans le développement du capital humain, l'ADII renforce sa réactivité aux évolutions et sa résilience aux défis contemporains et futurs.

Ce choix stratégique, cadré par une vision ambitieuse d'une douane professionnelle et citoyenne, s'accompagne d'une orientation résolue vers l'amélioration continue de la qualité de service plaçant l'efficacité de l'action et la satisfaction des usagers, citoyens et opérateurs, au centre des priorités.



GESTION PRÉVISIONNELLE DES RESSOURCES HUMAINES

LES RESSOURCES HUMAINES EN CHIFFRES

6379

agents au 31 décembre 2024

34%

de taux d'encadrement

60%

d'agents de brigade

26%

de taux de féminisation

Renforcer les effectifs et construire une organisation agile et performante pour l'avenir

Au vu de la dynamique croissante des échanges commerciaux dans les provinces du Sud et dans le souci de renforcer sa présence dans la région, l'ADII a procédé à la restructuration de la Direction Régionale du Sud en deux nouvelles Directions Régionales, celles de Dakhla- Oued Eddahab et de Laâyoune-Sakia Al Hamra.

Dans le cadre de la poursuite du processus de facilitation des procédures de dédouanement au profit des opérateurs économiques, et afin de consolider la transparence des opérations, de réduire les délais et les coûts de dédouanement en dispensant les opérateurs des déplacements inutiles et d'améliorer la qualité du service offert par les structures douanières, l'Administration des Douanes a déployé des centres régionaux spécialisés dans le traitement des opérations de télé-contrôle au niveau des régionales de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et de Casablanca-Settat.

Par ailleurs, et afin de mieux appréhender l'activité aéroportuaire grandissante et d'offrir aux usagers un service de qualité, la Douane a procédé à la création de nouveaux postes de responsabilité intermédiaires (ordonnateurs-adjoints) au niveau des aéroports de Marrakech- Ménara, Rabat-Salé, Fès-Saïss et Agadir-Massira.



Optimiser la gestion du capital humain pour anticiper les défis de demain

Pour accompagner sur le plan des ressources humaines, les projets d'extension des infrastructures portuaires et aéroportuaires qui connaissent la création de nouvelles lignes aériennes et maritimes et la mise en place de nouvelles ZAI, l'ADII a consacré 940 postes budgétaires pour le recrutement et procédé à l'optimisation des ressources affectées

dans les différents postes grâce au redéploiement de 97 responsables, la mobilité de 168 agents et au renforcement des effectifs dans certains postes opérationnels ainsi que la préparation de la relève pour les emplois relatifs à la garantie des métaux précieux.

Par ailleurs, dans le cadre de la motivation de ses ressources humaines, notamment en leur offrant une visibilité de carrière, la Douane a lancé un projet stratégique de mise en place de parcours de carrière permettant aux agents de l'ADII d'élaborer un schéma prospectif à court, moyen et long termes dans une perspective d'évolution professionnelle, tout en combinant leurs aspirations avec les choix stratégiques de l'Administration des Douanes.



Favoriser l'excellence par la reconnaissance et la motivation des équipes

La valorisation des ressources humaines constitue un levier essentiel pour renforcer l'engagement et l'efficacité des équipes. En instaurant une culture de reconnaissance, l'Administration des Douanes favorise un environnement où chaque contribution est valorisée, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance et la contribution active des agents dans la réalisation des objectifs.

En 2024, l'ADII a mis en place de nouvelles opportunités de carrière au profit de son personnel en procédant à plusieurs nominations à des postes de responsabilité et en octroyant des récompenses aux meilleures réalisations en matière de lutte contre la contrebande et le trafic de stupéfiants.



DISTINCTIONS ET PROMOTIONS EN 2024

2686

agents promus aux échelons et grades supérieurs

58

récompenses décernées aux agents méritants

102

nominations à des postes de responsabilité

81

cadres et agents décorés des Wissams Royaux

Professionnaliser la filière de surveillance face aux enjeux sécuritaires

Améliorer le cadre réglementaire et procédural des brigades

Durant 2024, l'Administration des Douanes a révisé et enrichi le décret relatif au port de l'uniforme, en alignement avec les évolutions du statut des fonctionnaires de l'ADII. La réorganisation des brigades a également été entreprise pour adapter leurs structures aux nouvelles exigences de la lutte contre la fraude et la contrebande.

Sur le plan procédural, plusieurs actions ont été menées en vue de réglementer les effets d'habillement, les attributs, les objets d'équipement et les insignes distinctifs de grade des agents des brigades, d'harmoniser le référentiel des points de service au sein des brigades, de fixer les règles d'utilisation et de gestion du matériel de communication radio, du système des caméras piétons et des motocycles de service.



Poursuivre la transformation digitale des brigades

L'année 2024 a été marquée par le parachèvement du processus d'informatisation des écritures des brigades au niveau du système informatique, avec la dématérialisation du programme des rondes et apparitions en vue de permettre un meilleur suivi des actes de contrôles.

Cette année a également été ponctuée par l'informatisation de la gestion des caméras-piétons pour une meilleure responsabilisation des agents et l'instauration d'un dispositif d'affectation automatique des agents aux différents postes de travail, afin de garantir une répartition équitable de la charge de travail entre les agents des brigades.



LA FORMATION A L'ADII : ALLIER RIGUEUR MILITAIRE ET EXPERTISE DOUANIÈRE POUR FAÇONNER L'AVENIR

Développer les synergies douanières dans le cadre du cycle international



Fidèle à son engagement vis-à-vis des douanes partenaires en Afrique et Haïti, l'ADII poursuit ses efforts de formation pour accompagner ces administrations face à des défis de plus en plus complexes et transnationaux, en érigeant la coopération internationale en matière de formation douanière en tant que levier essentiel pour le partage des connaissances et le renforcement des compétences.

En 2024, la formation douanière a franchi un nouveau cap avec l'accueil de 72 stagiaires internationaux issus de 14 pays africains.

Cette édition a également marqué un tournant avec la participation inédite de la douane soudanaise, illustrant l'élargissement du réseau de coopération et le rayonnement de l'expertise douanière marocaine.

Consolider l'expertise douanière par la formation de base des nouvelles recrues

L'engagement et la discipline ont été érigés à l'ADII en tant que socles d'une formation douanière et militaire de qualité. En 2024, la formation de base a connu une dynamique sans précédent avec l'intégration de 967 nouveaux stagiaires.

Ce cycle permet de préparer les nouvelles recrues à intégrer leur nouvel environnement de travail et de les doter des compétences requises pour accomplir efficacement leurs missions.



Moderniser et diversifier l'offre de formation continue

L'Administration des Douanes a enrichi son offre de formation afin de répondre aux exigences des nouvelles technologies de contrôle, aux évolutions réglementaires et aux besoins métiers. Cette offre repose sur un processus d'élaboration rigoureux, intégrant les orientations stratégiques, les retours d'expérience des participants et les concertations avec les experts.

L'IFD a diversifié ses modalités de formation en développant des actions en présentiel, en blended

learning et à distance. Le programme inclut des formations techniques en douane, des cycles d'audit, des formations à la rédaction des procès-verbaux et des sessions de perfectionnement, notamment en matière de contrôle non intrusif.

L'ADII a également consolidé son approche numérique via la plateforme « e-takouine », permettant la formation de 365 douaniers en 2024, avec l'ajout de nouveaux modules en ligne.

LA FORMATION EN CHIFFRES

9319

JHF de formation continue en présentiel au profit de **2234** bénéficiaires

145826

JHF de formation initiale (militaire et douanière) au profit de **1401** stagiaires

19

Sessions de formation au cycle de Formation de Rappel Périodique (FRAPPE), dont une au profit de **10** officiers et **18** dédiées à **476** gardiens des douanes (dont **84** de femmes)

17

Sessions de formation sur la thématique du « contentieux douanier », dédiées à **376** bénéficiaires, incluant ordonnateurs, sous-ordonnateurs, chargés du contentieux et inspecteurs enquêteurs

164

Inspecteurs formés sur le contrôle par scanner et traitement d'images en blended learning (**2** jours en ligne, **2** jours de pratique sur simulateur)

365

Douaniers ayant bénéficié de la formation e-learning sur la plateforme TAKOUINE, avec **46** sessions et **35** thèmes, dont **7** nouvellement créés

113

Douaniers encadrés à l'IFD dans le cadre du contingent participant à la Prestation de Serment devant Sa Majesté le Roi

22

Actions de formation au profit de **376** douaniers dans le cadre de la coopération au niveau national avec l'ATADM, la DGAC, la DGI, l'IGF...

212

Bénéficiaires de formations dans le cadre de la coopération internationale, avec l'OMD, l'ONUDC, les douanes étrangères et les partenaires internationaux

PILOTAGE DE LA PERFORMANCE ET AMELIORATION DE LA QUALITÉ DE SERVICE

Ancrer la culture de résultats en alliant l'action sur le terrain aux objectifs stratégiques

Dans une perspective d'extension du dispositif de pilotage de la performance au niveau des services déconcentrés, l'année 2024 a été marquée par la déclinaison des Contrats de Performance (CdP) au niveau infrarégional.

Cette extension a été actée par la publication d'une note de service annonçant l'élaboration des CdP en cascade, à partir de l'exercice 2025, entre chaque Direction Régionale et les Directions préfectorales et provinciales placées sous son autorité.



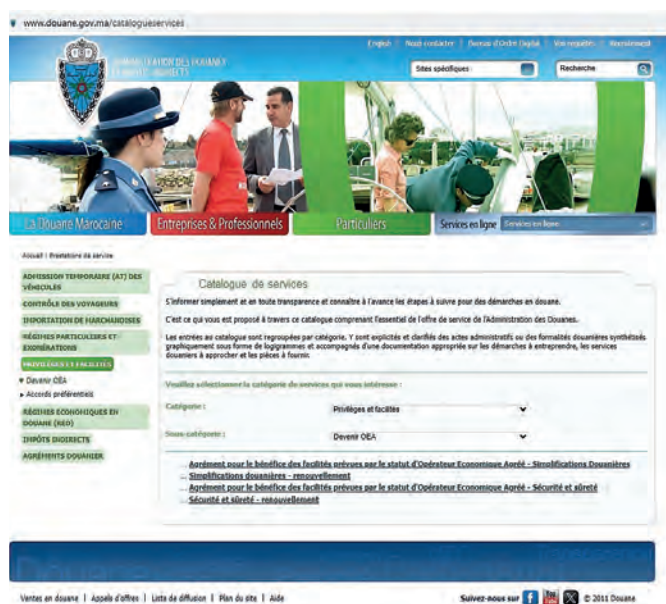
Dans le même sens, l'application informatique « Contrats de Performance », dédiée à cet effet a été adaptée permettant ainsi un suivi rigoureux des performances à tous les niveaux.



Mettre à disposition une information simple et facilement accessible

Afin d'accompagner l'élaboration des décisions administratives dans le cadre de la loi 55-19, l'année 2024 a été marquée par l'enrichissement du référentiel des prestations de services dénommé « Catalogue de services », par l'actualisation de 14 logigrammes et fiches de service et la mise en ligne de deux nouvelles sous-catégories « Accords préférentiels » et « Intérêts de retard et frais de recouvrement ».

Ces logigrammes, regroupés dans 8 catégories et 26 sous-catégories, explicitent et clarifient les actes administratifs de manière synthétique et schématique. Ils sont accompagnés d'une documentation sur les démarches à entreprendre, les services douaniers à approcher et les pièces à fournir.



Evaluer la qualité pour améliorer au mieux le service aux usagers

Poursuivant sa politique d'ouverture et d'amélioration continue, l'ADII a mené en 2024 deux enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs des plateformes électroniques de gestion des réclamations, des demandes d'information et du courrier (bureau d'ordre digital et e-requêtes).

Ces enquêtes ont pour objectifs :

- D'évaluer le niveau de satisfaction des usagers à l'égard des plateformes électroniques (BOD et e-requêtes) ;
- D'identifier les points forts à renforcer ainsi que les motifs d'insatisfaction ;
- De dégager des axes d'amélioration à partir des recommandations et suggestions formulées par les répondants.



A l'issue de ce sondage, le taux de satisfaction moyen global enregistré en 2024 s'est établi à 79,5%. L'analyse détaillée par type de plateforme a montré que le taux de satisfaction moyen des usagers à l'égard du Bureau d'Ordre Digital a atteint 87% en 2024 enregistrant ainsi une hausse de 4 points en pourcentage en un an (83% en 2023). Le taux de satisfaction moyen des usagers à l'égard de la plateforme e-requêtes s'est établi, pour sa part, à 71% en 2024 contre 79% en 2023.

L'analyse comparative par profil des requérants a révélé que le taux de satisfaction des professionnels (entreprises et transitaires en douane) a atteint 85% contre 66% pour les particuliers.

L'année 2024 a également été marquée par une augmentation du nombre de requêtes électroniques (réclamations et demandes d'information) reçues et traitées, passant de 4962 en 2023 à 6250 en 2024, enregistrant ainsi une évolution de l'ordre de 26%. De même, le délai moyen de traitement des requêtes reçues en 2024 est stabilisé à 1,5 jour.



Mener une communication adaptée via des canaux diversifiés



Consciente que le portail institutionnel contribue significativement à améliorer la communication et à favoriser le partage et la collaboration, l'Administration des Douanes s'est attachée au cours de l'année 2024 à enrichir et actualiser le contenu de son portail internet.

Ainsi, plusieurs rubriques dynamiques ont été enrichies, en l'occurrence les rubriques transactionnelles « Mise à la consommation des véhicules (MCV) » et « Certificat d'origine » et les rubriques informationnelles « Questions/Réponses », « Procédures et guides liés au dédouanement en ligne » et « Cycle International de Formation ».

Par ailleurs, des actions de communication ont été entreprises allant de la diffusion de communiqués de presse, la réalisation d'émissions consacrées à des problématiques et sujets douaniers jusqu'à la publication des nouveautés de l'ADII.

De même, et pour tirer parti des avantages que présentent les réseaux sociaux, l'ADII a utilisé ce canal de communication tout au long de l'année 2024 en procédant à la conception graphique et à la publication de près de 180 posts sur ses comptes Facebook, Instagram et X, traitant des thèmes variés intéressant les entreprises comme les particuliers dont les voyageurs et les MRE (campagne d'information et de sensibilisation à l'occasion de l'opération Marhaba).



STRATÉGIE 2024-2028

Dans le cadre de la démarche de planification stratégique adoptée par l'ADII depuis une quinzaine d'années, un 4^{ème} plan stratégique a été entrepris pour la période 2024-2028, avec pour nouvelle ambition : « Pour une Douane Professionnelle et Citoyenne ».

Ce nouveau plan stratégique, qui a été élaboré au terme d'un processus de concertation inclusif et participatif, vise, en premier lieu, à apporter un soutien à la politique économique nationale en contribuant davantage à l'amélioration du climat des affaires et à la promotion de la compétitivité économique nationale. Ainsi, la phase de conception a débouché sur l'élaboration d'une carte stratégique structurée autour de 7 objectifs stratégiques déclinés en 38 projets.



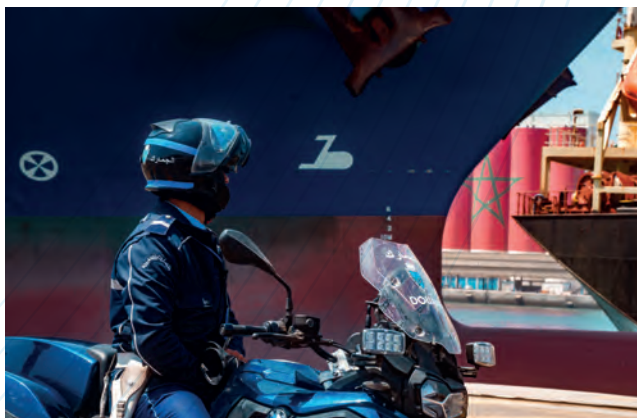


OBJECTIF 1

Accompagnement de la politique économique nationale et des projets structurants

L'ADII joue un rôle capital dans la mise en œuvre de la politique économique nationale, en assurant également une participation active aux négociations internationales et à la mise en œuvre des accords commerciaux. Pour renforcer sa coopération internationale, l'ADII travaille sur d'une part, la mise en œuvre du programme AfriDouane visant à soutenir les administrations douanières africaines, et projette, d'autre part, d'établir un réseau d'Attachés douaniers pour drainer les bailleurs de fonds étrangers et lutter contre la fraude transfrontalière.

Partie prenante dans les chantiers d'infrastructures, l'ADII se mobilise pour apporter l'accompagnement nécessaire aux projets structurants d'envergure prônés par sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, et conduit par le Gouvernement avec vocation de dynamiser certaines régions et d'en faire une véritable plaque tournante du commerce international notamment dans la région MENA.



Dans cette optique, un accompagnement particulier est assuré au développement du port de Tanger-Med ainsi qu'à la mise en place du Complexe Industriel-Portuaire de Nador West-Med et du port de Dakhla atlantique, futur port commercial en eau profonde au sud du pays.

OBJECTIF 2

Adaptation de la fiscalité douanière et mobilisation des recettes



Consciente des enjeux cruciaux liés à la mobilisation des ressources en faveur du développement économique, l'ADII s'engage résolument à renforcer ses capacités en matière de recouvrement des créances douanières. Dans cette perspective, la modernisation du processus de recouvrement s'appuiera, sur une révision de certains aspects du code de recouvrement qui sera menée en concertation avec la Trésorerie Royale du Royaume.

Parallèlement, une révision approfondie des textes législatifs est en cours en fusionnant les deux Dahirs relatifs au Code des Douanes et Impôts Indirects et à la Taxe Intérieure de Consommation, dans le but d'accroître la transparence et la lisibilité du cadre juridique pour l'ensemble des usagers.

Par ailleurs, face aux défis fiscaux posés par le secteur des hydrocarbures, la douane mettra en œuvre des mesures proactives pour prévenir la fraude, tout en intégrant des outils modernes adaptés pour le contrôle moyennant également le marquage fiscal des carburants. Enfin, une attention soutenue sera portée à la protection de l'environnement, notamment par l'instauration d'une taxe carbone visant à réguler les émissions de CO₂ et à supprimer les mesures dérogatoires existantes.

OBJECTIF 3

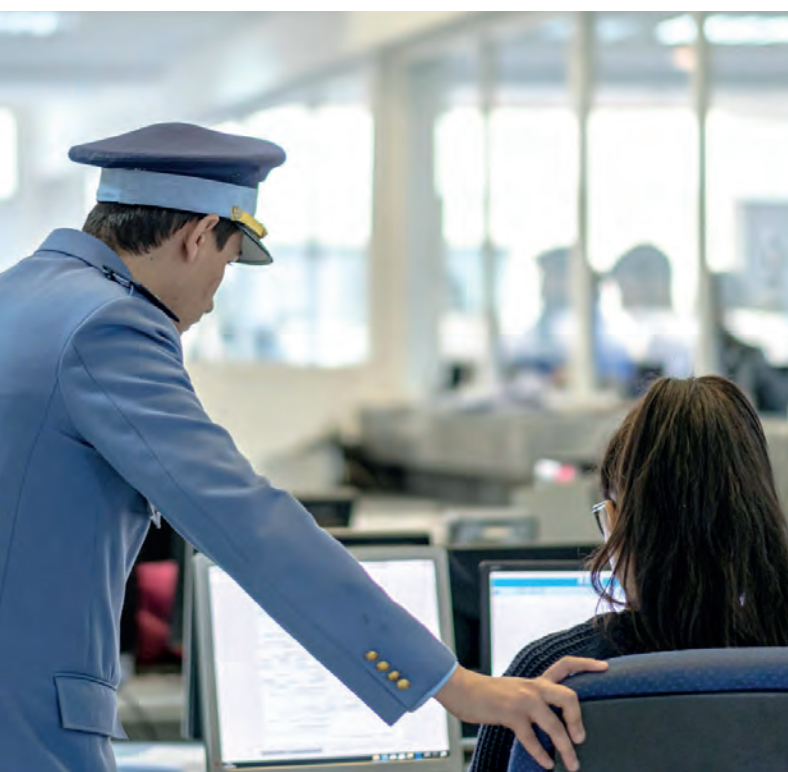
Consolidation de la transformation numérique et renforcement du partenariat

Dans la poursuite du chantier de transformation numérique, l'ADII s'engage à moderniser son système de dédouanement BADR, visant à intégrer les nouveautés technologiques et à optimiser l'efficacité opérationnelle. En réformant l'architecture technique et l'ergonomie dudit système, l'ADII répond aux attentes croissantes des utilisateurs internes et externes et établit un environnement de travail plus intuitif et performant.

Dans la même perspective, l'ADII prévoit le lancement d'une nouvelle version de l'appliquetif « Assistance au Dédouanement des marchandises à l'Importation en Ligne » (ADIL) qui présentera une amélioration de l'ergonomie et des fonctionnalités.



Dans le but de renforcer l'efficacité des services douaniers, l'ADII entreprend, moyennant une digitalisation des échanges avec ses principaux partenaires (la NARSA, le département chargé des MRE...), la finalisation du processus de digitalisation des procédures avec notamment l'élargissement de la dématérialisation aux déclarations ainsi qu'aux autorisations administratives non encore prises en charge.



Dans la consolidation de cette dynamique et face aux évolutions du secteur logistique, la douane adaptera les principaux supports déclaratifs, tels que la déclaration sommaire et la déclaration occasionnelle, afin de simplifier les démarches pour les déclarants et de renforcer les outils de contrôle.

Pour accompagner le développement du e-commerce, des améliorations seront apportées aux procédures douanières dédiées aux envois postaux et express, avec la mise à disposition d'outils numériques intuitifs pour améliorer l'expérience utilisateur.

Une nouvelle conception du programme Opérateur Économique Agréé (OEA) est également à l'ordre du jour avec une feuille de route comportant l'enrichissement des facilités offertes aux opérateurs, l'élargissement de la démarche à d'autres organismes avec la signature d'accords de reconnaissance mutuelle avec d'autres pays.

OBJECTIF 4

Contribution à la protection de l'économie et à la compétitivité des entreprises

L'ADII, acteur clé dans l'amélioration du climat des affaires, s'engage résolument dans la lutte contre la fraude commerciale pour favoriser une concurrence loyale. Pour cela, elle prépare l'intégration des différentes composantes du dispositif de renseignement afin de perfectionner le niveau d'efficacité des contrôles et le renforcement du niveau préventif pour contrecarrer les courants de fraude.

Aussi, pour réduire les délais de dédouanement, l'ADII veillera-t-elle dans le cadre de son plan stratégique à perfectionner son contrôle a priori par la création notamment d'un dispositif spécifique aux zones logistiques, aux zones d'accélération industrielle (ZAI) et aux Magasins et Aires de Dédouanement (MEAD). Ces changements permettront de prévoir les risques éventuels et faire face à la fraude tout en orientant le contrôle immédiat d'une manière plus efficace.

Par ailleurs, cherchant à tirer profit de l'utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA) dans ses différents processus de contrôle, l'ADII envisage son utilisation pour le développement d'un système d'analyse prédictive, dans l'interprétation des images issues des scanners et également dans tout domaine relevant de ses missions.

La douane s'assurera également de mettre en place un système de suivi pour les ensembles routiers et les conteneurs. Ce dispositif de tracking, qui reposera sur des technologies avancées comme les scellés électroniques et la RFID (Méthode d'identification à distance à l'aide de marqueurs et de lecteurs de radiofréquences), a pour objectif d'améliorer le contrôle des opérations de transit et de garantir la sécurité des mouvements notamment au sein des zones portuaires.

Dans la même optique, pour une plus grande fluidité du passage des marchandises en douane, l'ADII améliorera son système de sélectivité aussi bien pour le contrôle des marchandises que celui des voyageurs.

Parallèlement, œuvrant à renforcer la compétitivité des entreprises, l'ADII lance un vaste chantier visant à assurer plus de proximité des services douaniers aux opérateurs.



Elle adapte ses méthodes de contrôle pour fluidifier le passage en douane, par la création de Centres Régionaux de Télé-contrôle (CRTC) chargés de mener les opérations de contrôle sur système à l'échelle de la région, que ce soit à l'Import, à l'Export ou au Transit. Deux CRTC ont vu le jour : le premier au sein de la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et le second au niveau de la Direction Régionale de Casablanca-Settat.

L'ADII envisage en outre de simplifier plus les interactions avec les entreprises en mettant en place un système où elles seront traitées plus près de leur lieu de résidence. Cela facilitera les démarches pour les opérateurs, les rapprochant du site de dédouanement et leur offrant un suivi plus personnalisé, ce qui simplifiera également leur localisation en cas de contrôle a posteriori.

OBJECTIF 5

Lutte contre le trafic illicite et contribution à la protection des citoyens

L'ADII s'engage fermement dans la lutte contre le trafic illicite et la protection des citoyens sur l'ensemble du territoire national. Pour renforcer la lutte contre la contrebande, elle renforcera le déploiement des moyens logistiques modernes, comme les drones et les scellées automatiques, afin d'améliorer la surveillance et l'efficacité des interventions.

Pour garantir l'efficacité des contrôles face à l'évolution des pratiques frauduleuses, l'ADII adoptera un plan automatisé de contrôle a posteriori basé sur l'analyse de risque. Un accent particulier sera également mis sur le contrôle des voyageurs, avec une amélioration du système de ciblage et une meilleure communication autour des services rendus.

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, l'ADII mettra en place un cadre juridique spécifique pour le secteur des pierres précieuses, visant à renforcer la traçabilité des transactions. Elle modernisera également le système de garantie des métaux et pierres précieuses, en développant les compétences des agents et en optimisant les technologies de certification.



OBJECTIF 6

Renforcement de la gouvernance interne et de la qualité du service

Dans un contexte où la gestion des données et la qualité des services sont essentielles, l'ADII s'engage à atteindre l'excellence opérationnelle en se concentrant sur la gouvernance et la qualité de service. Cela implique une amélioration continue des services grâce à une utilisation sécurisée des données, des pratiques innovantes et une optimisation des processus internes.

L'ADII projette également un nouveau cadre de gouvernance des données parallèlement à sa participation active aux travaux de mise en œuvre de la plateforme Big Data du Ministère de l'Économie et

des Finances. Ces travaux permettront une meilleure exploitation des données dans le cadre d'un système basé sur le développement d'outils novateurs pour garantir l'efficacité des contrôles.

La refonte de l'intranet est un pilier de cette stratégie, visant à organiser et optimiser l'accès aux données et documents pour les douaniers. L'ADII mettra également en place un mécanisme de mesure de la performance individuelle et collective pour évaluer objectivement les réalisations des agents et optimiser l'allocation des ressources.

Enfin, l'ADII encouragera la recherche et l'innovation pour favoriser l'émergence de solutions nouvelles à fort impact, en instaurant une approche participative pour soutenir les idées innovantes et les transformer en solutions concrètes et durables.

OBJECTIF 7

Renforcement des capacités internes

Parallèlement, dans une démarche ambitieuse pour préserver l'engagement de son personnel, l'ADII veille dans le cadre de son plan stratégique à moderniser la gestion de leurs carrières en veillant à mettre en place des parcours type permettant aux agents de combiner entre leurs aspirations professionnelles et les enjeux stratégiques de l'administration.

Des efforts considérables seront également déployés en vue de renforcer l'attractivité du métier au sein des brigades, notamment par la mise en place de plans de carrière offrant aux agents des perspectives d'évolution. De plus, la douane s'attachera à normaliser le cadre réglementaire de cette filière, afin d'établir des normes claires et cohérentes qui orienteront leurs interventions. Cette démarche permettra non seulement de sécuriser les opérations effectuées par les brigades, mais également de garantir un environnement de travail plus sûr et plus efficient.

Une réingénierie des parcours de formation qui inclura l'offre pédagogique, les méthodes d'apprentissage et les collaborations avec les



partenaires est également prévue. La mise en œuvre de cette nouvelle démarche est assurée par l'Institut de Formation Douanière, sis à Benslimane, dont la capacité d'accueil sera augmentée avec de nouvelles conditions plus propices à l'apprentissage.

Enfin, l'amélioration des prestations sociales se poursuivra, visant à assurer un accompagnement social continu pour les douaniers, les retraités et leurs familles, renforçant ainsi leur sentiment d'appartenance à la Douane.



Télécharger
la plaquette de la stratégie





SÉMINAIRES RÉSIDENTIELS

Concomitamment avec le démarrage du plan stratégique 2024-2028, et afin d'alimenter certains projets qui le composent, deux séminaires résidentiels ont été organisés, sous la présidence de Monsieur le Directeur Général, autour de thématiques essentielles pour l'ADII.

Le premier, tenu les 25 et 26 avril 2024 à Imouzzer, a rassemblé 107 agents et responsables autour du sujet des bases de données et des outils de contrôle (informatiques, technologiques et autres).

Ce conclave douanier a été dédié à la présentation des outils d'usage en interne et a favorisé l'échange entre les participants sur les meilleures pratiques à

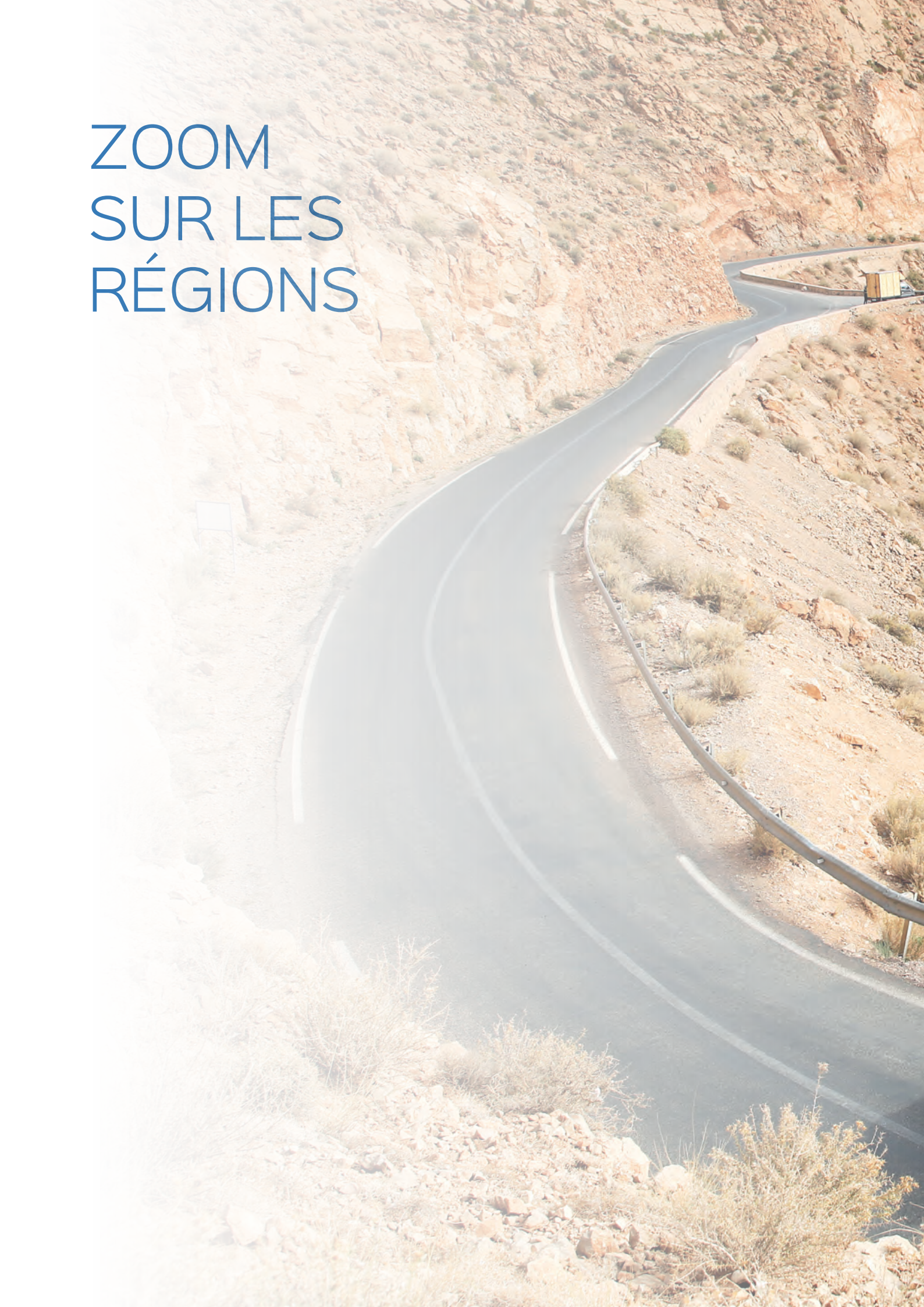
adopter et à généraliser pour tirer meilleur profit de ces outils au service d'un contrôle moderne et efficace.

Organisé les 17 et 18 mai 2024 à Marrakech, le deuxième séminaire a traité de deux thématiques à savoir « le contrôle des voyageurs » et « la filière des brigades » avec la participation de 158 agents et responsables.

Ce séminaire a eu pour objectif de débattre des principales contraintes de ces deux parties de service, de coordonner davantage l'action en la matière et de dresser une feuille de route apportant des solutions innovantes aux problématiques relevées.



ZOOM SUR LES RÉGIONS





DIRECTION RÉGIONALE DE TANGER TÉTOUAN-AL-HOCEIMA (DRTTA)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



26,44 MMDH

Recettes douanières



14,32 MMDH

Recettes TVA



1,02 MILLION

DUM souscrites

LUTTE CONTRE LA FRAUDE COMMERCIALE



1,07 MMDH

Recettes additionnelles
(Contrôle de la valeur)



120,3 MDH

Droits et taxes
perçus (Contrôle
immédiat hors valeur)



265,2 MDH

Droits et taxes compromis
(Contrôle a posteriori)

RESSOURCES HUMAINES



1265

Agents



68%

Agents de
brigades



20%

Femmes



27%

Cadres

MOUVEMENT TRANSFRONTALIER DES VOYAGEURS



1,68 MILLION

Passagers à l'entrée



331 MILLE

Véhicules à l'entrée

1,69 MILLION

Passagers à la sortie

316 MILLE

Véhicules à la sortie

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



72,4 MDH

Droits et taxes
perçus (Contrôle des
voyageurs)



37,6 MDH

Amendes perçues
(Contrôle des voyageurs)



54,3 MDH

Contre-valeur des moyens de paiement saisis

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE & LE TRAFFIC ILLICITE



56,7 MDH

Valeur estimative des
marchandises saisies



57 KG

Drogues dures



12,7 TONNES

Résine de cannabis

RÉALISATIONS PHARES

Centre Régional de Télécontrôle à la DRTTA

L'année 2024 a été marquée par le renforcement des structures de la DRTTA à travers notamment la mise en place d'un centre régional de télécontrôle. Cette nouvelle organisation qui prend en charge désormais les déclarations souscrites au niveau de la région et sélectionnées pour un télécontrôle permet une mutualisation des ressources et ainsi, une accélération substantielle du traitement desdites déclarations.

Dédouanement et recettes

Les recettes douanières collectées par la DRTTA ont connu une progression de 20% par rapport à l'exercice 2023, pour se situer à 26,44 MMDH, dont 93% (24,48 MMDH) assurées par la DDPTM.

Cette performance est attribuée principalement à l'augmentation significative des recettes de la TVA et des droits d'importation ayant enregistré des taux de croissance respectifs de 20% et 23%. Les recettes de la TIC ont également connu une progression, bien que plus modérée, affichant une hausse de 6% par rapport à l'exercice précédent.

Accompagnement des opérateurs économiques

La DRTTA a accompagné le développement de la zone d'accélération industrielle « Cité Mohammed VI Tanger-Tech ». En effet, 16 nouveaux investisseurs étrangers ont choisi de s'y installer représentant différents secteurs dont le textile, la métallurgie, l'industrie automobile et la filière de la gigafactories (usines dédiées à la fabrication d'un grand nombre de batteries pour véhicules électriques). Dans le cadre de l'accompagnement permanent de la zone d'activité économique Fnideq, la DRTTA a pris part à la 2ème édition des journées portes ouvertes, dont le thème central était cette année «La ZAE de Fnideq, un levier commercial et de développement pour la région».



Lutte contre la fraude commerciale

Le contrôle immédiat a permis la perception de plus de 120,3 MDH de droits et taxes supplémentaires en sus de 117,2 MDH d'amendes. Les actions de contrôle de la valeur ont généré, quant à elles, 1,07 MMDH au titre des recettes additionnelles.

Pour ce qui est du contrôle a posteriori, la DRTTA a mené plusieurs enquêtes ayant généré des droits et taxes compromis s'élevant à plus de 265,2 MDH.

Contrôle des voyageurs

La tendance haussière du flux des voyageurs s'est accentuée en 2024, enregistrant une progression de 5% à l'entrée et de 2% à la sortie, par rapport à l'année précédente.

Le contrôle des voyageurs assuré par la DRTTA a donné lieu à la perception d'un montant de 72,4 MDH de droits et taxes et de 37,6 MDH au titre des amendes. Tandis que la contre-valeur des moyens de paiement saisis a atteint 54,3 MDH.

Lutte contre la contrebande et le trafic illicite

La DRTTA a réalisé en 2024 des affaires remarquables en matière de lutte contre la contrebande et le trafic illicite.

En matière de lutte contre la contrebande, elle a pu intercepter des marchandises non déclarées dont la valeur totale est estimée à 56,7 MDH hors moyens de transport. Pour ce qui est des stupéfiants, elle a procédé à la saisie de 12,7 tonnes de résines de cannabis et 57 kg de drogues dures.



DIRECTION DES DOUANES DU PORT DE TANGER-MÉDITERRANÉE (DDPTM)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



24,44 MMDH

Recettes douanières



12,96 MMDH

Recettes TVA



560 MILLE

DUM souscrites

5h17 min
Délai moyen de dédouanement
à l'import



53 min
Délai moyen de dédouanement
à l'export

OPÉRATION MARHABA



813,3 MILLE

Passagers à l'entrée

808,7 MILLE

Passagers à la sortie



234,8 MILLE

Véhicules à l'entrée

220 MILLE

Véhicules à la sortie

LUTTE CONTRE LA FRAUDE COMMERCIALE



1 MMDH

Recettes additionnelles
(contrôle de la valeur)



106,4 MDH

Droits et taxes perçus
(contrôle immédiat hors
valeur)



134,1 MDH

Droits et taxes compromis (contrôle a posteriori)

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



55,6 MDH

Droits et taxes
perçus



19,72 MDH

Amendes perçues



23,8 MDH

Contre-valeur des moyens
de paiement saisis

RESSOURCES HUMAINES



592

Agents



71%

Agents de
brigades



17,4%

Femmes



23,1%

Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Dédouanement et recettes

En 2024, la DDPTM a accompagné le développement de l'activité du complexe portuaire de Tanger-Med qui a géré plus de 10,24 millions de conteneurs en veillant à une maîtrise du délai moyen de dédouanement enregistrant ainsi 5h17 à l'import et moins d'une heure à l'export.

Par ailleurs, la DDPTM a enregistré une augmentation des recettes douanières de 14% passant de 21,4 MMDH en 2023 à 24,4 MMDH dont 53% au titre des recettes de la TVA. Les droits d'importation et la TIC ont également connu une amélioration, enregistrant respectivement une hausse de 27% et 6% par rapport à 2023.

Lutte contre la fraude commerciale

Les efforts déployés par la DDPTM ont permis d'enregistrer 106,4 MDH de droits et taxes compromis dans le cadre du contrôle immédiat tandis que le contrôle de la valeur a permis, à lui seul, de générer 1 MMDH de droits et taxes additionnels, soit une augmentation de 62% par rapport à l'année 2023.

En matière de contrôle a posteriori, un montant de 134,1 MDH de droits et taxes compromis a été constaté avec notamment un montant de 1,7 MDH au titre des amendes recouvrées.



Lutte contre la contrebande et le trafic illicite

L'année 2024 a été marquée par la saisie de quantités importantes de marchandises de contrebande dont la valeur est estimée à 31,2 MDH hors moyens de transport.

Parmi les opérations exceptionnelles accomplies par la DDPTM, la mise en échec d'une tentative d'importation illégale de diverses marchandises d'une valeur globale de 20,96 MDH donnant lieu à des droits et taxes compromis de 4,77 MDH.

Une autre tentative d'importation de marchandises sans déclaration d'une valeur globale de 1,55 MDH a été déjouée, ce qui a généré des droits et taxes compromis de 708 mille DH.

Pour ce qui est des activités de lutte contre le trafic des marchandises prohibées, les saisies ont porté notamment sur 10,8 tonnes de stupéfiants, plus de 44 kg de drogues dures et 256 mille comprimés psychotropes.

Par ailleurs, la DDPTM a pu réaliser des saisies exceptionnelles portant sur quelques armes et munitions. Elle a également procédé à la saisie de 400 kg de concombres de mer et 210 kg d'une autre espèce marine protégée.



Contrôle des voyageurs

En 2024, plus de 3 millions de passagers ont transité par le poste frontalier de Tanger Med, dont 1,6 million durant l'opération MARHABA, soit une croissance de 13% par rapport à l'année 2023.

Par ailleurs, les efforts consentis par la DDPTM en matière de contrôle des voyageurs, ont permis le recouvrement de 55,60 MDH de droits et taxes et 19,72 MDH d'amendes. Ces montants reflètent une progression respectivement de 31% et 4% par rapport à l'année 2023.

DIRECTION RÉGIONALE DE CASABLANCA -SETTAT (DRCAS)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



93,6 MMDH

Recettes douanières



57 MMDH

Recettes TVA



19,7 MMDH

Recettes TIC



752 MILLE

DUM souscrites dont 21% à l'export

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CONTREBANDE



3,7 MMDH

Recettes additionnelles
(contrôle de la valeur)



247,4 MDH

Droits et taxes
compromis (Contrôle a
posteriori)



259,8 MDH

Valeur estimative des marchandises saisies

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



10,4 MILLIONS

Passagers



11,5 MDH

Droits et taxes
perçus



14 MDH

Amendes
recouvrées



56,4 MDH

Contre-valeur des
devises saisies

RESSOURCES HUMAINES



1458

Agents



27%

Femmes



58%

Agents de
brigades



33%

Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Activité de dédouanement et Recettes douanières

L'activité de la DRCAS en 2024 a enregistré une croissance importante, tant en termes d'importations que d'exportations. En effet, le nombre de DUM a progressé de 7,79% à l'import et de 1,84% à l'export, avec une part nationale de 53% et 16% respectivement, ce qui reflète l'importance de la région dans la dynamique économique du Royaume.

Concernant les recettes, la DRCAS a collecté 93,6 MMDH, représentant 65,13% des recettes nationales, marquant ainsi une hausse de 8,29% par rapport à l'exercice 2023.

Les principales sources de recettes de la DRCAS proviennent de la TVA s'élevant à 57 MMDH (68,33 % des recettes nationales de cette taxe), de la TIC, avec 19,7 MMDH, (54,91 % du total national), et du Droit d'Importation, qui s'élève à 11,5 MMDH (71,97 % du chiffre national).

S'agissant du produit de ventes réalisé en 2024, il s'élève à 43,18 MDH, soit une augmentation de 10,4% par rapport à 2023.

Centre Régional de Télécontrôle à la DRCAS

La DRCAS a mis en place en 2024 un Centre Régional de Télécontrôle «CRTCAS», visant la centralisation du traitement des déclarations d'importations et de transit sélectionnées en circuit vert ou orange par ses différentes structures.

Cette initiative vise, entre autres, à renforcer la transparence des opérations douanières, à réduire les délais de dédouanement et à optimiser le contact des opérateurs économiques avec les services douaniers.

Les résultats obtenus suite à cette initiative sont très prometteurs dans la mesure où le délai de dédouanement moyen a été réduit de près de 1h50.

Contrôle des opérations commerciales

Le montant des recettes additionnelles perçues suite au contrôle de la valeur a atteint près de 3,7 MMDH, soit une évolution de 38,46% par rapport à l'an passé.

Par ailleurs, la DRCAS a renforcé ses actions de contrôle a posteriori, ce qui a permis de générer des recettes s'élevant à 247,4 MDH.

S'agissant du volet relatif au ciblage et du contrôle a priori, il a permis de générer un montant total des droits et taxes compromis de 14,4 MDH.



Contrôle des voyageurs

En 2024, le nombre de voyageurs transitant par l'aéroport Mohamed V, a dépassé les 10,4 millions de passagers, soit une évolution de 6,67 % par rapport à 2023.

Le contrôle des voyageurs a enregistré une bonne performance en générant 11,5 MDH de droits et taxes et 14 MDH d'amendes.



Quant au contrôle de change, il a connu une progression significative, avec des devises saisies totalisant une valeur de 56,4 MDH.

La lutte contre la contrebande et le blanchiment d'argent

Les affaires de lutte contre la contrebande réalisées par la DRCAS ont permis la saisie de marchandises d'une valeur litigieuse de 259,8 MDH et ce, à travers 116 interventions soit une évolution de 70,59% par rapport à l'année 2023.

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la DRCAS a mené, en 2024, 325 missions d'enquête auprès des bijoutiers et des marchands d'œuvres d'art.

Lutte contre la contrefaçon

Dans le but de protéger les droits de propriété intellectuelle des ayants droits, et de garantir la conformité des marchandises aux normes marocaines et aux standards internationaux en matière de qualité et de sécurité, la DRCAS a appliqué 10 mesures de suspension concernant 19 marques d'origine pour une valeur totale de 2,22 MDH.

DIRECTION DES DOUANES DU PORT DE CASABLANCA (DDPC)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



51,62 MMDH
Recettes douanières



39,22 MMDH
Recettes TVA



8,27 MMDH
Recettes Droit d'importation



238 MILLE
DUM souscrites



09H18
Délai de dédouanement
à l'Import

GESTION DU CONTENTIEUX



7 680
Affaires réglées
par voie transactionnelle



136,1 MDH
Amendes
transactionnelles



43,2 MDH
Produit de vente réalisé

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR



3,11 MMDH
Recettes additionnelles
(Contrôle de la valeur)



14,41 MDH
Droits et taxes constatés
(Contrôle a priori)



115,17 MDH
Droits et taxes compromis
(Contrôle a posteriori)



145,3 MILLE
Opérations de scannage

RESSOURCES HUMAINES



509
Agents



26%
Femmes



59%
Agents de
brigades



31%
Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Dédouanement et Recettes

La DDPC a une nouvelle fois enregistré des résultats exceptionnels en 2024, poursuivant ainsi la dynamique de croissance observée ces dernières années, avec des recettes dépassant les 51,62 MMDH en droits et taxes perçus, soit une hausse de 11% par rapport à l'année précédente.

Cette performance remarquable est principalement attribuée à la forte progression de la TIC, qui a connu une hausse de 48,39%, passant de 1,03 MMDH en 2023 à 1,53 MMDH en 2024. De plus, les recettes de la TVA ont enregistré une augmentation de 13,28%, atteignant 39,22 MMDH en 2024 contre 34,62 MMDH l'an passé.

L'activité de dédouanement a également enregistré une croissance importante d'environ 11% en termes de nombre de déclarations traitées, portant ainsi le total à 238 mille déclarations en 2024, contre 217 mille en 2023. Cette croissance témoigne de l'importance du port de Casablanca dans le commerce extérieur, qui continue de concentrer 37% des déclarations traitées à l'échelle nationale.

Lutte contre la fraude commerciale

Les efforts déployés par les agents douaniers de la DDPC ont permis d'effectuer des redressements des valeurs déclarées atteignant un montant exceptionnel de 10,5 MMDH, générant ainsi plus de 3,11 MMDH de droits et taxes, soit une évolution de 34% par rapport à 2023.



En matière de contrôle immédiat, la DDPC a collecté 200,56 MDH de droits et taxes additionnels.

Le contrôle a posteriori (CAP) a permis de constater un montant de 115,17 MDH de droits et taxes compromis.

Quant au volet du ciblage et du contrôle a priori, ses recettes ont atteint un montant total de droits et taxes compromis de 14,4 MDH.

Lutte contre la contrefaçon

Engagée dans la lutte contre la contrefaçon, la DDPC a intensifié ses efforts et opéré des suspensions à l'encontre

de certains contrevenants et ce, dans le but de protéger les droits de propriété intellectuelle des ayants droits, garantir la conformité des marchandises aux normes marocaines et aux standards internationaux en matière de qualité et de sécurité. A ce titre, la DDPC a appliqué 10 mesures de suspension concernant 19 marques pour une valeur totale de 2,2 MMDH.

Lutte contre le trafic de stupéfiants

2024 a été marquée par la mise en échec d'une tentative d'exportation illégale de 3,6 tonnes de résine de cannabis à destination de la Belgique et ce, grâce à la vigilance des agents de la brigade du scanner et de la lutte contre les stupéfiants.



Préservation du patrimoine national

Dans le cadre de la lutte contre le trafic international illicite des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la DDPC a réussi à mettre en échec deux tentatives d'exportations illégales.



La première porte sur un os appartenant à la mâchoire inférieure d'une baleine, dont la longueur dépasse les 3 mètres. La seconde concerne des ossements crâniens reconstitués et non fossilisés de vertébrés aquatiques appartenant à un reptile aquatique préhistorique éteint de type Mosasaure.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ORIENTAL (DRO)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



3,3 MMDH

Recettes douanières



1,9 MMDH

Recettes TVA



33 MILLE

Déclarations souscrites

MOUVEMENT TRANSFRONTALIER DES VOYAGEURS



1,82 MILLION

Passagers à l'entrée

1,68 MILLION

Passagers à la sortie



217 MILLE

Véhicules à l'entrée

196 MILLE

Véhicules à la sortie

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE ET LE TRAFFIC ILLICITE



391 Affaires réalisées dont **43** saisies de stupéfiants



28,64 MDH
Valeur estimative des marchandises saisies



15,7 MILLE
paquets de cigarettes saisis



1,2 tonne de résine de cannabis

LUTTE CONTRE LA FRAUDE



415 MDH
Recettes additionnelles (Contrôle de la valeur)



17,81 MDH
contre-valeur des devises saisies

RESSOURCES HUMAINES



584

Agents



75%

Agents de brigades



15,6%

Femmes



21,40%

Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Dédouanement et recettes

En 2024, les recettes douanières de la DRO ont connu une évolution globale de 6% par rapport à l'exercice précédent, soit 3,36 MMDH contre 3,26 MMDH en 2023.

La TVA et la TIC ont représenté les principales sources de revenus, avec respectivement 57% (1,91 MMDH) et 24% (826,96 MDH) des recettes globales. Le Droit d'importation a généré, pour sa part, 361,35 MDH.

Accompagnement du projet Nador West Med

La DRO continue d'accompagner les projets de développement à l'échelle régionale, notamment celui de la mise en place du complexe portuaire « Nador West Med ».

A ce titre, elle œuvre à la mise en place de l'organisation et des procédures nécessaires au lancement de ce projet structurant qui est de nature à consolider de manière significative la position du pays au sein de la chaîne logistique mondiale, le transformant ainsi en un carrefour incontournable du commerce international, en particulier dans la région MENA.

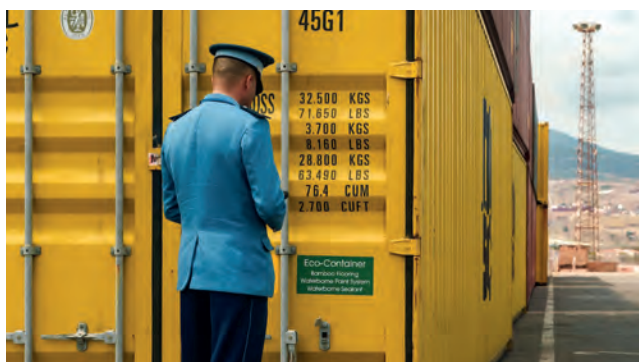
Accompagnement des opérateurs économiques

L'année 2024 a été marquée par la contribution de la DRO à la création d'un premier MEAD « SOMANADOR » installé à Bni-Nsar qui répond au besoin de renforcement de l'offre logistique au niveau régional.

Parallèlement, l'engagement de la DRO en matière de gestion de la relation client s'est traduit par un accompagnement de proximité au profit de 24 entreprises.

Lutte contre la fraude

Sur ce plan, le contrôle de la valeur a généré 415,03 MDH de recettes additionnelles contre 282 MDH en 2023, soit une augmentation de 68%. Quant aux autres composantes du contrôle immédiat, les recettes additionnelles enregistrées s'élèvent à 47,53 MDH dont 21,11 MDH sous forme d'amendes.



Parallèlement, le contrôle a posteriori a réalisé 24,42 MDH de droits et taxes compromis soit une augmentation de 6% par rapport à 2023 (23,04 MDH).

Contrôle des voyageurs

En 2024, le flux des voyageurs au niveau de la région a atteint plus de 3,5 millions de passagers avec 1,82 million à l'entrée et 1,68 million à la sortie.

Les opérations ciblées de contrôle des voyageurs se sont traduites par l'enregistrement de 33,24 MDH de droits et taxes perçus et 14,46 MDH d'amendes.

Lutte contre la contrebande et le trafic illicite

Les efforts consentis par les agents de la DRO en 2024 ont permis la réalisation de saisies remarquables de marchandises de contrebande totalisant une valeur estimative de 28,64 MDH contre 16,4 MDH durant l'année 2023.

Pour ce qui est du trafic illicite, les éléments des Brigades ont opéré une saisie de 15,7 mille paquets de cigarettes soit un total de 314 mille cigarettes ainsi que 479 kg de Muassel, 183.690 unités de comprimés psychotropes et 1,75 kilogramme de drogues dures.



D'autre part, les agents de la DRO ont mis en échec une tentative d'importation de plusieurs armes non déclarées (dont deux fusils à pompe à haute pression, un pistolet à gaz) et plusieurs munitions (35 capsules d'air comprimé, 193 balles sous forme de billes en métal, 205 balles en caoutchouc moyen format....)

DIRECTION RÉGIONALE DE RABAT-SALÉ-KENITRA (DRRSK)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



691,5 MDH

Recettes douanières



311,13 MDH

Recettes TVA



80,8 MDH

Recettes TIC



116,2 MILLE

DUM souscrites, dont 83% à l'export

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CONTREBANDE



8,08 MDH

Recettes additionnelles
(contrôle de la valeur)



63,7 MDH

Valeur estimative des
marchandises saisies



58,9 MDH

Droits et taxes compromis (Contrôle a posteriori)

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



1,4 MILLION

Passagers



1,09 MDH

Droits et taxes perçus



0,56 MDH

Amendes recouvrées



2,0 MDH

Contre-valeur
des devises saisis

RESSOURCES HUMAINES



371

Agents



54%

Agents de
brigades



36,1%

Femmes



43%

Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Recettes douanières

Les recettes collectées en 2024 par la DRRSK ont augmenté de 29% par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 691,5 MDH. Cette progression s'explique par l'évolution positive de la quasi-totalité des rubriques des recettes constituées principalement de la TVA à hauteur de 45% et du droit d'importation à hauteur de 16%.

Démarrage de la zone AIN JOHRA

Situé dans la Commune d'Ain Johra - Sidi Boukhalkhal, le projet d'extension a été mis en place dans le cadre du programme de coopération « Compact II » en vue de renforcer le modèle de zones d'accélération industrielles durables et contribuer à l'amélioration de leur productivité. Ainsi, l'année 2024 a été marquée par le démarrage de l'activité d'une troisième ZAI.

53,7 mille déclarations d'exportation ont été enregistrées au niveau des zones d'accélération industrielle de la région de Rabat-Salé-Kénitra, pour une valeur avoisinant les 45,05 MMDH, contre 60 mille déclarations à l'importation pour une valeur de près de 33,6 MMDH.

Lutte contre le trafic illicite des produits de tabac et de stupéfiants

Dans le cadre de la lutte contre le commerce illicite des produits de tabacs, les opérations menées par les éléments de la DRRSK ont permis en 2024 de saisir d'importantes quantités de tabacs moulus de l'ordre de 1,88 tonne.

Par ailleurs, en matière de lutte contre le trafic des stupéfiants, les efforts de la DRRSK ont permis la saisie de 3,8 tonnes de Chira.



Contrôle des voyageurs

Le nombre de voyageurs ayant transité par l'aéroport de Rabat-Salé au cours de l'année 2024 a quadruplé par rapport à l'année 2023, passant de 347 mille à 1,4 million de passagers.

Le renforcement du contrôle des voyageurs a contribué à la réalisation de bonnes performances en 2024. En effet, le montant des droits et taxes perçus suite à ce contrôle a enregistré une augmentation de 24%, passant de 880 mille DH en 2023 à 1,09 MDH en 2024.



Dédouanement des véhicules

Les déclarations de mise à la consommation de véhicules traitées par les bureaux de la DRRSK ont connu une progression de 27 %, avec 1,75 mille déclarations enregistrées et 124,7 MDH de recettes générées.

Lutte contre la fraude commerciale

En matière de lutte contre la fraude, le contrôle a posteriori a généré en 2024 un montant de 58,9 MDH au titre des droits et taxes compromis.

Parallèlement, les infractions de change ont connu une hausse importante, atteignant 11,33 MDH, soit une augmentation de 2,19 MDH par rapport à l'année précédente, en sus d'un montant de 6,46 MDH recouvré au titre des droits et taxes, et 10,73 MDH au titre des amendes.

Formation

Soucieuse de valoriser son capital humain, la DRRSK met en œuvre un plan de formation diversifié et ciblé visant à couvrir l'ensemble des emplois et métiers douaniers exercés au niveau régional.

Ainsi, 18 actions de formations ont été réalisées pour 277 participants avec une durée moyenne de formation continue de 5,77 jours/agent.

DIRECTION RÉGIONALE DE FÈS-MEKNÈS (DRFM)

AÉROPORT FÈS SAÏSS

DÉDOUANEMENT ET RECETTES



230 MDH

Recettes douanières



137,5 MDH

Recettes TIC



3,43 MILLE

DUM souscrites

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



1,9 MILLION

Passagers



1,15 MDH

Droits et taxes perçus



1,11 MDH

Amendes recouvrées



1,8 MDH

Contre-valeur des devises
saisies

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR



21 MDH

Droits et taxes
compromis (Contrôle a
posteriori)



14,3 MDH

Valeur des marchandises
saisies

RESSOURCES HUMAINES



269

Agents



61%

Agents de
brigades



32%

Femmes



44%

Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Recettes douanières

Les recettes douanières perçues par la DRFM en 2024 ont connu une augmentation significative de 15,4% par rapport à l'année précédente, atteignant un total de 230 MDH.

Cette croissance est principalement due à l'augmentation des recettes de la TIC, qui représentent la principale source de recettes avec 137,5 MDH, soit une hausse de 21,9%.

Les recettes de la TVA ont également contribué à cette performance, passant de 37,17 MDH à 40,79 MDH, ce qui représente une évolution de 9,7%.

De même, les droits d'importation ont connu une légère augmentation de 1,2%, atteignant 27,41 MDH.



Lutte contre la fraude et la contrebande

Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et le trafic illicite, la DRFM a réalisé des saisies de marchandises de contrebande d'une valeur de 14,3 MDH, hors moyens de transport.

En matière de lutte contre la fraude commerciale et de protection du consommateur, 72 opérations de contrôle a posteriori (CAP) ont été effectuées, générant 21 MDH de droits et taxes compromis. Ces contrôles ont permis le recouvrement de 5,68 MDH au titre des droits, taxes et amendes.

Par ailleurs, une opération de contrôle d'un dépôt et d'un magasin, en collaboration avec la Police Judiciaire, a permis la saisie d'un important lot de marchandises sans justificatifs de détention, comprenant plus de 16 mille articles de prêt-à-porter féminin et chaussures de diverses provenances, d'une valeur estimée à 1,5 MDH.

Facilitation et accompagnement

Dans le cadre de la facilitation et l'accompagnement des entreprises, la DRFM a maintenu en 2024 son engagement à l'égard des opérateurs économiques en assurant un suivi de proximité. Ainsi, 10 sociétés ont bénéficié d'un programme de visites et d'échanges.

Par ailleurs, 8 sociétés ont vu leur agrément OEA renouvelé, grâce notamment à l'accompagnement assuré par les services de la DRFM.

Lutte contre le trafic des marchandises prohibées

Engagée dans l'application des dispositions de la loi 77-15, portant interdiction de la fabrication, la commercialisation et l'utilisation des sacs plastiques, la Direction Provinciale de Meknès a réalisé une importante saisie de 8,16 tonnes de sacs en plastique ainsi que deux véhicules de tourisme utilisés dans cette activité illicite.



DIRECTION RÉGIONALE DU CENTRE-SUD (DRCS)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



16,49 MMDH

Recettes douanières



7,5 MMDH

Recettes TVA



6,8 MMDH

Recettes TIC



21,61 MILLE

DUM souscrites dont 57% à l'export

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CONTREBANDE



34,3 MDH

Recettes additionnelles
(contrôle de la valeur)



36,1 MDH

Droits et taxes
compromis (Contrôle
a posteriori)



20,9 MDH

Valeur estimative des marchandises saisies

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



9,6 MILLIONS

Passagers



14,5 MDH

Droits et taxes
perçus



9,2 MDH

Amendes
recouvrées



74

Affaires de change

36,6 MDH

Contre-valeur des
devises saisies

RESSOURCES HUMAINES



415

Agents



25%

Femmes



65%

Agents de
brigades



29%

Cadres

Recettes douanières

Les recettes douanières collectées par la DRCS ont atteint 16,49 MMDH, soit une évolution de 9,25% par rapport à l'exercice précédent.

Cette augmentation est essentiellement imputable aux recettes de la TIC qui ont enregistré un montant de 6,8 MMDH contre 5,7 MMDH en 2023, soit une évolution de 18%.

Les recettes douanières de la DRCS sont constituées principalement de la TVA à hauteur de 45% et de la TIC à hauteur de 41%.

Lutte contre la contrebande



Les actions menées par la DRCS ont conduit à de nombreuses saisies et affaires, dont la valeur totale estimée des marchandises s'élève à 20,9 MDH. Parmi les saisies les plus importantes, la confiscation de 17 montres d'une valeur totale de 1,97 MDH, la saisie de 18,7 tonnes de friperie d'une valeur de 1,31 MDH, ainsi que la saisie de 650 litres de carburant Jet A1.

De plus, l'engagement dans l'application des dispositions de la loi 77-15, portant interdiction de la fabrication, la commercialisation et l'utilisation des sacs plastiques, a été maintenu, aboutissant ainsi à la saisie de plus de 31,6 tonnes de sacs de produits finis, de 10,9 tonnes de polyéthylène, ainsi que 5 machines utilisées dans la fabrication de ces sacs plastiques.

Contrôle des voyageurs

En 2024, le nombre de voyageurs dans la région a dépassé les 9,6 millions de passagers, contre 7,3 millions en 2023, dont 4,79 millions voyageurs à l'entrée et 4,81 millions à la sortie, soit une augmentation de 32 %.

Le contrôle douanier effectué dans ce cadre a permis de générer 14,5 MDH en droits et taxes et 9,2 MDH en amendes, enregistrant ainsi respectivement une augmentation de 419 % et de 136% par rapport à l'année précédente.



Concernant le contrôle de change, l'année 2024 a été marquée par une progression significative, avec une contrevaleur totale des devises saisies atteignant 36,6 MDH, soit une hausse de 173 % par rapport à 2023.

Lutte contre la fraude commerciale

Le redressement de la valeur a permis de collecter 34,3 MDH de droits et taxes lors du contrôle immédiat, en plus de 14,5 MDH en dehors du contrôle de la valeur.

Par ailleurs, la DRCS a renforcé ses actions de contrôle a posteriori en 2024, ce qui a permis de générer 36,1 MDH de droits et taxes compromis et 8,9 MDH d'amendes recouvrées, grâce à deux affaires remarquables réalisées suite à une révision de la valeur à l'importation et au suivi des comptes RED.

Accompagnement des entreprises

En 2024, la DRCS a mené 23 actions d'accompagnement au profit des opérateurs issus de divers secteurs. Ces actions ont principalement porté sur les facilités douanières, les modalités de cautionnement, les régimes économiques et la promotion de la plateforme Diw@nati. Un accompagnement personnalisé a également été assuré au profit des entreprises éligibles pour l'obtention du statut d'Opérateur Économique Agréé (OEA). À ce titre, la DRCS a traité l'ensemble des demandes de renouvellement d'agrément soumises en 2024, en diligentant des missions d'audit auprès de 9 entreprises requérantes.

DIRECTION RÉGIONALE D'AGADIR (DRA)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



3,49 MMDH

Recettes douanières



2,11 MMDH

Recettes TVA



42 MILLE

DUM souscrites

LUTTE CONTRE LA FRAUDE



104,1 MDH

Droits et taxes
(contrôle de la valeur)



40,3 MDH

Droit et taxes compromis
et 13,4 MDH Droit et taxes
recouvrés (Contrôle a
posteriori)



3238

Affaires
enregistrées



25,22 MDH

Amendes recouvrées

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



3,14 MILLIONS

Passagers



1,1 MDH

Droits et taxes
perçus



4,14 MDH

Contre-valeur des
devises saisies

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE



4,7 MDH

Valeur estimative des
marchandises saisies

RESSOURCES HUMAINES



281

Agents



20%

Femmes



70%

Agents de
brigades



27%

Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Dédouanement et recettes

Les recettes douanières collectées par la DRA ont enregistré une hausse de 14% par rapport à l'exercice précédent, se situant ainsi à 3,49 MMDH. Cette croissance est le résultat des évolutions enregistrées au niveau de la TVA et de la TIC qui constituent les principales sources de ces recettes, avec des parts respectives de 60% et 23%.

Les recettes de la TVA ont atteint 2,11 MMDH, enregistrant une hausse de 13,8% par rapport à 2023, tandis que celles de la TIC ont progressé de 14,3% par rapport à 2023, s'établissant à 815,8 MDH.

Par ailleurs, le nombre de DUM enregistrées au niveau de cette Direction a connu une légère hausse de 0,73% par rapport à l'exercice précédent, atteignant ainsi 42 mille déclarations dont 59% à l'export.

Lutte contre la contrebande et la contrefaçon

Les efforts des équipes de la DRA en matière de lutte contre la contrebande ont permis la réalisation d'affaires remarquables totalisant une valeur estimative de 4,7 MDH de marchandises saisies.

Ces affaires ont porté principalement sur des opérations de saisie réalisées par la brigade mobile d'Agadir, de 3,4 tonnes de sacs en plastique au niveau du point de péage autoroutier d'Agadir.

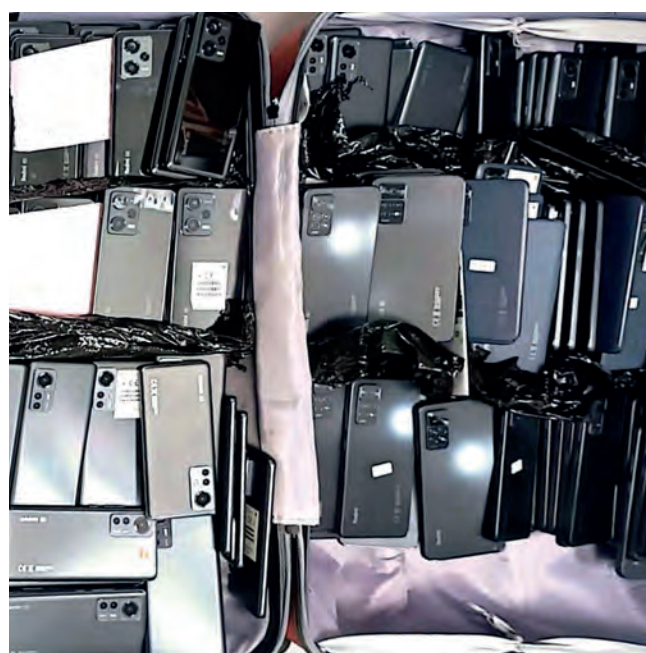


En matière de lutte contre la contrefaçon, le contrôle d'un conteneur a permis la confiscation de 26,6 mille châles contrefaits d'une valeur s'élevant à 400 mille DH.

Contrôle des voyageurs

En 2024, le flux des voyageurs au niveau de la région d'Agadir a dépassé pour la deuxième année consécutive le plafond de 3 millions de passagers.

Les opérations de contrôle des voyageurs ont abouti à la perception de 1,1 MDH de droits et taxes et une contre-valeur de devises saisies de 4,14 MDH, contre 5,1 MDH en 2023.



DIRECTION RÉGIONALE DE DAKHLA-OUED-EDDAHAB (DRDO)

DAKHLA ATLANTIC PORT

DÉDOUANEMENT ET RECETTES



214,8 MDH

Recettes douanières



108,29 MDH

Recettes TVA



81,79 MDH

Droit d'importation



29,4 MILLE

DUM souscrites, dont 84% à l'export

LUTTE CONTRE LA FRAUDE



85,3 MDH

Recettes additionnelles
(Contrôle de la valeur)



20,8 MDH

Droit et taxes compromis

24,3 MDH

Droit et taxes recouvrées

14,5 MDH

Amendes recouvrées
(Contrôle a posteriori)

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



548,5 MILLE

Passagers



2 MDH

Droits et taxes
perçus



2,9 MDH

Amendes
perçus



0,5 MDH

Contre valeur des
devises saisies

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE & TRAFIC ILLICITE



1,2 MDH

Valeur estimative des
marchandises saisies hors
moyens de transport



8,3 TONNES

Chira saisie



724,6 KG

Drogues dures saisies

RESSOURCES HUMAINES



110

Agents



13%

Femmes



64%

Agents de
brigades



31%

Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Dédouanement et recettes

En 2024, les recettes douanières perçues par la DRDO se sont situées à 214,8 MDH, dont 50% au titre de la TVA et 38% au titre du droit d'importation. Les recettes hors budget ont constitué 8% des recettes globales perçues, enregistrant une valeur de 16,89 MDH.

Lutte contre la fraude commerciale



Les efforts des équipes de la DRDO en matière de contrôle immédiat ont permis la perception de 85,3 MDH de droits et taxes additionnels suite au contrôle de la valeur et 6 MDH suite aux autres contrôles.

En 2024, le contrôle a posteriori a permis le recouvrement de 24,3 MDH au titre des droits et taxes et 14,52 MDH au titre des amendes grâce principalement au contrôle des opérateurs RED inscrits dans les secteurs de pêche (Opérations de carénage), des produits pétroliers (EPPs) et de l'investissement (Matériels importés sous couvert de l'AT).

Les efforts déployés en matière de lutte contre la contrefaçon ont permis le ciblage de 13 déclarations



d'importation concernant des marchandises soupçonnées être contrefaites, d'une valeur globale de 2,44 MDH.

Lutte contre la contrebande et le trafic des stupéfiants

Sur ce registre, les agents de la DRDO ont pu réaliser 47 affaires de saisies, d'une valeur globale estimative de 1,2 MDH ; opérations concernant essentiellement la saisie de 520 kg de Muassel, 349 Smartphones, 1743 kg de produits textiles et 463 unités de produits cosmétiques.



Par ailleurs, la vigilance du service douanier au Poste Frontière d'El Quergarate a permis la réalisation de diverses opérations de saisies effectuées dans le cadre de la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants. Il s'agit de 12 opérations à l'exportation de saisies de 8,34 tonnes de chira et 07 opérations à l'importation portant sur une quantité globale de 724,56 kg de cocaïne.

Contrôle des voyageurs

En 2024, la DRDO a traité 548,5 mille passagers répartis entre 255,6 mille entrées et 258,2 mille sorties, en plus de 7,7 mille passagers en transit.



Les opérations de contrôle effectuées dans ce cadre ont abouti à la collecte de près de 2 MDH de droits et taxes, 2,9 MDH d'amendes et 500 mille DH de contre-valeur en devises saisies.

DIRECTION RÉGIONALE DE LAAYOUNE -SAKIA AL HAMRA (DRLS)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



237,3 MDH

Recettes douanières



154,3 MDH

Recettes TVA



44,3 MDH

Droit d'importation



3,1 MILLE

DUM souscrites

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LE TRAFIC ILLICITE



39,4 MDH

Recettes additionnelles
(Contrôle de la valeur)



1,1 MDH

Valeur estimative des
marchandises saisies



1260

Unités psychotropes
saisies

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



133 MILLE

Passagers à l'entrée



378 MILLE DH

Droits et taxes
perçus

135 MILLE

Passagers à la sortie

RESSOURCES HUMAINES



69

Agents



20%

Femmes



43%

Agents de
brigades



33%

Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Dans le cadre de la réorganisation des services déconcentrés et afin de se conformer au découpage administratif actuel, l'année 2024 a été marquée par la création de la Direction Régionale de Laâyoune Sakia Al Hamra (DRLS), qui relevait auparavant de la Direction Régionale du Sud.

Dédouanement et recettes

Les recettes budgétaires collectées par la DRLS au titre de l'exercice 2024 ont atteint 237,3 MDH, en baisse de 13% par rapport à l'exercice 2023. Cette contre-performance est principalement due à la régression des recettes de la TVA qui constitue la part majoritaire des recettes de la région.

De plus, les recettes hors budget, dont notamment les recettes affectées aux Comptes Spéciaux du Trésor et celles transférées à d'autres organismes, ont enregistré une hausse de 177,5% par rapport à l'exercice précédent, se situant à plus de 23 MDH.

En termes d'activité commerciale, le nombre de DUM souscrites au niveau de la région a atteint 3,1 mille déclarations, dont 60% concernent l'export.

Lutte contre la fraude commerciale

En 2024, le contrôle immédiat a permis la perception de 39,4 MDH de droits et taxes additionnels suite au contrôle de la valeur, en plus de 1,6 MDH au titre des autres contrôles.



Contrôle des voyageurs

Durant l'année 2024, le flux des passagers a connu une augmentation de l'ordre de 29,3% à l'entrée et de 30% à la sortie par rapport à l'année précédente.

Les opérations de contrôle des voyageurs réalisées par les équipes de la DRLS ont permis la perception de 379 mille DH de droits et taxes ainsi que la réalisation de plusieurs affaires de saisies dont les plus importantes sont :



- La saisie de 1260 unités de psychotropes ;
- La saisie de 804 unités de produits cosmétiques, d'une valeur estimée à 728 mille DH, dissimulés dans 13 valises, appartenant à deux ressortissantes marocaines.



DOUANE EN CHIFFRES

12.0914 98.03

79.0276 37.28

26.2081 10.54

68.1843 19.72

34.7659 24.87

17.0733 52.01

41.1760 26.22

54.2985 41.64

11.0764 84.15

38.4370 63.21



↑ 3.00 12.00%
↑ 7.03 77.40%
↓ 0.67 91.62%



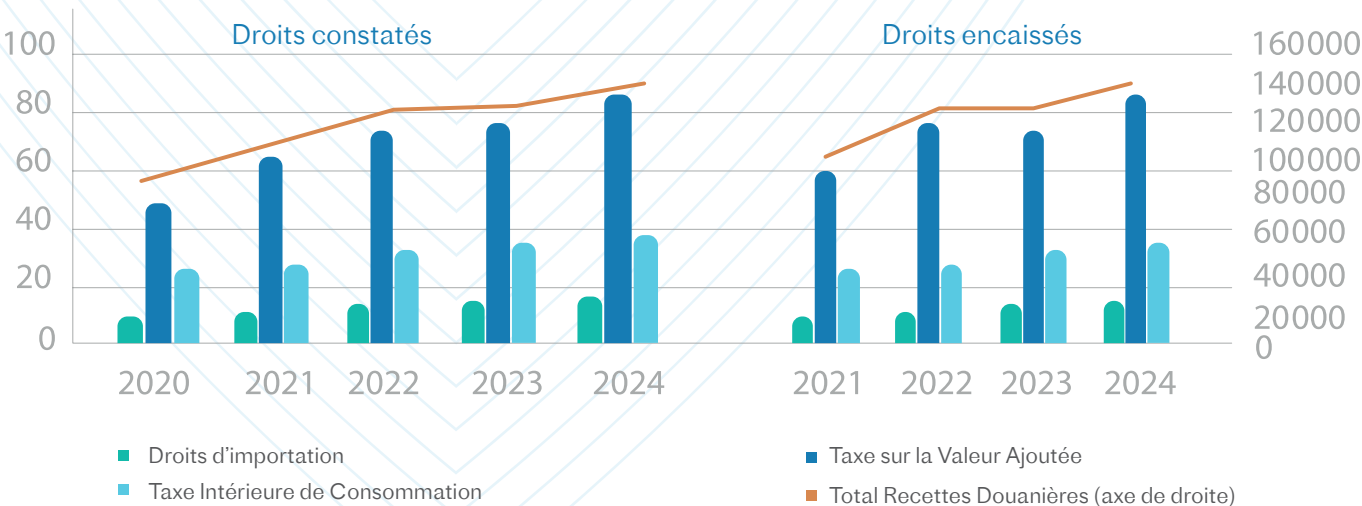
LES RECETTES DOUANIÈRES

RÉPARTITION DES RECETTES DOUANIÈRES PAR RUBRIQUE DE 2020 À 2024

Les recettes douanières encaissées au titre de l'année 2024 ont atteint un record jamais réalisé auparavant, soit 144,8 MMDH contre 132,5 MMDH en 2023, affichant ainsi un taux de croissance de 9,2%. Cette performance s'explique principalement par la hausse

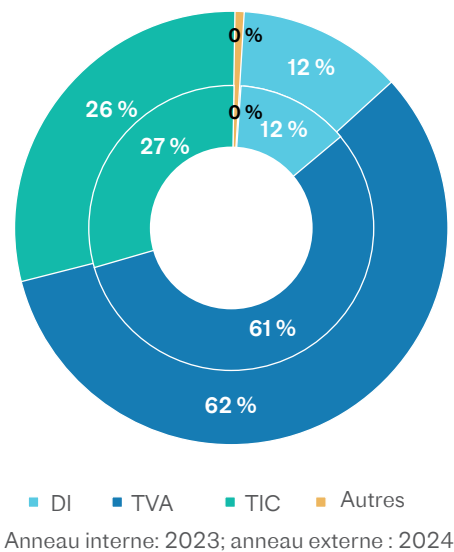
des recettes de la TVA, des taxes intérieures de consommation et du droit d'importation. Par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2024, les recettes douanières ont atteint 104,9% en droit payé et 108,1% en droit constaté.

Évolution des recettes douanières sur les cinq dernières années



La structure des recettes douanières budgétaires en 2024 a été marquée par le recul de la part des taxes intérieures de consommation de 1 point (soit 27% en 2024 contre 26% en 2023) au profit de la TVA qui représente 62% des réalisations et du droit d'importation représentant 12% des recettes.

Répartition des recettes budgétaires par rubrique
Année 2023-2024



Évolution des recettes douanières par rubrique sur les cinq dernières années

Droits constatés

Droits encaissés

En MMDH

RUBRIQUES	2020	2021	2022	2023	2024	Var en %	2021	2022	2023	2024	Var en %
Droits d'importation (DI)	9,3	11,7	13,7	16,2	17,6	8,5%	11,6	13,6	15,4	15,8	2,4%
Taxes intérieures de consommation (TIC) dont :	27,4	31,0	31,6	32,8	36,5	11,2%	30,8	31,3	33,0	35,9	8,7%
TIC sur les produits énergétiques	14,4	16,4	16,2	16,2	18,1	11,8%	16,7	15,8	16,2	17,9	10,5%
TIC sur les tabacs manufacturés	11,0	12,2	12,7	13,7	14,8	8,3%	11,8	12,8	13,9	14,4	4,1%
TIC sur les autres produits	2,0	2,4	2,7	3,0	3,6	21,9%	2,4	2,7	2,9	3,6	20,9%
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dont :	49,0	61,1	78,2	75,8	84,9	11,9%	60,5	77,8	75,3	83,5	10,9%
TVA sur produits énergétiques	7,3	10,4	18,1	14,5	13,7	-5,7%	10,3	17,8	14,6	13,6	-6,7%
TVA sur les autres produits	41,7	50,7	60,1	61,3	71,2	16,1%	50,3	59,9	60,7	69,9	15,1%
Redevance gazoduc	0,5	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,8	0,0	0,0	0,0	
Total des Recettes Budgétaires	86,6	105,0	124,0	125,4	139,5	11,3%	104,3	123,2	124,2	135,7	9,3%
Recettes affectées aux comptes spéciaux de trésor	5,2	6,1	6,8	7,2	7,9	9,7%	6,2	6,7	7,2	7,9	9,6%
Recettes transférées à d'autres organismes	0,7	0,8	1,2	1,1	1,2	3,2%	0,8	1,2	1,1	1,2	2,6%
Total des Recettes Douanières	92,5	111,9	132,0	133,7	148,6	11,1%	111,2	131,0	132,6	144,8	9,2%

ANALYSE DES RECETTES DOUANIÈRES CONSTATÉES PAR RUBRIQUE

Droit d'importation

Les recettes au titre du droit d'importation ont évolué de 8,5%, en raison de la forte progression du DI sur les ovins (+1,3 MMDH), les Smartphones (+298% ou +302 MDH), certains appareils électriques, tels que, les rasoirs et les tondeuses, les sèche-cheveux, les sèche-mains, les fers à repasser, les fours à micro-ondes... (+816% ou +199 MDH) et sur les cycles et motocycles (+123,6 MDH).

Recettes au titre du DI par produit

Principaux produits	2022	2023	2024	Var en %
Animaux vivants (alimentation)	1 271,3	2 617,0	1 345,7	105,8%
Sucre brut ou raffiné	1 712,9	1 672,9	-40,1	-2,3%
Voitures de tourisme	821,8	767,5	-54,2	-6,6%
Articles de bonneterie	614,1	477,0	-137,1	-22,3%
Cycles et motocycles, leurs parties et pièces	338,8	462,4	123,6	36,5%
Appareils électriques pour la téléphonie ou la télégraphie par fil	120,0	449,3	329,2	274,3%
Etoffes de bonneterie	362,5	437,0	74,5	20,6%
Vêtements confectionnés	548,3	406,9	-141,4	-25,8%
Quincaillerie de ménage et articles d'économie domestique	360,4	389,5	29,1	8,1%
Tissus et fils de fibres synthétiques et artificielles	350,0	388,4	38,4	11,0%
Autres	9 749,8	9 556,1	-193,7	-2,0%
Droit d'importation	16 249,9	17 623,9	1 374,1	8,5%

Par ailleurs, toute l'année 2024 a été marquée par la mesure de suspension de la perception du droit d'importation sur les produits suivants :

- Le blé tendre et le blé dur ;
- Les fèves, les haricots communs, les lentilles, les pois chiches ;
- Certaines graines oléagineuses et les huiles brutes ;
- Les bovins domestiques.

Taxe sur la Valeur Ajoutée

Les recettes de la TVA ont progressé de 11,9%, atteignant 84,9 MMDH contre 75,8 MMDH en 2023.

- TVA sur les produits énergétiques : Baisse de 5,7% ou -832 MDH en raison de la régression des recettes de la TVA sur les houilles de 23%, le gaz naturel de 41% et le coke de pétrole de 27,7%.

Recettes au titre de la TVA énergie par produit (en MDH)

Principaux produits	2023	2024	Ecart	Var.
Casoil	6 266,0	6 401,8	135,8	2,2%
Houilles	3 011,6	2 319,7	-691,9	-23,0%
Butane	1 657,5	1 650,1	-7,4	-0,4%
Super	961,7	986,6	24,9	2,6%
Fioul lourd	521,2	518,4	-2,8	-0,5%
Bitumes	472,4	508,8	36,4	7,7%
Gaz naturel	651,9	386,7	-265,2	-40,7%
Huiles de base	264,4	276,1	11,7	4,4%
Coke de pétrole	371,0	268,3	-102,7	-27,7%
Propane	154,4	159,6	5,1	3,3%
Autres	192,3	215,8	23,5	12,2%
TVA énergie	14 524,4	13 691,8	-832,5	-5,7%

- TVA sur les autres produits : Hausse de 16,1% ou +9,9 MMDH, sous l'effet de la progression des recettes de la TVA au taux de 20% de 15,6% et de la TVA au taux de 10% de 139,2%.

Recettes au titre de la TVA hors Energie par produit (en MDH)

Principaux produits	2023	2024	Ecart	Var.
Voitures de tourisme	4 771,1	5 192,9	421,8	8,8%
Matières plastiques et ouvrages divers en plastique	2 835,4	3 116,5	281,1	9,9%
Voitures utilitaires	1 589,1	2 288,4	699,2	44,0%
Tabacs	2 009,3	2 270,8	261,5	13,0%
Produits chimiques	1 790,7	2 083,6	292,9	16,4%
Animaux vivants (alimentation)	713,3	1 514,5	801,2	112,3%
Machines et appareils divers	1 293,6	1 476,8	183,3	14,2%
Etoffes de bonneterie	905,3	1 122,1	216,8	23,9%
Papiers et cartons; ouvrages divers en papiers et cartons	958,4	1 089,7	131,3	13,7%
Parties et pièces pour voitures et véhicules de tourisme	745,8	1 033,2	287,4	38,5%
Autres	43 680,7	49 991,3	6 310,7	14,4%
TVA sur les autres produits	61 292,7	71 179,9	9 887,2	16,1%

Taxe Intérieure de Consommation

- La TIC sur les produits énergétiques a connu une hausse de 11,8% par rapport à l'année 2023 en raison de la progression des recettes de la TIC sur le gasoil de 12,6%, et sur le supercarburant de 9,6%.

Recettes au titre de la TIC énergie par produit (en MDH)

Produits	2023	2024	Ecart	Var en %
Gasoil	12 666,1	14 264,0	1 597,9	12,6%
Super	2 713,5	2 974,9	261,3	9,6%
Autres	781,8	823,3	41,5	5,3%
TIC sur les produits énergétiques	16 161,4	18 062,1	1 900,7	11,8%

- La TIC sur les tabacs manufacturés a augmenté de 8,3% ou +1 127,8 MDH par rapport à l'année précédente, suite à la progression des mises à la consommation des tabacs (régime « 010 » et « 050 ») de 14,8% en passant de 7 353,1 MDH en 2023 à 8 441,4 MDH en 2024. La production locale a enregistré une quasi-stagnation, soit 6 318,6 MDH en 2024 contre 6 281 MDH réalisée en 2023.

Recettes au titre de la TIC sur les tabacs manufacturés par produit (en MDH)

Produits	2023	2024	Ecart	Var en %
Cigarettes contenant du tabac	13 488,9	14 532,6	1 043,7	7,7%
Tabac pour pipe à eau	43,4	122,9	79,6	183,5%
Produits destinés à une inhalation sans combustion contenant de la nicotine	43,8	62,3	18,5	42,3%
Tabacs et succédanés, fabriques incluant extraits ou sauces de tabac	25,6	37,6	12,1	47,1%
Cigares et cigarillos contenant du tabac	27,7	20,7	-7,0	-25,3%
Autres	49,9	23,9	-26,0	-52,1%
TIC sur les Tabacs manufacturés	13 651,5	14 779,3	1 127,8	8,3%

- La TIC hors énergie et tabacs a affiché une progression de 21,9% ou +650,3 MDH, ventilées comme suit :

Recettes au titre de la TIC sur les autres produits (en MDH)

Produit	2023	2024	Ecart	Var.
TIC sur les bières	1 176,5	1 631,0	454,5	38,6%
TIC sur les boissons gazeuses et limonades	619,0	637,2	18,1	2,9%
TIC sur les alcools	676,1	778,9	102,8	15,2%
TIC sur les vins	390,4	409,9	19,6	5,0%
Droits d'essai et de garantie	105,3	160,6	55,3	52,6%
TIC sur les autres produits	2 967,2	3 617,5	650,3	21,9%



ÉVOLUTION DES RECETTES DOUANIÈRES PAR RAPPORT À CERTAINS AGRÉGATS ÉCONOMIQUES

En 2024, les recettes douanières budgétaires en droits constatés ont contribué à hauteur de 41,2% dans les recettes fiscales contre 42,4% en 2023. Rapportées au PIB, ces recettes ont constitué 9,6% en 2024 contre 9,1% en 2023.

Évolution des recettes douanières par rapport à certains agrégats économiques

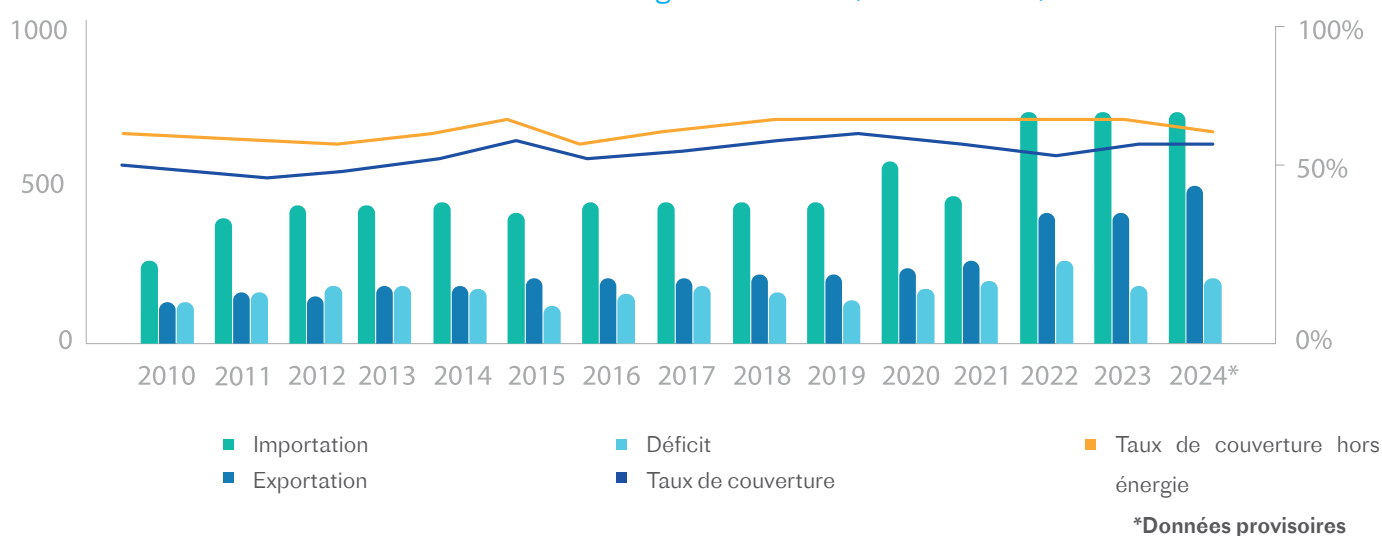
Rubriques	Droits constatés					Droits encaissés En MMDH			
	2020	2021	2022	2023	2024	2022	2022	2023	2024
Recettes budgétaires douanières	86,6	105,0	124,0	125,4	139,5	104,3	123,2	124,2	135,7
En % des recettes fiscales	38%	43%	44,2%	42,4%	41,2%	43%	42%	42%	40%
Recettes Douanières	92,5	111,9	132,0	133,7	148,6	111,2	131,0	132,6	144,8
En % du PIB	8,5%	9,5%	9,9%	9,1%	9,6%	9,4%	9,1%	9,1%	9,4%
Droits d'importation	9,3	11,7	13,7	16,2	17,6	11,6	13,6	15,4	15,8
Taux de pression fiscale en %	2,2%	2,2%	1,9%	2,3%	2,3%	2,2%	1,8%	2,1%	2,1%

LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

Les échanges extérieurs au titre de l'année 2024, ont enregistré une augmentation du déficit commercial de 6,5% atteignant 306,5 MMDH, soit environ le même niveau atteint en 2023. Les importations ont progressé de 6,4% et les exportations de 5,8%, entraînant une légère diminution du taux de couverture de 0,3 point pour s'établir à 59,8% contre 60,1% en 2023.

BALANCE COMMERCIALE

Évolution des échanges extérieurs (2010 à 2024)



Le volume des importations de biens s'est accru de 6,4% à 761,4 MMDH. Cette évolution est imputable à l'accroissement des achats de produits finis d'équipement (+13% ou +20,6 MMDH), des produits finis de consommation (+11% ou +17,1 MMDH), des demi-produits (+8% ou +12,2 MMDH), des produits alimentaires (+2,2% ou +2 MMDH) et des produits bruts (+4,3 % ou +1,4 MMDH). En revanche, la facture énergétique a enregistré un recul de 6,5% ou -8 MMDH.

Hors produits énergétiques, les importations ont affiché une progression de 9% ou +53,6 MMDH.

Dans la même lignée, les exportations ont atteint 455 MMDH, en augmentation de +5,8% (ou +24,8 MMDH) par rapport à l'année 2023. Cette évolution est attribuable à la progression des exportations de la plupart des secteurs, notamment des phosphates et dérivés (13,1% ou +10 MMDH), de l'automobile (+6,3% ou +9,4 MMDH), de l'aéronautique (+14,9% ou +3,4 MMDH), de l'agriculture et l'agro-alimentaire (+3,1% ou +2,6 MMDH).

Hors OCP, les exportations se sont accrues de 4% ou +14,7 MMDH.

Déficit commercial sur les dix dernières années

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024*
Importations CAF	372,2	410,6	438,1	481,4	491,0	422,9	528,6	737,4	715,8	761,4
Evolution en %	-4,9%	10,3%	6,7%	9,9%	2,0%	-13,9%	25,0%	39,5%	-2,9%	6,4%
Exportations FAB	218,0	225,7	248,8	275,4	284,5	263,1	329,4	428,6	430,2	455,0
Evolution en %	8,6%	3,5%	10,3%	10,7%	3,3%	-7,5%	25,2%	30,1%	0,4%	5,8%
Déficit commercial	154,2	184,9	189,2	206,0	206,5	159,8	199,2	308,8	285,5	306,5
Evolution en %	-19,1%	19,9%	2,3%	8,9%	0,2%	-22,6%	24,7%	55,1%	-7,5%	7,3%
En % PIB	15,7%	18,2%	17,8%	18,6%	17,9%	14,7%	16,9%	23,2%	19,9%	21,3%
Taux de couverture	58,6%	55,0%	56,8%	57,2%	57,9%	62,2%	62,3%	58,1%	60,1%	59,8%
Taux de couverture hors énergie	70,3%	62,7%	66,9%	68,2%	67,6%	70,2%	72,2%	72,6%	71,6%	69,5%

*Chiffres provisoires

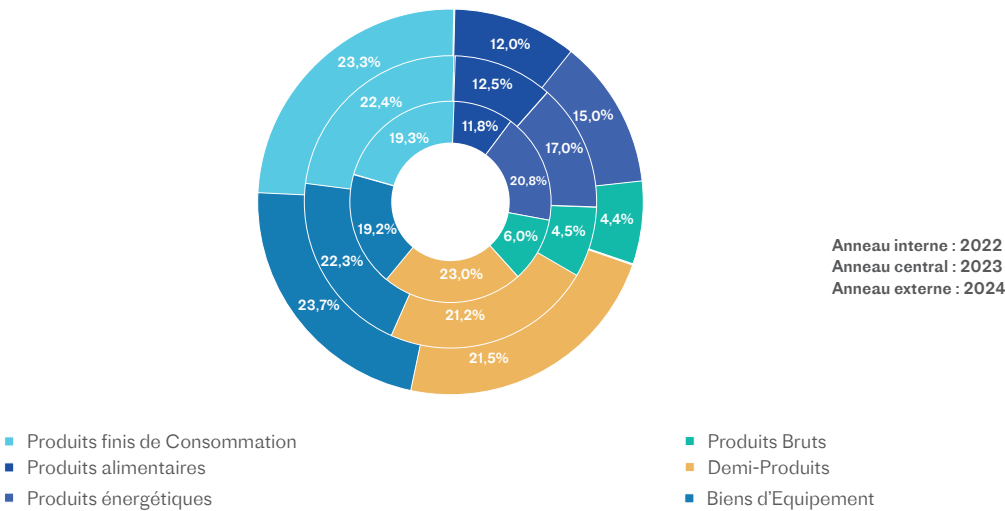
ÉCHANGES EXTÉRIEURS PAR GROUPEMENT D'UTILISATION

À l'import

A l'import, les biens d'équipement se placent au premier rang des importations avec une part de 23,7% en 2024, en progression de 1,4 point par rapport à 2023. Ils sont suivis des produits finis de consommation qui contribuent à hauteur de 23,3% dans le total des importations en 2024, contre 22,4% en 2023 et des demi-produits avec 21,5% soit une légère hausse de 0,3 point par rapport à 2023.

Les produits énergétiques ont constitué 15% du total des importations en 2024 contre 17% un an auparavant, soit un recul de 2 points. De même, la part des importations des produits alimentaires a perdu 0,5 point entre 2024 et 2023.

Structure des importations par groupement d'utilisation
Année 2022 - 2024



Importations par groupement d'utilisation et par principal produit (En MMDH)
2019 - 2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Ecart 24/23	Var 24/23 en %
Produits énergétiques	76,3	49,9	75,8	153,2	122,0	114,0	-8,0	-7%
Gas-oils et fuel-oils	38,8	23,3	36,0	76,4	58,2	57,0	-1,1	-2%
Houilles; coques et combustibles solides similaires	9,1	7,2	10,6	24,2	16,5	12,7	-3,8	-23%
Gaz de pétrole et autres hydrocarbures	14,1	11,9	17,4	26,3	23,9	21,3	-2,7	-11%
Demi-produits	104,5	93,2	115,9	169,7	151,8	164,0	12,2	8%
Accessoires de tuyauterie et construction métallique	2,4	2,1	2,5	4,3	3,1	4,8	1,7	54%
Demi-produits en fer ou en aciers non alliés.	4,1	3,6	5,2	3,7	3,2	5,0	1,8	57%
Produits Chimiques	10,3	9,7	12,5	16,9	13,7	16,3	2,6	19%
Produits alimentaires	47,8	55,2	59,9	86,7	89,6	91,6	2,0	2%
Blé	9,2	13,5	14,3	25,9	19,4	17,8	-1,5	-8%
Café	1,0	1,0	1,1	1,6	1,5	2,6	1,1	74%
Tourteaux	5,2	5,3	5,7	7,0	9,0	7,0	-2,0	-22%
Animaux vivants	0,9	0,8	0,8	0,6	2,9	5,6	2,7	95%
Biens d'équipements	126,8	110,1	123,9	141,3	159,6	180,2	20,6	13%
Voitures utilitaires	6,7	5,8	6,8	7,7	8,1	11,0	3,0	37%
Appareils pour la coupure ou la connexion des circuits électriques et résistances	9,9	8,8	9,3	10,5	14,4	16,6	2,1	15%
Machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques	1,4	1,0	1,0	1,0	1,1	2,8	1,7	154%
Produits bruts	22,1	19,5	29,5	44,3	31,9	33,3	1,4	4%
Soufres bruts et non raffinés	6,9	4,9	10,7	18,8	8,0	9,1	1,1	14%
Huile de soja brute ou raffinée	3,7	3,9	5,8	8,1	6,1	5,5	-0,7	-11%
Graines et fruits oléagineux	0,4	0,6	0,5	0,7	0,9	1,4	0,5	57%
Produits finis de consommation	113,0	95,0	123,5	142,0	160,3	177,4	17,2	11%
Parties et pièces pour voiture de tourisme	18,8	15,8	19,7	24,1	30,8	33,6	2,8	9%
Voiture de tourisme	20,3	12,6	18,5	19,2	22,2	24,1	1,9	8%
Médicaments et autres produits pharmaceutiques	6,9	7,7	13,1	8,6	9,2	10,8	1,6	18%
Or Industriel	0,3	0,0	0,2	0,3	0,6	0,9	0,3	51%
IMPORTATIONS GLOBALES	491,0	422,9	528,6	737,4	715,8	761,4	45,7	6%

La valeur des importations des biens d'équipement a augmenté de 12,9%, atteignant 180,2 MMDH. Cette hausse trouve son origine, plus particulièrement, dans l'appréciation des achats des voitures utilitaires (+36,8% ou +3 MMDH), des appareils pour la coupure ou la connexion des circuits électriques (+14,9% ou +2,1 MMDH) et des machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques (+154% ou +1,7 MMDH).

La même tendance a été constatée pour les importations des produits finis de consommation qui se sont accrues de 10,7% à 177,4 MMDH, en raison de l'augmentation des achats des parties et pièces pour voitures de tourisme (+9% ou +2,8 MMDH), des voitures de tourisme (+8% ou +1,9 MMDH) et de ceux des médicaments et autres produits pharmaceutiques (+18% ou +1,6 MMDH). Les achats de demi-produits ont enregistré une hausse de 8% ou +12,2 MMDH. L'évolution de la valeur de ces importations, qui a atteint 164 MMDH,

résulte principalement de la hausse des acquisitions des produits chimiques (+18,6% ou +2,6 MMDH), de demi-produits en fer ou en aciers non alliés (+57,1% ou +1,8 MMDH) et des accessoires de tuyauterie et construction métallique (+54,1% ou +1,7 MMDH). Les importations de produits alimentaires ont également contribué à la hausse des importations globales, augmentant de 2,2% pour atteindre 91,6 MMDH, principalement en raison de la forte augmentation des achats d'animaux vivants (+95% ou +2,7 MMDH) et, dans une moindre mesure, de

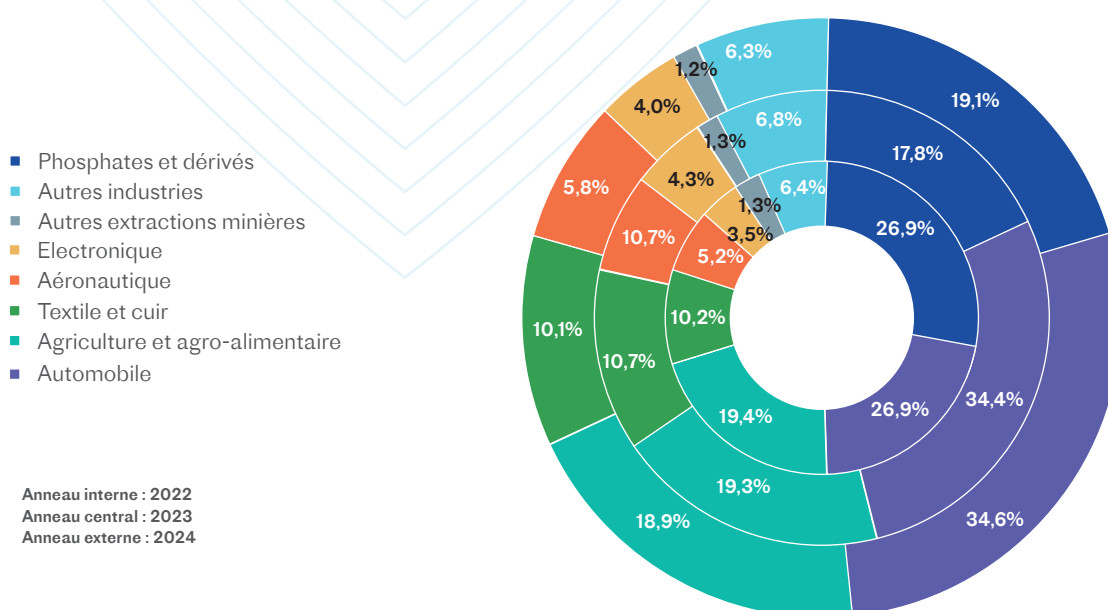
la hausse des importations de café (+74% ou +1,1 MMDH). Toutefois, cette hausse a été atténuée par la baisse des importations de blé (-8% ou -1,5 MMDH) et de tourteaux (-22% ou -2 MMDH).

A leur tour, les importations des produits bruts ont atteint 33,3 MMDH, en hausse de 4,3%. Cette évolution s'explique particulièrement par l'appréciation des achats de soufres bruts et non raffinés (+14% ou +1,1 MMDH) et des graines et fruits oléagineux (+57,4% ou +509 MDH), contrebalancée par la diminution des achats de l'huile de soja brute ou raffinée (-11% ou -652 MDH).

À l'export

Le secteur automobile, est le premier contributeur aux exportations marocaines en 2024 avec une part de 34,6% de la valeur totale, suivi par le secteur des phosphates et dérivés avec une part de 19,1% et de l'agriculture et agro-alimentaire avec une part de 18,9%. Le secteur du textile et cuir a occupé le 4ème rang avec une contribution de 10,1%.

Structure des exportations par secteur d'activité
Année 2022 - 2024



Concernant la facture énergétique, elle a diminué de 6,5% pour atteindre 114 MMDH. Cette évolution est principalement attribuée à la baisse de la valeur des importations de houilles, coques et combustibles solides similaires (-23,2% ou -3,8 MMDH), suite à une baisse du prix de 17,2%, ainsi qu'à un repli des quantités importées de 7,2%. Les approvisionnements en gaz de pétrole et autres hydrocarbures se sont également contractés (-11,2% ou -2,7 MMDH).

Exportations par secteur d'activité¹ (En MMDH)

2019 - 2024

Secteur	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Ecart 24/23	Var 24/23 en %
Phosphates et dérivés	48,9	50,9	80,3	115,5	76,7	86,8	10,1	13,1
Automobile	81,6	75,1	87,1	115,4	148,2	157,6	9,4	6,3
Construction	33,9	29,2	39,4	55,1	67,6	71,0	3,3	4,9
Câblage	34,9	31,0	29,9	37,5	50,4	53,7	3,3	6,5
Agriculture et agro-alimentaire	62,1	62,6	69,9	83,2	83,2	85,8	2,6	3,1
Industrie alimentaire	32,4	32,8	36,6	43,8	43,0	43,0	0,0	-0,1
Agriculture, sylviculture, chasse	27,3	28,1	31,3	37,0	37,3	39,9	2,5	6,8
Textile et cuir	36,8	29,9	36,4	43,9	46,1	45,9	-0,2	-0,5
Vêtements confectionnés	23,3	18,1	22,6	27,6	29,5	29,6	0,1	0,3
Articles de bonneterie	7,5	5,8	7,5	8,5	8,9	9,1	0,2	2,1
Chaussures	2,9	2,4	2,7	3,5	3,3	3,0	-0,2	-7,2
Aéronautique	18,2	13,4	16,4	22,2	23,0	26,4	3,4	14,9
Assemblage	10,3	7,9	10,7	14,6	13,9	17,2	3,3	23,6
EWIS	7,8	5,4	5,7	7,5	9,0	9,1	0,1	1,5
Electronique et Electricité	9,2	7,7	10,6	15,1	18,3	18,3	0,0	0,1
Composants électroniques	4,3	2,8	4,1	6,7	8,4	7,7	-0,7	-8,4
Fils, câbles et autres conducteurs pour l'électricité	1,7	2,0	3,1	4,6	5,2	5,6	0,4	7,1
Autres extractions minières	4,2	3,4	5,0	5,6	5,4	5,6	0,1	2,3
Minerai de cuivre	0,9	1,1	1,7	1,6	1,6	1,7	0,1	4,4
Sulfate de Baryum	0,9	0,4	0,9	1,2	1,1	1,0	-0,1	-7,4
Autres Industries	23,5	20,1	23,7	27,6	29,2	28,6	-0,7	-2,3
Métallurgie et Travail des Métaux	6,2	5,8	8,3	8,6	8,5	7,7	-0,8	-9,3
Industrie pharmaceutique	1,3	1,2	1,4	1,4	1,6	1,5	-0,1	-4,8
Industrie du plastique et du caoutchouc	1,5	1,6	1,6	1,7	1,6	1,5	-0,1	-6,1
Total export	284,5	263,1	329,4	428,6	430,2	455,0	24,8	5,8

Le secteur automobile poursuit sa dynamique de croissance affichant une hausse de 6,3%. La valeur de ses ventes a atteint 157,6 MMDH. Cette évolution est principalement portée par l'augmentation des ventes dans les segments du câblage (+6,5% ou +3,3 MMDH), de la construction (+4,9% ou +3,3 MMDH), et de l'intérieur de véhicules et sièges (+18% ou +1,4 MMDH).

Le nombre de voitures de tourisme exportées affiche une progression de 5% par rapport à 2023 avec 8% pour le Groupe Renault et une quasi-stagnation pour Peugeot Citroën Automobile Maroc.

¹ A partir du 1^{er} Janvier 2019, les données des exportations des secteurs automobiles et aéronautiques sont appréhendés selon la nouvelle approche de structuration des secteurs en Ecosystèmes conformément au plan d'accélération industrielle et sont établies sur la base de listes des opérateurs fournies et mises à jour par le Ministère de l'Industrie et du Commerce. Les données des autres secteurs sont établies par Nomenclature de la Comptabilité Nationale (NCN) ou par groupe de produits SH. Une mise à jour des listes des opérateurs des secteurs automobile et aéronautique a été adoptée en 2024. En conséquence, les données des secteurs automobile, aéronautique, électronique et autres industries ont été révisées pour la période allant de 2014 à 2023 (source : OC).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024*	Var 24/23
Nombre d'unités	365 907	298 001	345 375	427 033	508 171	536 985	6%
Total groupe Renault:	356 372	242 138	252 361	303 326	338 967	367 731	8%
Renault Tanger Exploitation	287 199	191 361	204 630	237354	266 459	297 689	12%
OMACA	69 173	50 777	47731	65972	72 508	70 042	-3%
Peugeot Citroën Automobile Maroc (PCAM)	9 535	55 863	93 014	123707	169 204	169 254	0%

Dans la même lignée, les exportations de phosphates et dérivés ont affiché une croissance de 13,1%, s'établissant à 86,8 MMDH. Cette hausse est attribuable à l'augmentation des ventes des engrais naturels et chimiques (+13,9%), des phosphates (+10,1%) et de l'acide phosphorique (+11,4%) et ce, suite à la hausse des volumes exportés, malgré la diminution des prix. Avec une part de 19,1% dans la valeur totale des exportations, les ventes de ce secteur ont augmenté de 1,3 point par rapport à l'année dernière.

De même, le secteur aéronautique a vu ses exportations croître de 14,9%, atteignant un total de 26,4 MMDH. Cette progression est principalement attribuée à l'augmentation des ventes du segment de l'assemblage (+23,6%) et de l'Electrical Wire Interconnexion System (EWIS) (+1,5%).

Les exportations du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire ont également enregistré une bonne dynamique, avec une augmentation de 3,1% s'élevant à 85,8 MMDH. Cette performance est principalement due à la hausse des exportations de l'agriculture, la sylviculture, la chasse (+6,8%) et une quasi-stagnation de celle de l'industrie alimentaire (-0,1%).

Les ventes du secteur de l'électronique et électricité ont légèrement augmenté de 0,1% ou +22 MDH atteignant 18,3 MMDH, sur fond de hausse des ventes des fils, câbles (+7,1% ou +370 MDH), atténuée par la baisse des exportations des composants électroniques (-8,4% ou -709 MDH).

La valeur des exportations du secteur du textile et cuir a quasiment maintenu son niveau enregistré un an plus tôt (+0,1%) pour s'établir à 18,3 MMDH et ce, en raison d'une augmentation des ventes de vêtements confectionnés (+0,3%) et des articles de bonneterie (+2,1%), conjuguée à une baisse de celles des chaussures (-7,2%). Les exportations des extractions minières se sont situées à 5,6 MMDH, en hausse de 2,3% ou +124 MDH, notamment en raison de la progression des envois de la fluorine spath fluor (+43% ou +115 MDH) et du minerai du cuivre (+4,4% ou +70 MDH) atténuée par la baisse des exportations du sulfate de baryum (-7,4% ou -84 MDH).

Quant aux exportations des autres industries, elles ont atteint 28,6 MMDH, en diminution de 2,3% en liaison avec la baisse enregistrée par les ventes de l'industrie de la métallurgie et travail des métaux (-9,3% ou -784 MDH), de la régression de celles de l'Industrie du plastique et du caoutchouc (-6,1% ou -101 MDH) et de l'industrie pharmaceutique (-4,8% ou -76 MDH).

ÉCHANGES EXTÉRIEURS PAR FAMILLE DE RÉGIMES DOUANIERS

Les importations simples ont affiché, entre 2023 et 2024, une progression de 6% et représentent les deux-tiers du total des importations.

Les importations en Admission Temporaire pour Perfectionnement Actif (ATPA) ont enregistré également une hausse de 7% ou +14,2 MMDH par rapport à 2023, contribuant à hauteur de 28% au total des importations en 2024. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation des importations en ATPA des parties et pièces pour voitures (+7% ou +1,9 MMDH), des appareils pour la coupure ou la connexion des circuits électriques et résistances (+16% ou +1,7 MMDH), des turboréacteurs et turbopropulseurs et leurs parties (+37% ou +1 MMDH), des produits chimiques (+83% ou +1,9 MMDH) et du soufre (14% ou +1,1 MMDH).

Importations par famille de régime

En MDH	2021	2022	2023	2024*	Var. 24/23	Part en 2021	Part en 2022	Part en 2023	Part en 2024
Import simple	360 806	486 533	469 535	496 633	6%	68%	66%	66%	65%
Import en ATPA	138 788	202 400	198 470	212 631	7%	26%	27%	28%	28%
Avec paiement	107 667	159 571	151 548	166 400	10%	20%	22%	21%	22%
Sans paiement	31 121	42 829	46 922	46 231	-1%	6%	6%	7%	6%
IMPORT AUTRES REGIMES	28 977	48 507	47 747	52 183	9%	5%	7%	7%	7%
TOTAL IMPORT	528 571	737 441	715 752	761 448	6%	100%	100%	100%	100%

(*) : Données provisoires.

En 2024, Les exportations en suite d'ATPA affichent une hausse de +7% ou +21,2 MMDH par rapport à 2023, avec une part de 76% du total des exportations. Cette évolution est due essentiellement à l'accroissement des exportations en suite d'ATPA des engrais naturels et chimiques (+13% ou +7,5 MMDH), de l'acide phosphorique (+10% ou +1,3 MMDH), des voitures de tourisme (+6% ou +3,2 MMDH), des fils et câbles électriques (+130% ou +2,9 MMDH) et des parties et pièces pour voitures et véhicules de tourisme (+12% ou +1,8 MMDH).

Exportations par famille de régime

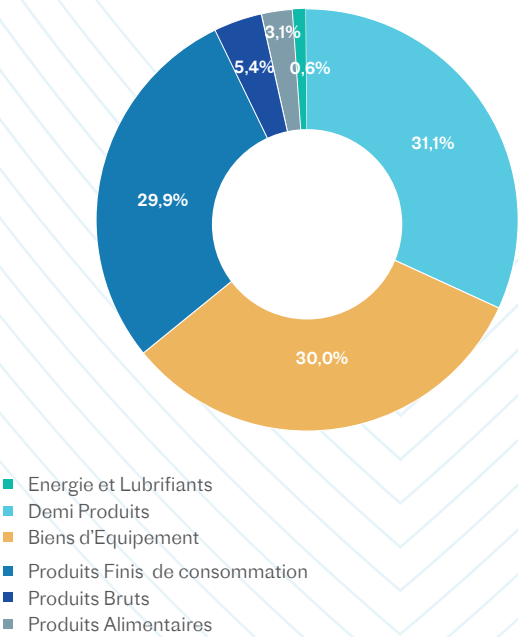
En MDH	2021	2022	2023	2024*	Var. 24/23	Part en 2021	Part en 2022	Part en 2023	Part en 2024
EXPORT en suite d'ATPA	243 037	321 614	323 216	344 342	7%	74%	75%	75%	76%
Avec paiement	197 977	262 994	259 871	278 219	7%	60%	61%	60%	61%
Sans paiement	45 060	58 620	63 345	66 123	4%	14%	14%	15%	15%
EXPORT SIMPLE	35 456	42 643	37 562	40 353	7%	11%	10%	9%	9%
EXPORT AUTRES REGIMES	50 911	64 355	69 431	70 282	1%	15%	15%	16%	15%
TOTAL EXPORT	329 405	428 612	430 209	454 976	6%	100%	100%	100%	100%

(*) : Données provisoires.

Zoom sur les Admissions Temporaires Pour Perfectionnement Actif (ATPA)

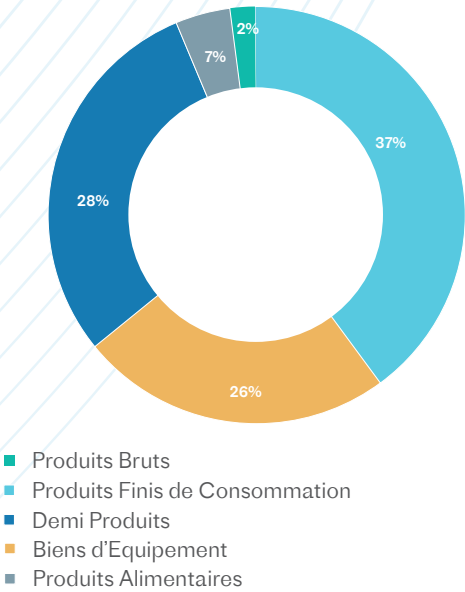
En 2024, les demi-produits ont représenté 31,1% des importations en ATPA, suivis des biens d'équipement (30%) et des produits finis de consommation (29,9%).

Répartition des importations en ATPA par groupement d'utilisation en 2024



A l'export, les produits finis de consommation ont contribué à hauteur de 40% dans le total des exportations en suite d'ATPA en 2024, constitué pour l'essentiel des exportations de véhicules de tourisme et de leurs parties. Les demi-produits et les biens d'équipement ont représenté respectivement 29% et 24% du total des exportations en suite d'ATPA.

Répartition des exportations en suite d'ATPA par groupement d'utilisation en 2024



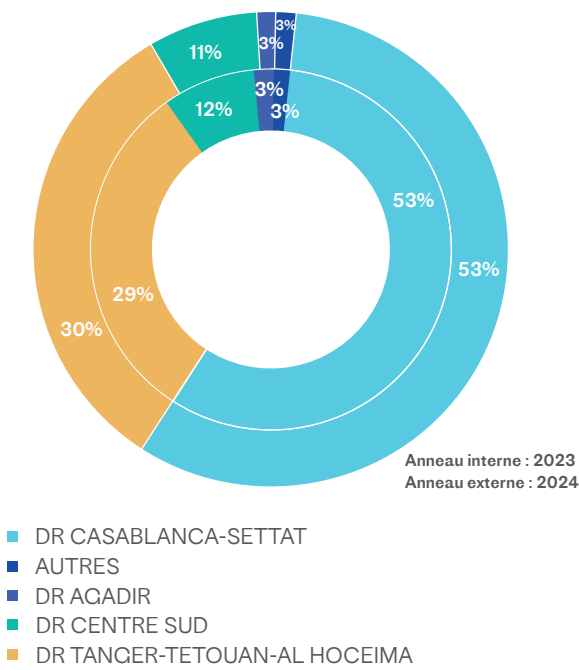
ÉCHANGES EXTÉRIEURS PAR DIRECTION RÉGIONALE

En termes de flux des échanges extérieurs au niveau des régions, la Direction Régionale de Casablanca-Settat et la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-AL Hoceima s'accaparent 83% du total des importations.

La Direction Régionale de Casablanca-Settat est la première porte d'entrée des marchandises au Maroc avec une part de 53% des importations globales, dont 34% ont transité par le port de Casablanca dont les importations ont affiché une hausse de 9%. Quant à la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-AL Hoceima, elle a enregistré une part de 30% du total des importations dont l'essentiel est entré par le port de Tanger Med (soit 27%). Ce port a vu ses importations augmenter de 10% entre 2023 et 2024.

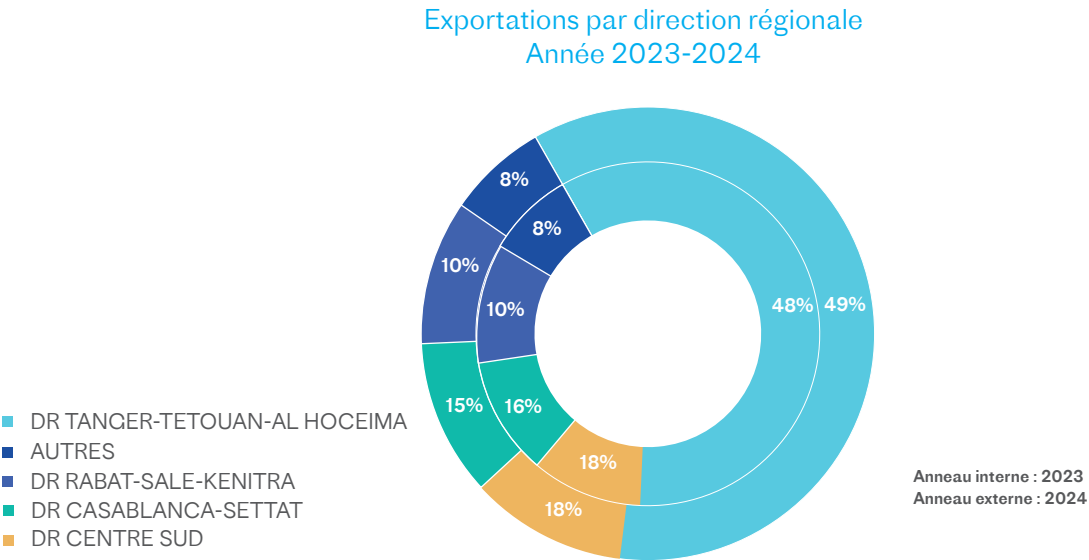
La hausse des importations concerne également la Direction Régionale du Centre-Sud (+2%), la Direction Régionale de Rabat Salé Kenitra (+13%) et la Direction Régionale d'Agadir (+0,4%)

Importations par direction régionale Année 2023-2024



Concernant les exportations, la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-AL Hoceima constitue la première porte de sortie des biens avec une part de 49% du total des exportations.

Environ 92% des exportations du Royaume en 2024 ont été réalisées à partir de 4 directions régionales à savoir, la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-AL Hoceima (49%), la Direction Régionale du Centre-Sud avec une contribution de 18%, la Direction Régionale de Casablanca-Settat avec 15% suivies de la Direction Régionale de Rabat-Salé-Kenitra (10%).



LE NOMBRE DE DÉCLARATIONS (D.U.M) ENREGISTRÉES

Le nombre total des déclarations douanières a dépassé pour la 1ère fois la barre des 2 millions de DUM en 2024 avec une progression de 7,1% comparativement à 2023, compte tenu de la progression des déclarations enregistrées à l'import de 7,3% et à l'export de 7,2%.

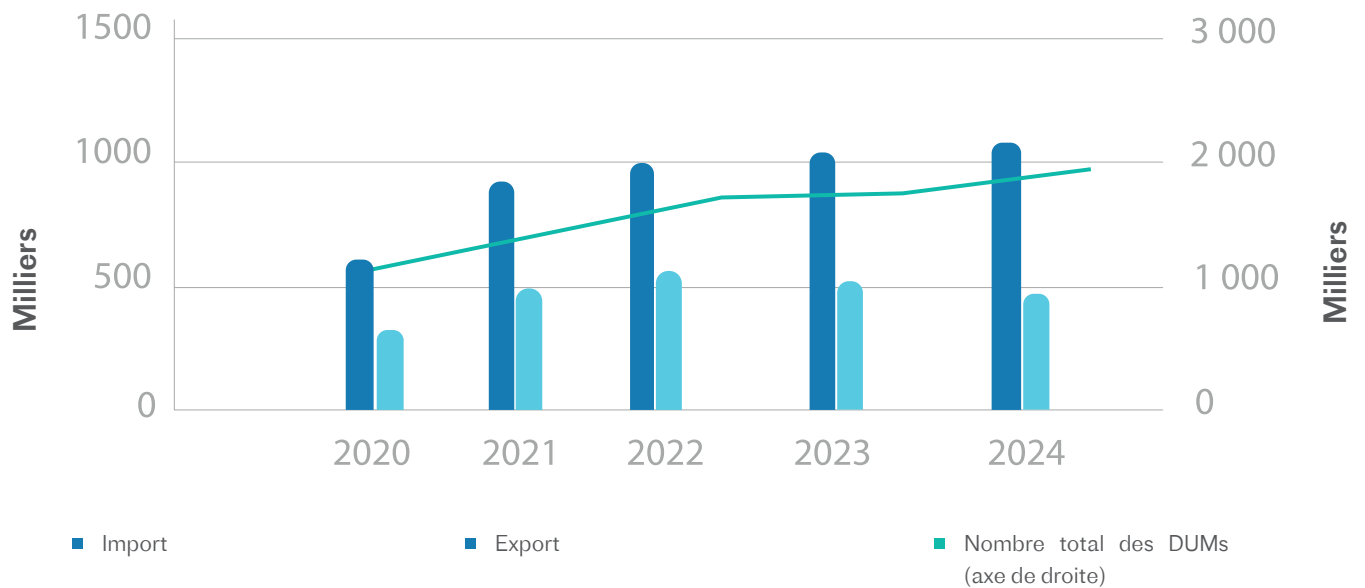
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DÉCLARATIONS PAR FAMILLE DE RÉGIMES DOUANIERS

Par famille de régimes douaniers, 32% des déclarations ont concerné les importations simples, 22% les exportations en simple sortie et 20% les exportations en suite de RED.

Nombre de déclarations par famille de régime douanier sur les cinq dernières années

	2020	2021	2022	2023	2024	Var.
Nombre de DUM à l'import, dont	683 863	884 789	996 773	1 043 613	1 119 427	7,3%
Importation simple	468 837	545 826	562 155	589 358	645 559	9,5%
Importation sous RED	119 258	164 804	222 113	224 915	230 835	2,6%
Transit à l'import	87 607	157 616	190 790	208 273	220 138	5,7%
Réimportation RED	7 851	16 136	21 292	20 576	22 399	8,9%
Transit intérieur	310	407	423	491	496	1,0%
Nombre de DUM à l'export, dont	281 909	541 422	760 845	791 530	848 784	7,2%
Exportations Simples	145 252	282 707	381 130	407 371	438 371	7,6%
Exportations en suite de RED	136 657	258 715	379 715	384 159	410 413	6,8%
Nombre de DUM des régimes internes, dont	40 191	47 555	54 513	55 058	56 770	3,1%
Cession	32 063	37 472	42 053	40 723	41 080	0,9%
Mises à la consommation en suite de RED	4 131	4 513	5 575	6 870	7 824	13,9%
Transbordement	1 642	2 075	2 703	2 929	3 191	8,9%
Impôts Indirects (TIC)	1 096	1 555	1 331	1 854	1 989	7,3%
Autres	1 259	1 940	2 851	2 682	2 686	0,1%
Nombre total de DUM	1 005 963	1 473 766	1 812 131	1 890 201	2 024 981	7,1%

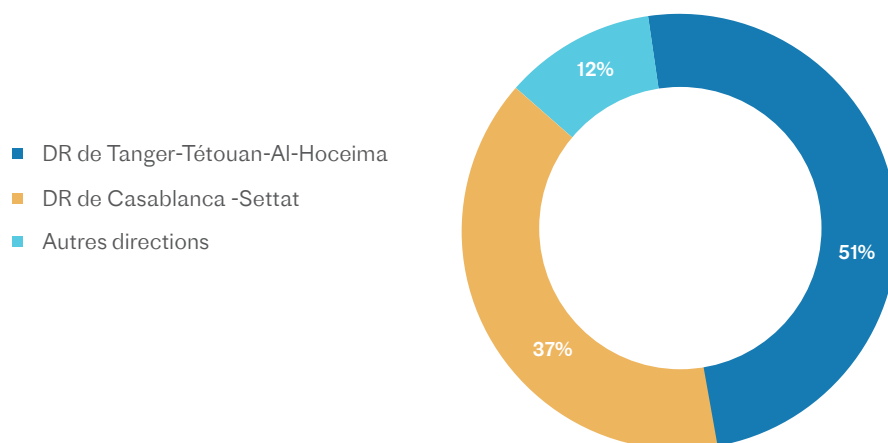
Evolution du nombre de DUM à l'import et à l'export
De 2020 à 2024



RÉPARTITION DU NOMBRE DE DÉCLARATIONS PAR DIRECTION RÉGIONALE

En 2024, 51% des DUMs ont été souscrites au niveau de la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al Hoceima suivie par la Direction Régionale de Casablanca-Settat avec une part de 37%.

Répartition du nombre de DUM par direction régionale



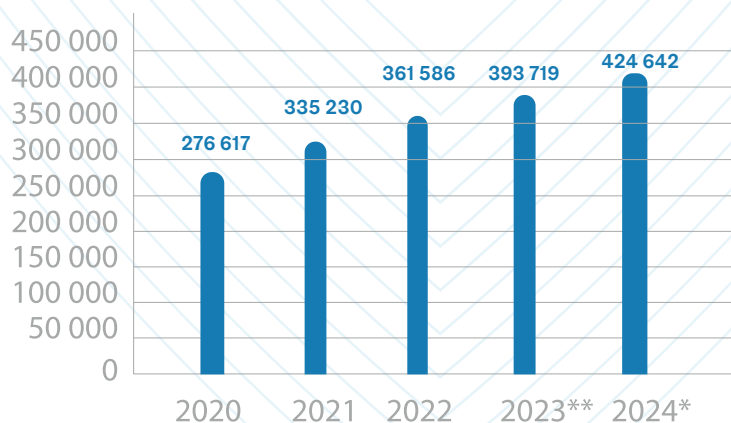
LES MAGASINS ET AIRES DE DÉDOUANEMENT (MEAD)

La création des MEAD a pour objectif de décongestionner les enceintes douanières (ports et aéroports) et d'assurer ainsi une plus grande fluidité dans la circulation des marchandises afin de minimiser les coûts logistiques des entreprises et réduire le délai de dédouanement.

Évolution du nombre de MEAD sur les cinq dernières années

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de MEAD	78	84	81	82	82

Évolution du nombre de déclarations dans les MEAD : de 2020 à 2024



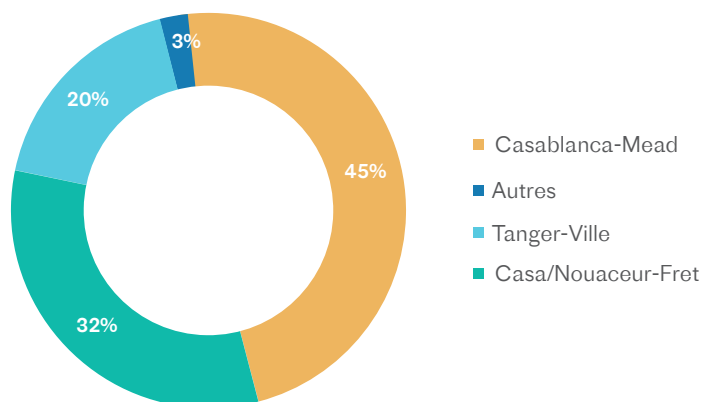
(*) : Données provisoires
(**) : Données actualisées

Le nombre de déclarations en douane enregistrées en 2024 au niveau des MEAD a contribué à hauteur de 21% du total des déclarations de l'année 2024.

Le flux des marchandises dans les MEAD a enregistré une hausse de 7,9% durant l'année 2024.

Répartition des déclarations en 2024 dans les MEAD par bureau

Le bureau de Casablanca-MEAD vient en tête avec une contribution de 45%, suivi de Nouaceur-Fret et de Tanger-ville avec des parts respectives de 32% et 20%.



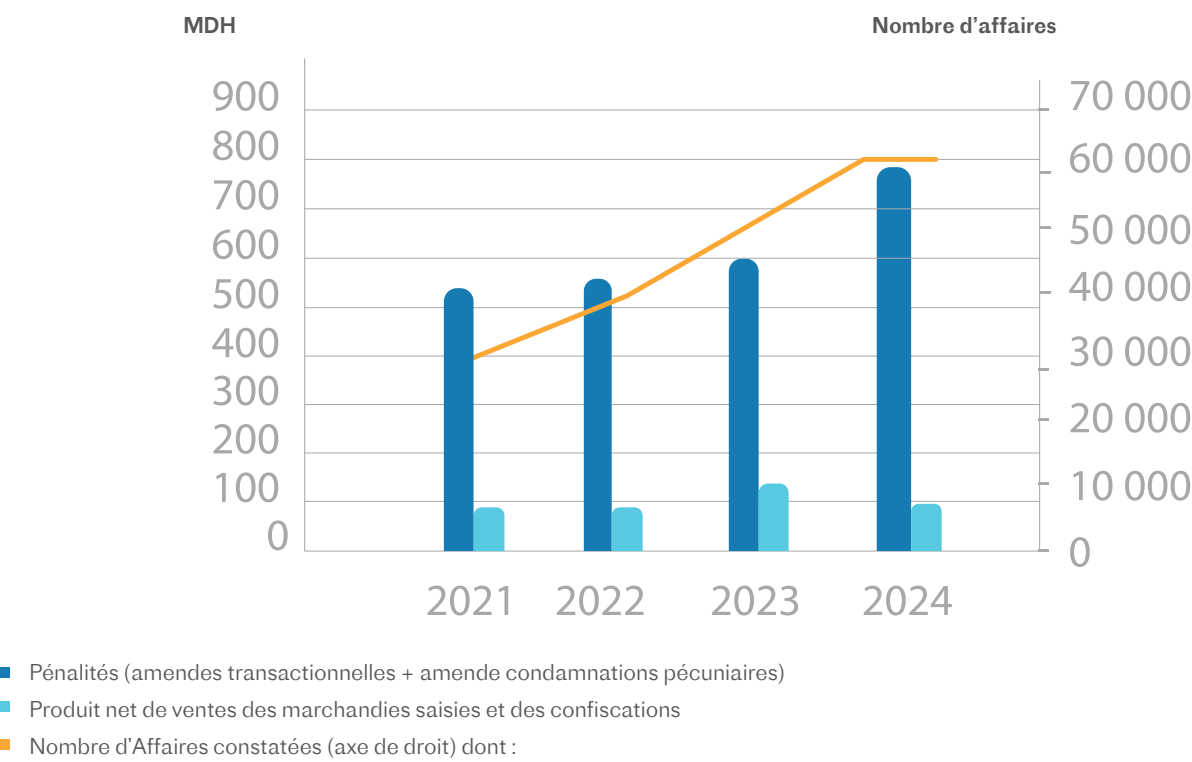
LE CONTENTIEUX

L'année 2024 a été marquée par une quasi-stagnation (-0,2%) des affaires contentieuses constatées par l'ADII, soit 61 925 affaires contre 62 044 en 2023.

Le produit net des ventes de marchandises saisies et des confiscations a accusé une baisse de 23%, soit 90,1 MDH contre 117 MDH en 2023.

ÉVOLUTION DES AFFAIRES CONTENTIEUSES

Evolution des affaires contentieuses



Évolution du nombre d'affaires, pénalités et produit net des ventes

	2021	2022	2023	2024	Var 24/23
Nombre d'affaires constatées* dont :	31 480	36 387	62 044	61 925	0,2%
Affaires véhicules	2 481	3 021	19 782	17 949	-9,3%
(En MDH)	157 616	190 790	208 273	220 138	5,7%
Pénalités (amendes transactionnelles + amendes condamnations pécuniaires)	529,5	552,3	605,2	775,2	28,1%
Produit net des ventes des marchandises saisies et des confiscations	80,8	79,5	117,0	90,1	-23,0%

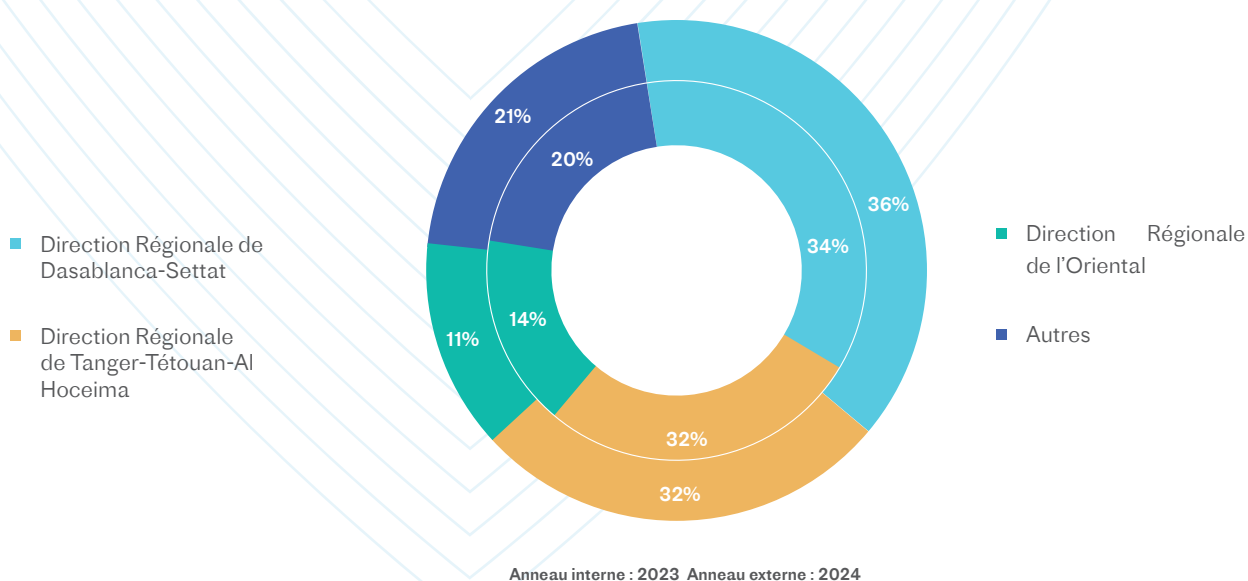
* Sont exclues les affaires de stupéfiants constatées par les corps autres que la douane

AFFAIRES CONTENTIEUSES PAR DIRECTION RÉGIONALE

La part des affaires contentieuses enregistrées à la Direction Régionale de Casablanca Settat est passée de 34% en 2023 à 36% en 2024, soit une croissance de 2 points, contre un recul de 3 points pour la Direction Régionale de l'Oriental.

Durant les années 2023 et 2024, environ 7 affaires contentieuses sur 10 ont été constatées au niveau de la Direction Régionale de Casablanca Settat et de la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al-Hoceima.

Répartition des affaires constatées par direction régionale



GESTION DES REQUÊTES

PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Le nombre de requêtes formulées par voie électronique a connu une progression significative, passant de 4 962 demandes enregistrées en 2023 à 6 250 en 2024, soit une hausse de 26%.

Les demandes d'informations ont atteint 3 392 en 2024 contre 3 054 l'année précédente (+11%), tandis que les réclamations ont connu une hausse notable, s'élevant à 2 858 en 2024 contre 1 908 en 2023 (+50 %).

En revanche, le nombre des appels téléphoniques reçus via le Numéro Economique et la Hotline MRE a diminué, passant de 14 243 appels en 2023 à 11 558 en 2024, soit une baisse de 23 %.

Le délai de traitement des requêtes a connu une amélioration, atteignant une moyenne annuelle de 1,44 jour pour l'ensemble des requêtes contre 1,5 jour en 2023. Quant au taux de réponse aux appels téléphoniques, il s'est stabilisé autour de 89%.

 11 558

appels
téléphoniques

 3 392

demandes
d'information

 2 858

réclamations

 1,44JOUR

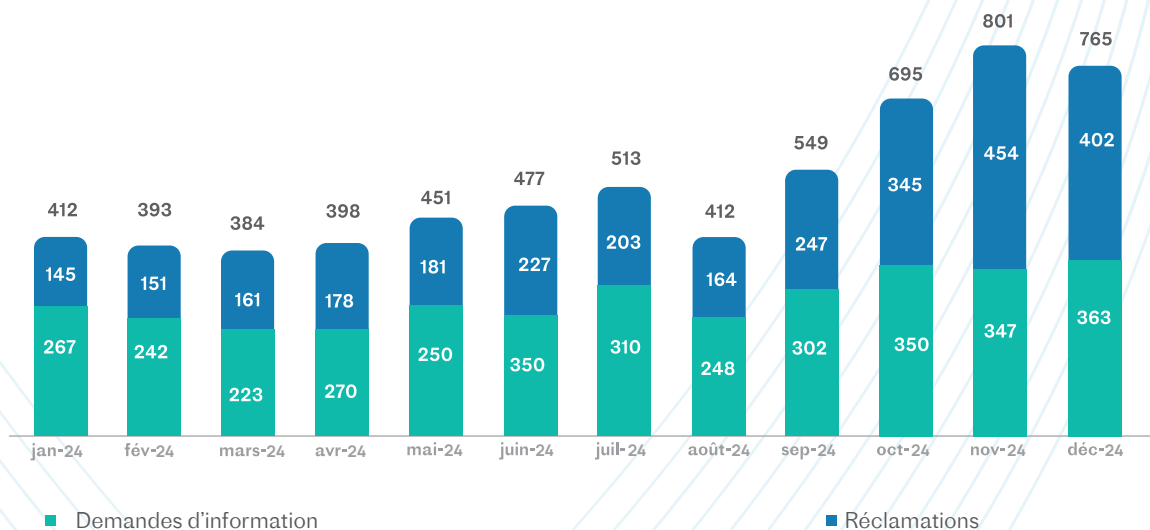
de délai moyen de
traitement des requêtes

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES REQUÊTES

La répartition des requêtes par structure montre que la Direction Régionale de Casablanca-Settat (2647), l'Administration Centrale (1293) et la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (1251), ont été les entités les plus sollicitées en 2024, représentant à elles seules 83% des requêtes reçues par l'ADII. La moyenne mensuelle des requêtes reçues s'est établie à 521 contre une moyenne de 414 en 2023.

RÉPARTITION MENSUELLE DES REQUÊTES

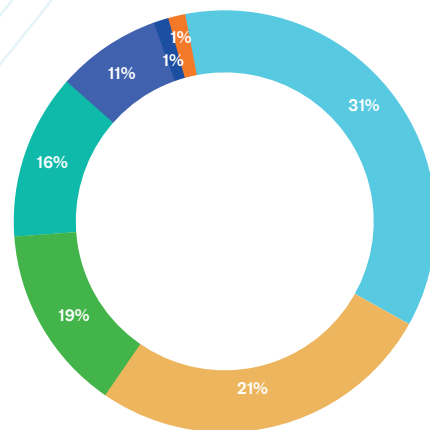
Le nombre de requêtes reçues par l'ADII a atteint son pic durant les mois de novembre et décembre, avec respectivement 801 et 765 demandes. Cette hausse s'explique principalement par la recrudescence des réclamations relatives aux retards de délivrance de la mainlevée et aux problèmes de cotation et de recotation des DUM.



RÉPARTITION DES REQUÊTES PAR PROFIL

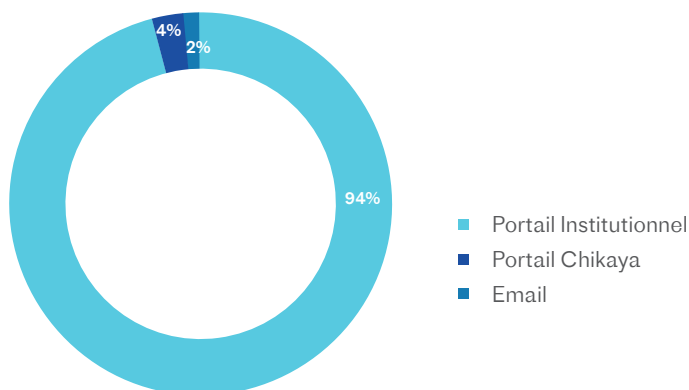
Les Marocains Résidant à l'Etranger sont la population ayant le plus sollicité l'Administration (31%), suivie des entreprises (21%), des transitaires (19%) et des résidents marocains (16%).

- MRE
- Entreprises
- Transitaires
- Résidents marocains
- Etrangers
- Autres
- Diplomates



RÉPARTITION DES REQUÊTES PAR CANAL DE RÉCEPTION

La majorité des requêtes (94%) a été formulée directement via la plateforme dédiée sur le portail Internet de la Douane (www.douane.gov.ma/requetes), tandis que 4% ont été reçues via le site Chikaya.ma et 2% ont été adressées par e-mail.



RÉPARTITION DES REQUÊTES PAR THÈME

Les thématiques les plus récurrentes ont concerné le « dédouanement de marchandises », qui représente 23% des requêtes reçues, suivie de l'« admission temporaire des véhicules » (16%) et du « dédouanement des véhicules » (9%).

LES MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS DES MAROCAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

L'opération Marhaba pour l'année 2024 a enregistré une nette augmentation du trafic par rapport à l'année précédente : environ 3,7 millions de voyageurs (+13%) et 447 670 véhicules (+6%) ont été enregistrés à l'entrée aux différents points de passage du Royaume.

FLUX DES MRE SUR LES SIX DERNIÈRES ANNÉES

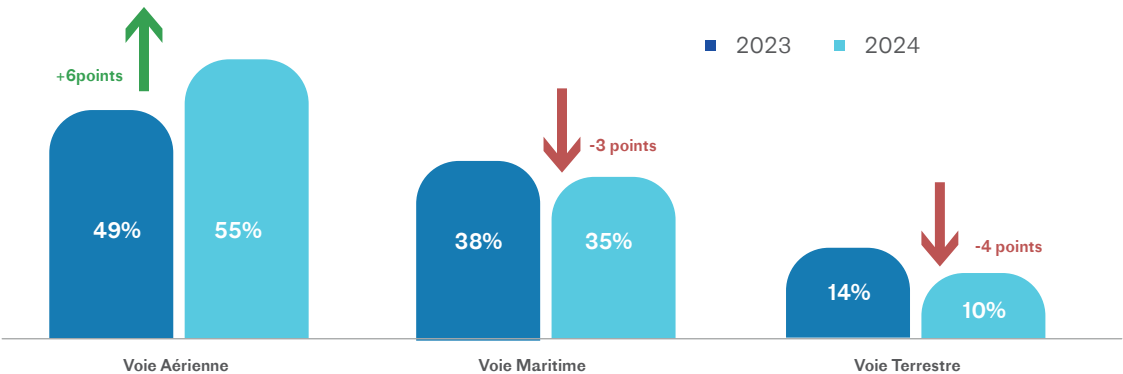
Mouvement des MRE entre 2018 et 2024

	2018	2019	2021	2022	2023	2024	Var 24/23
Entrées	2 857 348	2 960 124	1 600 757	3 396 253	3 267 023	3 696 758	13%
Sorties	2 658 795	2 873 966	1 416 577	3 234 319	3 301 956	3 584 239	9%
Total	5 516 143	5 834 090	3 017 334	6 630 572	6 568 979	7 280 997	11%

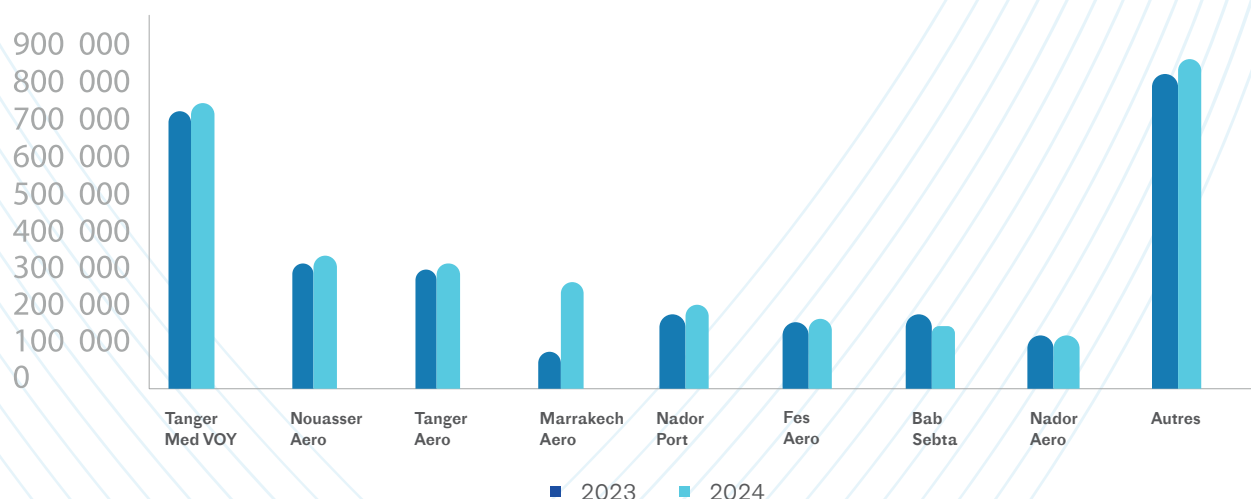
LES POINTS DE PASSAGE

L'évolution des modes de transport utilisés par les MRE pour regagner le Maroc entre 2023 et 2024 met en évidence une nette progression de l'aérien, une légère diminution du maritime et une baisse plus affirmée du transport terrestre.

Entrées des MRE par type de voie empruntée entre 2023 et 2024

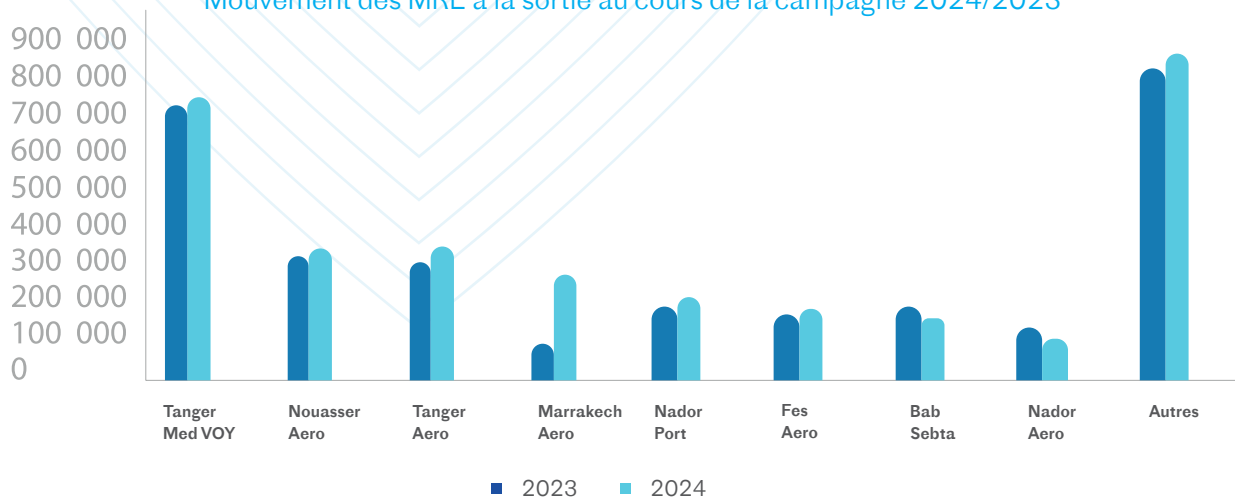


Mouvement des MRE à l'entrée au cours de la campagne 2024/2023



Le port de Tanger Med reste le point d'entrée principal, représentant 22% des flux, suivi de l'aéroport Mohammed V avec 11%, tous deux affichant des hausses notables. Les autres aéroports (Tanger, Marrakech, Fès, Nador) enregistrent également une progression modérée, tandis que Bab Sebta reste le point le moins fréquenté.

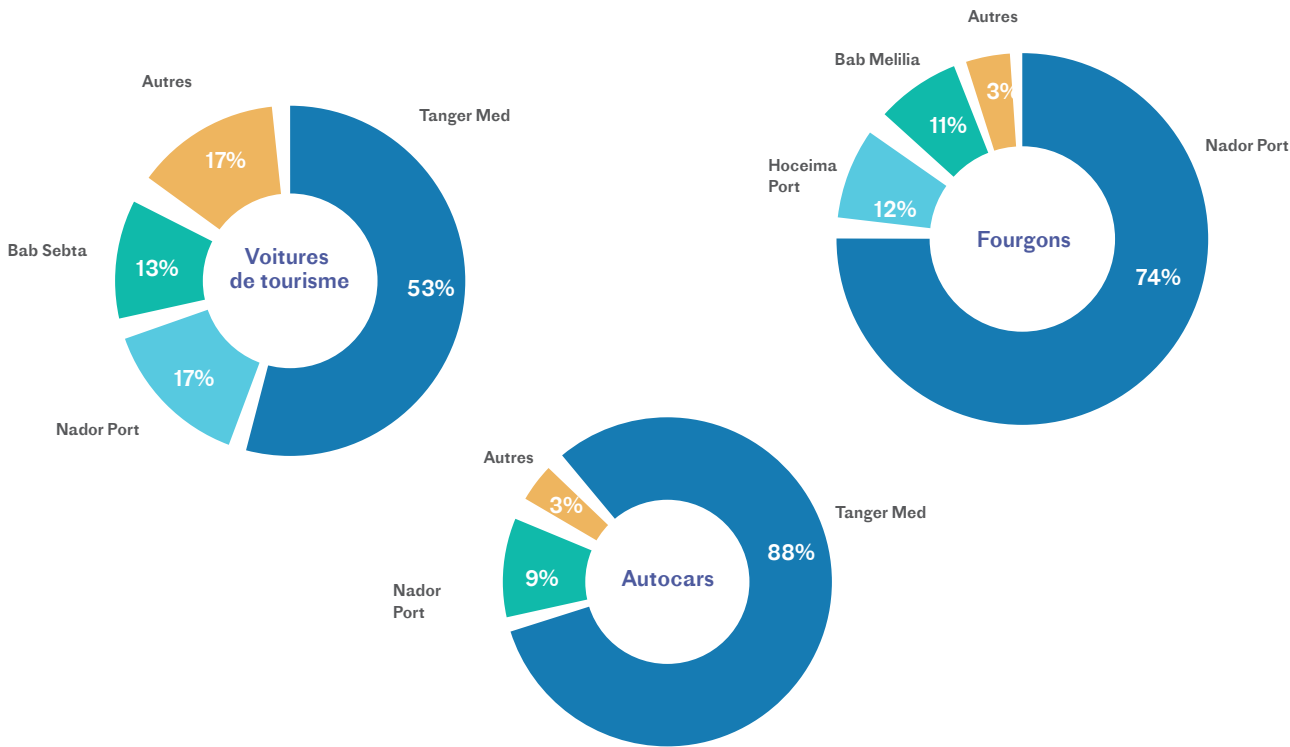
Mouvement des MRE à la sortie au cours de la campagne 2024/2023



TYPE DE VÉHICULE EMPRUNTÉ PAR LES MRE

La voiture de tourisme demeure le moyen de transport privilégié par les MRE, représentant 99% du total. Ainsi, 352 250 voitures ont été enregistrées à l'entrée, soit une hausse de 9% par rapport à 2023. En revanche, l'utilisation des fourgons et des autocars a accusé une baisse respective de 48% et 8% en 2024.

Répartition des véhicules empruntés par les MRE par point d'entrée



LES DÉCLARATIONS ÉTABLIES PAR LES MRE

Le nombre total des déclarations de marchandises effectuées par les MRE lors de l’opération Marhaba a augmenté de 11% en 2024 comparativement à 2023, en raison principalement de la progression des T6Bis de 11%. En revanche, les déclarations occasionnelles ont diminué de 28%.

Les droits et taxes collectés ont légèrement augmenté de 2%, avec une hausse notable de 10% de ceux perçus au titre des opérations de dédouanement réalisées sous couvert des déclarations occasionnelles. Par ailleurs, 96% des recettes fiscales collectées au cours de l’opération Marhaba 2024 ont été effectuées par le biais de T6Bis.

Répartition des déclarations établies par les MRE

Type de déclaration	Nombre			Droits et taxes (En millier DH)		
	2023	2024	Var	2023	2024	Var
DO taxable ²	39	28	-28%	1 008	1 104	10%
Avec contentieux	14	4	-71%	184	94	-49%
Sans contentieux	25	24	-4%	823	1 010	23%
T6Bis ³	8 784	9 735	11%	22 588	22 895	1%
Avec contentieux	33	98	197%	217	879	305%
Sans contentieux	8 751	9 637	10%	22 371	22 016	-2%
Total	8 823	9 763	11%	23 596	23 999	2%

² Une Déclaration Occasionnelle (DO) est un support déclaratif ayant pour but la facilitation et l’accélération des formalités douanières pour les personnes envisageant de procéder elle-même au dédouanement de leurs marchandises

³ T6Bis : une quittance de paiement utilisée dans le cadre de recettes immédiates (droits et taxes, amendes, etc.)

MISE À LA CONSOMMATION DES VOITURES DE TOURISME

MISE À LA CONSOMMATION DES VOITURES DE TOURISME PAR TYPE

En 2024, le nombre de voitures de tourisme dédouanées a atteint 151 755 unités, marquant une augmentation de 6% par rapport à l'année précédente. Cette hausse résulte de la dynamique positive des deux segments (voitures neuves +5 % et voitures d'occasion +15 %).

Le montant total des recettes générées par le dédouanement des voitures de tourisme a atteint 7 007 MDH, contre 6 271 MDH en 2023, soit une progression de 12 %. Cette augmentation est principalement due à la hausse des recettes enregistrées dans le segment des voitures neuves.

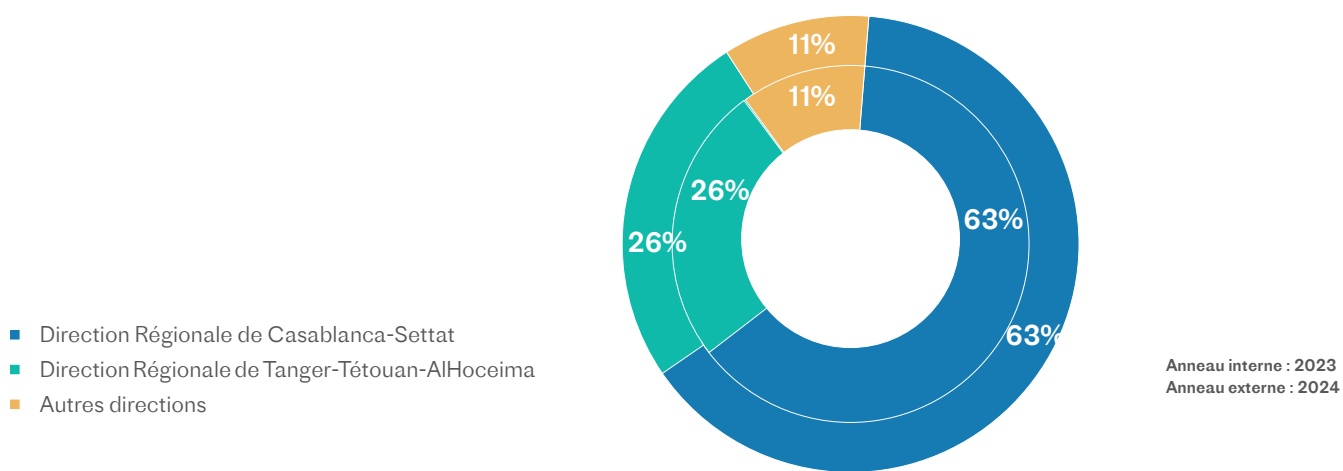
Mise à la consommation des voitures de tourisme

	2023	2024	Ecart	Var.
Voitures neuves importées à l'état monté (C.B.U)				
Nombre d'unités	130 054	137 166	7 112	5%
Valeur en MDH	27 034	29 602	2 568	9%
Montant des droits et taxes perçus (MDH)	5 788	6 408	620	11%
Voitures d'occasion				
Nombre total d'unités dédouanées, dont	12 690	14 589	1 899	15%
Moins d'un an	221	266	45	20%
De 1 à moins de 3 ans	893	1 061	168	19%
3 ans et plus	11 576	13 262	1 686	15%
Montant des droits et taxes perçus (MDH)	483,0	598,9	116	24%
dont retraités MRE				
Nombre d'unités	11 450	13 215	1 765	15%
Montant des droits et taxes (MDH)	369	456	87	23%
Ensemble des voitures de tourisme				
Nombre d'unités	142 744	151 755	9 011	6%
Montant des droits et taxes (MDH)	6 271	7 007	736	12%

MISE À LA CONSOMMATION DES VOITURES DE TOURISME PAR DIRECTION RÉGIONALE

La Direction Régionale de Casablanca-Settat détient 63% du nombre total de voitures de tourisme dédouanées en 2024 en progression de 8%, suivie de la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al Hoceima avec une part de 26%, en hausse de 6% par rapport à 2023.

Répartition du nombre des voitures de tourisme dédouanées par direction régionale





Avenue Annakhil, Hay Riad, Rabat - Maroc
Tél: +212 (0) 5 37 57 90 00 / Fax: +212 (0) 5 37 71 78 00
www.douane.gov.ma | Numéro éco: 080 100 7000

ROYAUME DU MAROC
ADMINISTRATION
DES DOUANES ET
IMPÔTS INDIRECTS



المملكة المغربية
إدارة الجمارك
والضرائب
غير المباشرة

DOUANE CONNECTÉE

 /ma.gov.douane
 /DouaneMaroc

 /DouaneDuMaroc
 /Douane_Maroc

www.douane.gov.ma